



SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE DE L'ARTOIS

**Rapport annuel
2017**

Bolloré 

2017

RAPPORT ANNUEL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2018

Société anonyme au capital de 5 324 000 euros

Siège social : 31-32, quai de Dion Bouton

92811 Puteaux Cedex – FRANCE

Tel. : +33 (0) 1 46 96 44 33/ Fax : +33 (0)1 46 96 44 22

www.sif-artois.com

562 078 261 RCS Nanterre

CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 22 MARS 2018

Cédric de Bailliencourt

Président du conseil

Philippe de Traux de Wardin

Représentant AFICO

Chantal Bolloré

Cyrille Bolloré

Marie Bolloré

Vincent Bolloré

Représentant Bolloré Participations

Sébastien Bolloré

Jacqueline de Ribes

Hubert Fabri

Jean-Philippe Hottinguer

Céline Merle-Béral

Marie-Annick Darmaillac

Représentant Socfrance

Janine Goalabré

Représentant Société Bordelaise Africaine

Olivier Roussel

Christoph von Malaisé

François Laroze

Directeur général

INFORMATION FINANCIÈRE

Emmanuel Fossorier

Directeur communication financière

Tél. : +33 (0)1 46 96 47 85

Fax : +33 (0)1 46 96 42 38

Xavier Le Roy

Directeur relations investisseurs

Tél. : +33 (0)1 46 96 47 85

Fax : +33 (0)1 46 96 42 38

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

RAPPORT DE GESTION	5
RAPPORT DU CONSEIL	6
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE JOINT AU RAPPORT DE GESTION (ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE)...	19
RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE	45
RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION	74
COMPTES CONSOLIDÉS	76
ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	77
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	82
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	115
COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2017	118
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	131
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS.....	134
RÉSOLUTIONS	136
RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 1 ^{ER} JUIN 2018	136
ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	139

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DU CONSEIL	6
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE JOINT AU RAPPORT DE GESTION (ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE)...	19
RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE	45
RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION	74

RAPPORT DU CONSEIL

RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2017

COMPTES CONSOLIDÉS

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 159 millions d'euros, en progression de 3 %, à périmètre et taux de change constants.

Il est presque exclusivement réalisé par sa filiale IER qui a produit l'ensemble des bornes pour Autolib', Bluely, Bluecity, Bluecub, BlueIndy, Bluetorino et BlueSG à Singapour (abonnement, location, charge électrique) grâce à sa filiale Automatic Systems. IER est également un acteur majeur dans le contrôle du passage piétons (gare, protection immeuble...).

Le résultat opérationnel 2017 est à l'équilibre, contre une perte de 4 millions d'euros en 2016. Il intègre notamment :

- la progression des solutions de traçabilité « Track & Trace », grâce au projet SNCF embarquement, avec la fin des études du projet et le déploiement à la gare Montparnasse, gare du Nord et à Marseille ;
- le domaine des bornes libre-service, en recul par rapport à l'année 2016 qui intégrait d'importantes livraisons pour La Poste. Il a néanmoins bénéficié d'une bonne activité dans le secteur des équipements aériens ;
- les bonnes performances dans le domaine de la sécurité, Automatic Systems, filiale d'IER pour les systèmes de contrôle d'accès piétons, passagers et véhicules, avec un chiffre d'affaires en croissance notamment en Europe du Nord, aux États-Unis et en France ;
- un retrait dans le domaine de l'autopartage par rapport à l'année 2016 qui comprenait de forts développements pour les projets de Turin, Indianapolis et Londres.

Le résultat financier 2017 s'établit à 178 millions d'euros et intègre essentiellement la plus-value de 163 millions d'euros¹ réalisée sur la cession de sa participation dans Havas (voir ci-après Havas) et 14 millions d'euros de dividendes reçus.

Après 4 millions d'euros de charge d'impôts, le résultat net consolidé ressort à 174 millions d'euros, contre 7 millions d'euros en 2016.

Les capitaux propres part du Groupe au 31 décembre 2017 s'établissent à 1 662 millions d'euros, en augmentation de 232 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2016, compte tenu du résultat de l'exercice et de la mise à la juste valeur de son portefeuille de titres de participations.

Proposition de dividende : 34 euros par action

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale de verser un dividende de 34 euros par action au titre de l'exercice 2017, identique à celui de 2016.

CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	2017	2016
Chiffre d'affaires	159	156
Résultat opérationnel	0	(4)
Résultat financier	178	10
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence non opérationnelles	0	0
Impôts	(4)	1
Résultat net	174	7
dont part du Groupe	174	9

COMPTES ANNUELS

Le résultat net social est de 164,8 millions d'euros contre 12,6 millions d'euros en 2016. L'évolution provient essentiellement de la plus-value réalisée sur la cession de titres Havas en 2017 pour un montant de 165,2 millions d'euros.

¹ Nette de frais

TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2017, la trésorerie de la Société Industrielle et Financière de l'Artois s'élève à 646 millions d'euros contre 59 millions d'euros au 31 décembre 2016.

PARTICIPATIONS**HAVAS**

Le Groupe Bolloré a cédé à Vivendi le 3 juillet 2017 sa participation de 59,2 % dans Havas au prix de 9,25 euros par action, soit 2 317 millions d'euros. En tenant compte du dividende de 0,18 euro en juin 2017, la cession représente une valeur de 2 362 millions d'euros.

Dans ce cadre, la cession de la participation de 14,85 % de Société Industrielle et Financière de l'Artois s'élève à 581 millions d'euros et se traduit par une plus-value consolidée de 163 millions d'euros⁽¹⁾ dans les comptes 2017.

IER (52,4 %)⁽²⁾

IER, qui a produit l'ensemble des bornes pour Autolib', Bluely, Bluecity, Bluecub, BlueIndy, Bluetorino et BlueSG à Singapour (abonnement, location, charge électrique) grâce à sa filiale Automatic Systems, est un acteur majeur dans le développement et la commercialisation d'infrastructures de charge intelligentes et communicantes et de systèmes de géolocalisation et de supervision à distance de véhicules.

L'activité dans les bornes et terminaux à destination du secteur aérien et des services ainsi que dans les systèmes de contrôle d'accès aux quais de gare pour la SNCF a connu une croissance soutenue. L'activité liée à la dématérialisation des PV de stationnement est en fort développement.

Automatic Systems a continué à bénéficier d'un marché très dynamique en Amérique du Nord pour ses équipements de contrôle d'accès aux bâtiments et a remporté de nombreux appels d'offre dans son activité Passagers (sécurisation des flux de passagers dans les gares et les aéroports).

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de 164 767 881,11 euros ; il vous est proposé de l'affecter de la façon suivante :

(en euros)	
Résultat de l'exercice	164 767 881,11
Report à nouveau antérieur	393 166 792,71
Bénéfice distribuable	557 934 673,82
Dividendes	9 050 800,00
Au compte « Report à nouveau »	548 883 873,82

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouverait ainsi fixé à 34,00 euros par action au nominal de 20 euros.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes perçus par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou flat tax) au taux de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % au titre des prélèvements sociaux.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire de l'impôt sur le revenu (12,8 %) les personnes dont le revenu fiscal de référence de l'année précédente est inférieur à un certain *montant (50 000 euros pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés, 75 000 euros pour les contribuables soumis à imposition commune)*.

La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'actionnaire, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

Au moment de leur déclaration, les dividendes peuvent également être soumis sur option, au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après application d'un abattement de 40 %. Cette option donne lieu, le cas échéant, à une régularisation de l'impôt sur le revenu versé au titre du prélèvement forfaitaire unique.

Dans tous les cas, les dividendes perçus doivent être déclarés l'année suivant leur perception et peuvent donner lieu, le cas échéant, à un complément d'imposition au titre de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus.

Les sommes ainsi distribuées seront mises en paiement le 11 juin 2018.

⁽¹⁾ Nette de frais.

⁽²⁾ Consolidé par intégration globale.

DISTRIBUTION DES DIVIDENDES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale prend acte de ce que les montants des dividendes par action, mis en distribution au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	2016	2015	2014
Nombre d'actions	266 200	266 200	266 200
Dividendes (en euros)	34,00 ⁽¹⁾	34,00 ⁽¹⁾	34,00 ⁽¹⁾
Montant distribué (en millions d'euros)	9,05	9,05	9,05

(1) Les dividendes perçus avant le 1^{er} janvier 2018 par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après application d'un abattement de 40 %.

Lors de leur versement, ils font l'objet d'un prélèvement à la source non libératoire au taux de 21 %, imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été effectué. Les personnes dont le revenu fiscal de référence de l'année précédente est inférieur à un certain montant (50 000 euros pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés, 75 000 euros pour les contribuables soumis à imposition commune) peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement.

PRESCRIPTION DES DIVIDENDES

Le délai légal de prescription des dividendes non réclamés est de cinq ans à compter de leur mise en paiement.

Les dividendes atteints par la prescription quinquennale sont reversés à l'État.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Aucune dépense ou charge non déductible du résultat fiscal en vertu de l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été engagée par la Société.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIONNARIAT

Principaux actionnaires ou groupe d'actionnaires au 31 décembre 2017 :

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de voix	% des voix (Règlement général AMF art. 223-11 al.2)
Financière Moncey	111 947	42,05	223 894	42,15
Société Bordelaise Africaine	80 368	30,19	160 736	30,26
Bolloré	24 828	9,33	49 637	9,35
Compagnie du Cambodge	19 494	7,32	38 988	7,34
Socfrance	18 194	6,83	36 388	6,85
Bolloré Participations	25	0,01	50	0,01
Sous-total sociétés du Groupe Bolloré	254 856	95,74	509 693	95,96
Public	11 344	4,26	21 465	4,04
TOTAL	266 200	100,00	531 158	100,00

Les pourcentages présentés dans le tableau ci-dessus sont arrondis à la décimale la plus proche, par conséquent la somme des valeurs arrondies peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus, détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

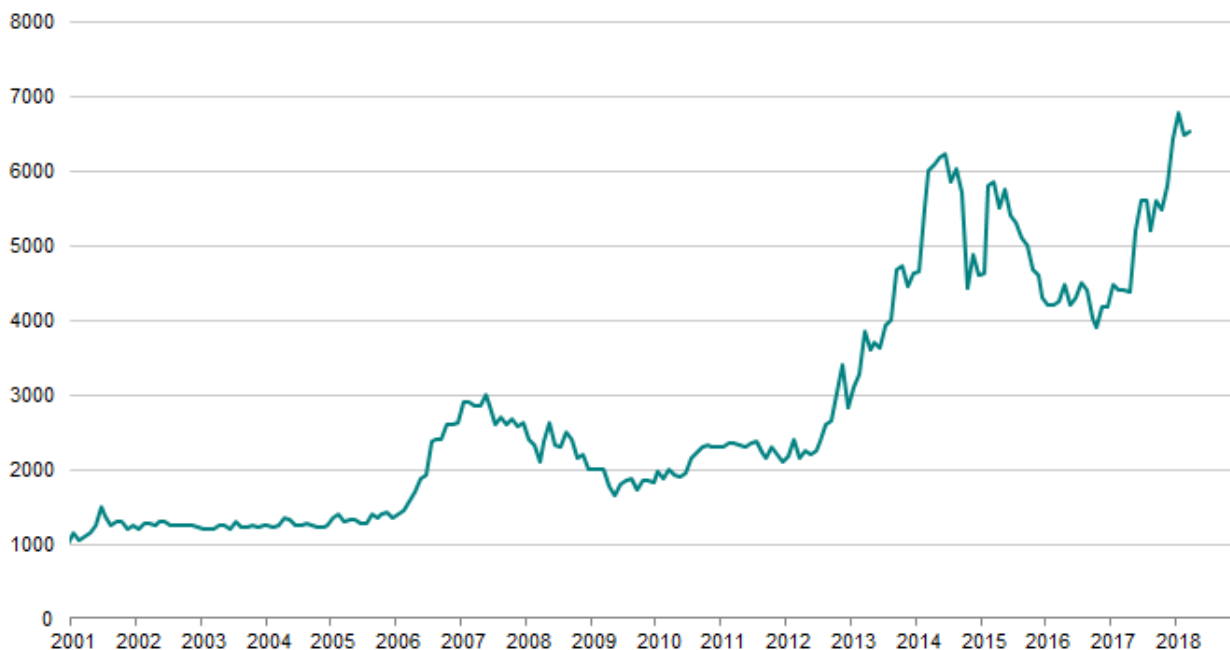
Au 31 décembre 2017, le nombre d'actionnaires inscrits au nominatif pur est de 50, celui inscrit au nominatif administré s'élevant à 588 (source : CM-CIC).

Au 31 décembre 2017, aucune action inscrite au nominatif pur n'était nantie.

Les salariés du Groupe ne détiennent aucun pourcentage du capital de la Société au sens de l'article L.225-102 du Code de commerce.

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Moyenne mensuelle (en euros)



(en euros)	
Cours au 31 décembre 2016	4 175
Cours au 31 décembre 2017	6 446
Cours au 1 ^{er} mars 2018	6 500

Au 1^{er} mars 2018, la capitalisation de la Société Industrielle et Financière de l'Artois s'élève à 1 730 millions d'euros.

PRISES DE PARTICIPATIONS OU DE CONTRÔLE

Néant.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS VISÉS À L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L.225-40 du Code de commerce, il est demandé à l'Assemblée générale ordinaire d'approuver les conventions et engagements visés à l'article L.225-38 du même Code et conclus au cours de l'exercice après avoir été régulièrement autorisés par votre Conseil d'administration.

CHARTRE INTERNE SUR LA TYPOLOGIE DES CONVENTIONS

En séance du 21 mars 2013, le Conseil d'administration appelé à procéder à un examen des propositions afférentes aux conventions réglementées émises par l'Autorité des Marchés Financiers (Recommandation AMF n°2012-05 – les Assemblées d'actionnaires des sociétés cotées – publiée le 2 juillet 2012) a arrêté une charte interne de qualification des conventions dont les termes sont ci-après littéralement reproduits :

« Charte interne de qualification des conventions »

Dans le cadre de la réglementation instituée par les articles L.225-38 à L.225-43, R.225-30 à R.225-32 et R.225-34-1 du Code de Commerce et de la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers n°2012-05- les Assemblées d'actionnaires des sociétés cotées – publiée le 2 juillet 2012, le Conseil d'Administration, en séance du 21 Mars 2013 a décidé d'établir une typologie des conventions, qui de par leur caractère et leurs conditions, ne sont soumises à aucune formalité.

Sont considérées comme des opérations courantes conclues à des conditions normales et de ce fait ne sont soumises à aucune formalité :

- (a) facturations de Bolloré SA à d'autres sociétés du Groupe relatives à des prestations notamment d'assistance administrative ou de gestion ;
- (b) facturations de toutes les sociétés du Groupe relatives à des cessions d'actifs dans un plafond de 1,5 million d'euros par opération ;
- (c) options ou autorisations diligentées dans le cadre d'un régime fiscal de Groupe (convention d'intégration fiscale) ;
- (d) cessions de titres d'importance mineure ayant un caractère purement administratif ou cessions de titres dans le cadre de reclassement de titres intervenant entre la Société et des personnes physiques ou personnes morales (ayant des liens avec la Société, tels que définis à l'article L.225-38 du Code de commerce) dans la limite du plafond de 500 000 euros par opération, les opérations portant sur des titres cotés devant être réalisées à un prix correspondant à une moyenne des cotations des vingt dernières séances de bourse ;
- (e) transferts entre la Société et l'un de ses administrateurs d'un nombre de titres égal à celui fixé pour l'exercice des fonctions de mandataire social de la Société émettrice des titres transférés ;
- (f) opérations de gestion de trésorerie et / ou de prêts / emprunts dès lors que l'opération est faite au taux de marché avec un différentiel maximum de 0,50 %.

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS DÉCLARÉES PAR LES PERSONNES MENTIONNÉES À L'ARTICLE L.621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER ET RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Néant.

PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Le Conseil proposera à l'Assemblée générale ordinaire de renouveler les mandats de Jacqueline de Ribes, de Céline Merle-Béral et d'Olivier Roussel pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

RÉGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, établi par l'Afep et le Medef.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4,8° du Code de commerce, les dispositions du Code qui ont été écartées, ainsi que les raisons pour lesquelles elles l'ont été, figurent dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Après s'être prononcé à plusieurs reprises sur l'application des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise, le Conseil en séance du 22 mars 2018, à la lecture du guide d'application du Code Afep-Medef révisé en décembre 2016, a procédé à un nouvel examen de certaines de ses dispositions.

Le Code Afep-Medef révisé en novembre 2016 introduit une distinction entre les dirigeants mandataires sociaux exécutifs (Président directeur général, Directeur général, Directeur général délégué, Président et Membres du directoire, Gérant de sociétés en commandite par actions) et les dirigeants mandataires sociaux non-exécutifs (Président dissocié du Conseil d'administration et Président du Conseil de surveillance des sociétés anonymes à Directoire ou des sociétés en commandite par actions).

Les recommandations du Code sont en conséquence à examiner au regard de la nature précise de la fonction exercée, étant précisé que l'expression de « dirigeant mandataire social » se rapporte à l'ensemble des dirigeants énumérés ci-dessus et que l'expression « mandataire social » se rapporte à ces mêmes dirigeants, ainsi qu'aux administrateurs et membres du Conseil de surveillance.

Cumul des mandats

Le Conseil d'administration, en séance du 22 mars 2018, après avoir pris acte des nouvelles règles de cumul des mandats, a réexaminé à cet égard la situation de François Laroze, Directeur général, et de Cédric de Bailliencourt, Président du Conseil d'administration.

Le Code Afep-Medef édicte des règles de cumul des mandats distinctes selon la qualité du mandataire. S'agissant des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, l'article 18 du Code énonce que le nombre de mandats d'administrateur pouvant être exercés par le dirigeant mandataire social exécutif dans des sociétés cotées extérieures à son Groupe, y compris étrangères, est limité à deux, étant précisé que la limite de deux mandats n'est pas applicable « aux mandats exercés par un dirigeant mandataire social exécutif dans les filiales et participations détenues de concert, des sociétés dont l'activité principale est d'acquérir et de gérer de telles participations ».

Le Guide d'application du Code Afep-Medef publié en décembre 2016 a confirmé les précisions précédemment apportées sur l'application de cette dérogation, à savoir :

- elle est attachée à une personne, eu égard au temps qu'elle est en mesure de consacrer à l'exercice des mandats ;
- elle vise les personnes qui exercent un mandat de dirigeant mandataire social dans une société cotée dont l'activité principale est d'acquérir ou de gérer des participations ;
- elle s'applique au niveau de chacune des sociétés cotées dans lesquelles le dirigeant mandataire social exerce un mandat d'administrateur, dès lors qu'elles constituent des filiales et participations, directes ou indirectes détenues seules ou de concert par la société dont l'activité principale est d'acquérir ou de gérer des participations dans lesquelles il exerce son mandat de dirigeant mandataire social ;
- elle ne s'applique pas à un dirigeant mandataire social d'une société cotée dont l'activité principale n'est pas d'acquérir ou de gérer des participations (société opérationnelle) pour les mandats exercés au sein de sociétés cotées dans lesquelles une filiale de la société qu'il dirige et qui aurait elle-même une activité de holding détiendrait une participation.

En ce qui concerne François Laroze, le Conseil a pris acte que sa situation est conforme aux règles Afep-Medef sur le cumul des mandats.

La situation de Cédric de Bailliencourt est conforme aux règles Afep-Medef sur le cumul des mandats.

En outre, le Conseil du 22 mars 2018 a pris acte de la conformité de la situation de ses dirigeants mandataires sociaux au regard des dispositions du Code de commerce et plus particulièrement de l'article L.225-94-1 du Code de commerce relatives au cumul des mandats.

Enfin, le Conseil relève que, conformément à la recommandation 18.2 du Code Afep-Medef, les dirigeants mandataires sociaux doivent recueillir l'avis des membres du Conseil préalablement à l'acceptation d'un nouveau mandat dans une société cotée extérieure à leur Groupe.

Définition de l'administrateur indépendant

Appelé à se prononcer sur les critères d'indépendance des administrateurs, le Conseil du 22 mars 2018, après avoir pris acte de la modification apportée au critère d'ancienneté des mandats, a confirmé les analyses précédemment menées.

Ainsi, pour la détermination de la qualité d'administrateur indépendant, il a été décidé :

- d'écarter le critère d'ancienneté de douze ans ne permettant pas en tant que critère unique de remettre en cause l'indépendance d'un administrateur.
En effet, le Conseil estime que quelle que soit la durée des fonctions des administrateurs il convient de s'attacher à leurs qualités personnelles, leurs expériences et compétences industrielles et financières permettant de donner des avis et des conseils utiles à travers des échanges où chacun peut exprimer sa position.
De surcroît, il doit être considéré que, dans un Groupe comportant une multiplicité de métiers à haute technicité et s'exerçant à l'échelle mondiale, la durée des fonctions contribue à une meilleure connaissance et à une meilleure compréhension du Groupe, de son historique et de ses métiers diversifiés.
La parfaite connaissance du Groupe dont bénéficie l'administrateur du fait de son ancienneté constitue un atout, notamment lors de l'examen des orientations stratégiques du Groupe ou de la mise en œuvre des projets complexes s'inscrivant dans la durée et/ou des projets transversaux au sein du Groupe. Une ancienneté de douze ans ne saurait aucunement être associée à une perte d'indépendance ;
- de considérer que l'exercice d'un mandat d'administrateur dans une autre société du Groupe n'est pas de nature à remettre en cause l'indépendance d'un administrateur.
Le Conseil a estimé que « le Groupe Bolloré, contrôlé par la famille fondatrice, présente la particularité d'être un Groupe diversifié aux activités multiples, présent en France et à l'international. Une des orientations stratégiques du Groupe consiste à optimiser et à développer des synergies entre ses différentes activités.
La mise en œuvre de cette stratégie requiert les compétences de gestionnaires de haut niveau disposant d'une connaissance approfondie de l'ensemble des activités du Groupe et d'une maîtrise des éventuels enjeux géopolitiques mondiaux indispensable aux implantations à l'international.
La nomination de certains administrateurs dans plusieurs sociétés du Groupe répond à la priorité pour le Groupe de bénéficier des compétences d'hommes et de femmes qui maîtrisent à la fois parfaitement les activités et contribuent aux résultats du Groupe ».

Pour être qualifié d'indépendant, un administrateur ne doit pas :

- être salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société / salarié, dirigeant mandataire social exécutif d'une société que la Société consolide par intégration globale / salarié, dirigeant mandataire social exécutif de la société mère de la Société ou d'une société consolidée par intégration globale par cette société mère / ou l'avoir été dans les cinq dernières années ;
- être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
 - significatif de la Société ou de son Groupe ;
 - ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- avoir été auditeur de la Société au cours des cinq années précédentes.

Les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Afep-Medef non appliquées par notre Société sont reprises dans un tableau de synthèse intégré dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Revue de l'indépendance des administrateurs

Parmi les 15 membres du Conseil et conformément aux critères d'indépendance confirmés par le Conseil en séance du 22 mars 2018, Jacqueline de Ribes, Messieurs Hubert Fabri, Jean-Philippe Hottinguer, Olivier Roussel, Christoph von Malaisé et la société AFICO sont qualifiés d'indépendants.

Le tableau de synthèse ci-après précise la situation (conformité ou non) des administrateurs au regard des critères retenus par le Code Afep-Medef pour définir l'indépendance des administrateurs.

Mandataires indépendants

Mandataires indépendants

Jacqueline de Ribes⁽¹⁾

Hubert Fabri⁽¹⁾⁽²⁾

Olivier Roussel⁽¹⁾⁽²⁾

Jean-Philippe Hottinguer⁽¹⁾⁽²⁾

Christoph von Malaisé⁽¹⁾⁽²⁾

AFICO

(1) notwithstanding l'exercice d'un mandat d'administrateur dans une autre société du Groupe (ou au cours des cinq derniers exercices)

(2) notwithstanding la durée d'exercice de son mandat d'administrateur

Examen du caractère significatif des relations d'affaires avec un administrateur

Le Conseil du 22 mars 2018 a confirmé que l'appréciation du caractère significatif des relations d'affaires ne doit pas être menée exclusivement au regard du montant des transactions commerciales qui pourraient être conclues entre le Groupe Bolloré et la Société (ou le Groupe) dans laquelle l'administrateur concerné exercerait une autre fonction, étant rappelé que le seuil de significativité de ces relations d'affaires retenu par le Conseil est considéré atteint dès lors que le montant des transactions commerciales excédera 1 % du chiffre d'affaires du Groupe au titre d'un exercice considéré.

Le Conseil du 23 mars 2017 avait décidé, conformément aux dispositions de la recommandation AMF n° 2012-02 modifiée le 22 décembre 2015, qu'il convenait de privilégier, dans le cadre de l'appréciation du caractère significatif d'une relation d'affaires avec un administrateur, des critères multiples, notamment la durée des relations, l'éventuelle dépendance économique ou les conditions financières au regard des prix du marché, la position du mandataire intéressé dans la société cocontractante et son intervention quant à la mise en œuvre ou à l'exécution de la relation d'affaires.

Le Conseil du 22 mars 2018 a pris acte qu'aucun des administrateurs qualifiés d'indépendants n'entretient directement ou indirectement de relations d'affaires significatives avec le Groupe.

Gestion des situations de conflit d'intérêts

Le Code Afep-Medef prévoit dans son point 19 « Déontologie de l'administrateur » que l'administrateur doit faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel et qu'il doit alors s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

À cet effet, il a été rappelé en séance du Conseil du 22 mars 2018 que les administrateurs sont tenus à une obligation de révélation d'une situation de conflit, même potentiel. Par ailleurs, l'administrateur doit s'abstenir de participer au vote sur toute délibération qui serait concernée par une telle situation.

Le règlement intérieur du Conseil est disponible sur le site Internet de la Société.

Nombre de réunions du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Le Conseil d'administration, qui comprend quinze membres, dont six extérieurs au Groupe, s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2017.

DÉFINITION ET OBJECTIFS DE LA GESTION DES RISQUES ET DU CONTRÔLE INTERNE

La gestion des risques et le contrôle interne au sein du Groupe s'appuient sur le référentiel de l'AMF, publié en janvier 2007 et complété en 2010.

L'ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE

Conformément à la définition du cadre de référence de l'AMF, le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux Lois et règlements ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;

et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Selon ce cadre, le contrôle interne recouvre les composantes suivantes :

- une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des systèmes d'information, des procédures ou des modes opératoires, des outils ou pratiques appropriés ;
- la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
- un dispositif de gestion des risques visant à recenser, analyser et traiter les principaux risques identifiés au regard des objectifs de la Société et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
- des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour s'assurer que les mesures nécessaires sont prises en vue de maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs ;
- un pilotage et une surveillance permanente portant sur le dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

Cependant, comme indiqué dans le cadre de référence, il convient de préciser que le dispositif de contrôle interne, aussi bien conçu et bien appliqué soit-il, ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la Société.

Dans la description qui suit, la notion de Groupe couvre l'ensemble de la société mère et des filiales consolidées. Cette description du système de contrôle interne a été réalisée à partir du cadre de référence élaboré par le groupe de place mené sous l'égide de l'AMF, complété de son guide d'application. Les principes et les points clés contenus dans ce guide sont suivis lorsqu'ils sont applicables.

CONTEXTE GÉNÉRAL DU CONTRÔLE INTERNE : UN SYSTÈME DE CONTRÔLE ADAPTÉ AUX SPÉCIFICITÉS DES ORGANISATIONS DU GROUPE

Le système de contrôle interne du Groupe repose sur les principes suivants :

La séparation des fonctions

Garante de l'indépendance du contrôle, une dissociation des fonctions opérationnelles et financières a été mise en place à chaque niveau du Groupe.

Les fonctions financières des entités assurent l'exhaustivité et la fiabilité des informations. Régulièrement, l'intégralité de ces données est transmise aux dirigeants et aux fonctions centrales (ressources humaines, juridique, finance...).

Des filiales autonomes et responsables

Le Groupe est organisé en divisions opérationnelles qui, en raison de la diversité de leurs activités, bénéficient d'une large autonomie dans leur gestion. Elles sont responsables de :

- la définition et la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne adapté à leurs spécificités ;

- l'optimisation de leurs opérations et performances financières ;
- la protection de leurs actifs ;
- la gestion de leurs risques.

Ce système de délégation permet de responsabiliser les entités et d'assurer l'adéquation entre leurs pratiques et le cadre juridique de leur pays d'implantation.

Un support et un contrôle communs à l'ensemble des sociétés du Groupe

Le Groupe établit un référentiel de procédures comptables, financières et de contrôle, d'application obligatoire.

Le département d'audit interne évalue régulièrement le dispositif de contrôle des entités et leur suggère les propositions d'évolution les mieux adaptées.

Une politique de ressources humaines favorisant un bon environnement de contrôle interne

La politique de ressources humaines contribue à l'enrichissement d'un environnement de contrôle interne efficace par l'existence de définition de fonctions, d'un système d'évaluation reposant notamment sur la mise en place d'entretiens annuels ou d'actions de formation.

LA DIFFUSION EN INTERNE D'INFORMATIONS PERTINENTES

CONFORMITÉ DES PRATIQUES AUX LOIS ET RÈGLEMENTS

Les directions fonctionnelles du Groupe lui permettent :

- de connaître les différentes règles et lois qui lui sont applicables ;
- d'être informé en temps utile des modifications qui leur sont apportées ;
- de transcrire ces règles dans les procédures internes ;
- d'informer et de former les collaborateurs sur les règles et Lois qui les concernent.

APPLICATION DES INSTRUCTIONS ET ORIENTATIONS FIXÉES PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DU GROUPE

La Direction générale fixe les objectifs et orientations du Groupe et s'assure que ceux-ci sont communiqués à l'ensemble des collaborateurs.

À cet égard, le processus budgétaire du Groupe constitue un engagement fort de la part des entités vis-à-vis de la Direction générale :

- au cours du quatrième trimestre, chaque division opérationnelle établit, sur la base des orientations stratégiques fixées par la Direction générale, un budget détaillant les perspectives de résultat et d'évolution de la trésorerie ainsi que les principaux indicateurs permettant de mesurer les performances opérationnelles ;
- une fois validé par la Direction générale, ce budget, mensualisé, sert de référentiel au contrôle budgétaire. Une analyse des écarts entre cette projection budgétaire et le résultat mensuel est réalisée, chaque mois, au cours des comités de résultats réunissant la Direction générale du Groupe, les directions de division et les directions fonctionnelles du Groupe (ressources humaines, juridique, finance).

BON FONCTIONNEMENT DES PROCESSUS INTERNES DE LA SOCIÉTÉ, NOTAMMENT CEUX CONCOURANT À LA SAUVEGARDE DE SES ACTIFS

La Direction des systèmes d'information a mis en place des procédures de sauvegarde et de sécurité permettant d'assurer la qualité et la sûreté de l'exploitation, y compris en cas de problème majeur.

Le processus de suivi des investissements, mené conjointement par la Direction des achats, la Direction du contrôle de gestion et la Direction des assurances, concourt à un suivi précis des actifs corporels du Groupe et à une sauvegarde de leur valeur d'utilité au travers de couvertures d'assurance appropriées.

Bien que décentralisé dans les divisions opérationnelles, le suivi des comptes clients fait l'objet d'un reporting mensuel à la Direction financière du Groupe chargée de recenser les principaux risques de recouvrement sur clients et de mettre en place, avec les divisions, les actions correctives.

Le suivi de la trésorerie du Groupe est assuré par :

- la transmission quotidienne des performances de trésorerie des divisions ;
- l'actualisation mensuelle des prévisions de trésorerie du Groupe ;
- l'optimisation des risques liés aux taux de change et taux d'intérêt (étudiée au sein du Comité des risques, qui se réunit trimestriellement sous l'autorité de la Direction financière) ;
- la disponibilité, auprès des partenaires financiers, d'en-cours de crédit à court, moyen et long termes.

FIABILITÉ DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Le processus d'élaboration des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis sur une base semestrielle ; ils sont vérifiés par les Commissaires aux comptes dans le cadre d'un examen limité au 30 juin et d'un audit au 31 décembre, qui portent à la fois sur les comptes statutaires des entités du périmètre et sur les comptes consolidés. Une fois arrêtés par le Conseil d'administration, ils donnent lieu à publication.

Le Groupe s'appuie sur les éléments suivants pour la consolidation des comptes :

- le service de consolidation du Groupe, garant de l'homogénéité et du suivi des traitements pour l'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation de l'entité consolidante ;
- le strict respect des normes comptables en vigueur liées aux opérations de consolidation ;
- l'utilisation d'un outil informatique de renom, développé en 2005 pour s'adapter aux nouvelles technologies de transmission d'informations, garantissant des processus sécurisés de remontée d'informations et une homogénéité de présentation des agrégats comptables ;
- la décentralisation d'une partie des retraitements de consolidation au niveau même des divisions opérationnelles ou des sociétés, permettant de positionner les traitements comptables au plus près des flux opérationnels.

Le processus du reporting financier

Les services de la trésorerie et du contrôle de gestion du Groupe organisent et supervisent la remontée des informations et indicateurs financiers mensuels des divisions, en particulier le compte de résultat et le suivi de l'endettement net.

Au sein de chaque division, les éléments du reporting financier sont validés par la Direction générale et communiqués sous la responsabilité de la Direction financière.

Les informations sont présentées sous un format standardisé respectant les règles et les normes de consolidation et facilitant ainsi la comparaison avec les éléments consolidés semestriels et annuels. Elles font l'objet de rapports spécifiques transmis à la Direction générale du Groupe.

Les reportings financiers mensuels sont complétés par des exercices de révision budgétaire en cours d'année afin d'ajuster les objectifs annuels en fonction des données les plus récentes.

UN DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Conformément à la définition du cadre de référence de l'AMF, la gestion des risques est un dispositif dynamique de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui contribue à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la Société ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la Société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société ;
- mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques.

Selon ce cadre, la gestion des risques recouvre les composantes suivantes :

- un cadre organisationnel comprenant la définition des rôles et responsabilités des acteurs, une politique de gestion des risques et un système d'information permettant la diffusion en interne d'informations relatives aux risques ;
- un processus de gestion des risques comprenant trois étapes : l'identification, l'analyse et le traitement des risques ;
- un pilotage en continu du dispositif de gestion des risques faisant l'objet d'une surveillance et d'une revue régulière.

LES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE RÉPONDANT À CES RISQUES

GESTION DES RISQUES

Les litiges et risques sont suivis par chaque division. En ce qui concerne la gestion des sinistres, la Direction juridique ainsi que la Direction des assurances fournissent leur assistance pour tout contentieux important, ainsi que pour tout projet de contrat ayant une incidence financière significative. Enfin, les modalités de gestion des risques font l'objet d'une revue régulière approfondie par le Comité des risques.

Les principaux risques auxquels le Groupe est soumis sont développés dans le chapitre « Facteurs de risques » du document de référence de Bolloré.

La gestion des risques s'articule autour des principales catégories suivantes :

Principaux risques concernant le Groupe

Certains risques financiers sont de nature à impacter les résultats du Groupe dans son ensemble :

Risque sur les actions cotées

Sous l'égide de la Direction financière du Groupe Bolloré, un suivi régulier de la valeur des sociétés non consolidées est réalisé. Par ailleurs, à chaque clôture, une appréciation de la valeur de ces titres est réalisée sur la base des derniers cours de Bourse.

Risque de liquidité

Le groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois dispose au 31 décembre 2017 d'un désendettement net de 595 691 milliers d'euros.

Le groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois dispose d'un compte courant avec le Groupe Bolloré qui peut, le cas échéant, couvrir ses besoins de liquidité. Les risques financiers relatifs au Groupe Bolloré sont présentés dans le document de référence 2017 de ce Groupe.

Aucun financement bancaire ne prévoit de clause de remboursement anticipé dépendant du respect de ratios financiers.

Risque de taux

La Direction générale décide de la mise en place de couverture de taux. Des couvertures de type ferme (swap de taux, FRA) sont éventuellement utilisées pour gérer le risque de taux de la dette du Groupe.

Le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois n'utilise pas d'instruments financiers dérivés de couverture de taux au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2017, le Groupe fait apparaître un désendettement net à taux variable de 596 111 milliers d'euros, principalement du fait du compte courant à taux variable avec Bolloré.

Sensibilité : si les taux varient uniformément de +1 %, l'impact annuel sur les produits financiers serait de 5 961 milliers d'euros.

Les excédents de trésorerie sont placés dans des produits monétaires sans risque.

Risques spécifiques aux activités

Compte tenu de la diversité des métiers et des implantations géographiques du Groupe, certains risques peuvent impacter une activité ou une zone géographique données sans avoir d'incidence sur la situation financière du Groupe dans son ensemble :

Risques opérationnels

Chaque division du Groupe est responsable de la gestion des risques industriels, environnementaux, de marché et de conformité auxquels elle est confrontée. Une analyse régulière de la nature des risques et des modalités de gestion s'y rapportant est effectuée par chaque direction de division.

Par ailleurs, le suivi de la valeur recouvrable des *goodwill* et autres actifs, ainsi que des contrats long terme, est réalisé au niveau des divisions et des tests sont effectués au niveau du Groupe Bolloré.

Une supervision en est également faite par le Comité des risques et la Direction des assurances du Groupe Bolloré.

Risque de crédit

Un suivi mensuel du BFR est réalisé par la Direction de la trésorerie du Groupe Bolloré. De plus, dans les principales divisions du Groupe, la gestion du risque de crédit est relayée par un credit manager. Le recours à l'assurance-crédit est privilégié et, lorsque le crédit n'est pas couvert par une assurance, l'octroi de crédit est décidé au niveau de compétence le plus adapté. Enfin, un suivi régulier des créances clients est effectué à l'échelon tant du Groupe que de la division, et des dépréciations sont pratiquées au cas par cas lorsque cela est jugé nécessaire.

Risque de change

Le Groupe Bolloré couvre ses principales opérations en devises. La gestion de la couverture est centralisée au niveau Groupe Bolloré pour la France et l'Europe. Une couverture sur le net des positions commerciales est pratiquée par la Direction de la trésorerie du Groupe Bolloré à travers des achats ou ventes à terme de devises. Enfin, la mise en place d'un *netting* mensuel des flux intragroupe permet de limiter les flux échangés et de couvrir le net résiduel. Pour la division Distribution d'énergie, les positions sont directement couvertes sur le marché.

Risque de propriété industrielle

Dans le cadre de ses activités industrielles, le Groupe est amené à utiliser des brevets (des terminaux spécialisés). Une cellule dédiée au niveau Groupe s'assure que ce dernier est bien propriétaire de tous les brevets qu'il exploite et que les technologies nouvelles qu'il a développées sont protégées.

Risque politique

Le Groupe, qui est présent depuis de nombreuses années à l'étranger, peut être confronté à des risques politiques. Néanmoins la diversité de ses implantations et sa capacité de réaction lui permettent de limiter l'impact d'éventuelles crises politiques.

Risque juridique

Pour limiter l'exposition aux risques liés à la réglementation et à son évolution, et aux litiges, la Direction juridique du Groupe veille à la sécurité et à la conformité juridique des activités de celui-ci, en liaison avec les services juridiques des divisions. Lorsqu'un litige survient, la Direction juridique s'assure de sa résolution au mieux des intérêts du Groupe.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES

L'évaluation et le contrôle des risques inhérents au fonctionnement de chaque entité sont au cœur des préoccupations du Groupe. L'existence d'un outil informatique permet de donner une dimension active et régulière dans le suivi des risques qui porte sur l'ensemble de nos métiers.

Les risques identifiés font l'objet d'une série de mesures détaillées dans les plans d'actions élaborés par les différents « propriétaires » de risques nommés au sein de chaque division, l'objectif étant de maîtriser l'exposition à ces risques et donc de les réduire.

L'actualisation de la cartographie des risques consolidée est validée trimestriellement par le Comité des risques.

LE PILOTAGE ET LA SURVEILLANCE DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

PRINCIPAUX ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE ET LEURS MISSIONS

Les modalités du contrôle interne s'exercent par :

Le Conseil d'administration de la Société

Le Conseil d'administration veille à l'efficacité des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques tels que définis et mis en œuvre par la Direction générale. Si besoin, le Conseil peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour engager les actions et vérifications qu'il juge appropriées.

La Direction générale

Elle est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du suivi des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques adaptés et efficaces. En cas de défaillance des dispositifs, elle veille à l'engagement des actions correctives nécessaires.

Le Comité mensuel de résultat

Chaque division, pour l'ensemble de son périmètre, présente mensuellement à la Direction générale du Groupe Bolloré et aux fonctions centrales les indicateurs opérationnels et financiers de son activité, ainsi que l'analyse de leur évolution par rapport aux objectifs approuvés par la Direction générale.

Le Comité d'audit du Groupe Bolloré

Le Comité d'audit est géré au niveau du Groupe.

Le Comité des risques du Groupe Bolloré

Le Comité des risques est en charge d'effectuer une revue régulière et approfondie des modalités de gestion des risques.

Les organes d'administration des filiales

Dans chaque filiale du Groupe Bolloré, l'organe d'administration examine la stratégie et les orientations de la Société proposées par la Direction générale, veille à leur mise en œuvre, fixe les objectifs opérationnels, ajuste les ressources et procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque mandataire reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Les directions des filiales

Elles appliquent les orientations des organes d'administration au sein de chaque filiale. Assistées de leur service contrôle de gestion, elles s'assurent de l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe. Elles reportent à la fois à leur organe d'administration et aux Comités de direction.

L'audit interne du Groupe Bolloré

Le Groupe Bolloré dispose d'un département d'audit interne intervenant sur l'ensemble des entités du périmètre.

Ses missions reposent sur un plan annuel construit avec les divisions et la Direction générale, fondé sur l'évaluation des risques propres à chaque filiale et un contrôle cyclique de l'ensemble du périmètre. Ce programme comporte des missions de revue systématique des risques financiers et opérationnels, des missions de suivi et de mise en application des recommandations formulées, ainsi que des interventions plus ciblées en fonction des besoins exprimés par les divisions ou la Direction générale. Il vise à couvrir en priorité les risques les plus sensibles et à assurer la revue des principaux autres risques à moyen terme pour l'ensemble des entités du Groupe. Les auditeurs bénéficient de formations internes aux métiers des divisions afin de mieux maîtriser les spécificités opérationnelles de chacune d'elles.

L'audit a la responsabilité d'évaluer le fonctionnement du dispositif de contrôle interne et de faire toutes préconisations pour l'améliorer, dans le champ couvert par ses missions. Les rapports d'audit sont destinés aux sociétés auditées, aux divisions auxquelles elles sont rattachées et aux Directions financière et générale du Groupe Bolloré.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dans le cadre de leur mandat de revue et de certification des comptes annuels et selon leurs normes professionnelles, ils prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne. À ce titre, ils conduisent des interventions intérimaires sur l'appréciation des modes opératoires des différents cycles d'audit retenus. Ils garantissent la correcte application des principes comptables applicables, dans le souci de produire une information fidèle et précise. Ils communiquent une synthèse semestrielle des conclusions de leurs travaux à la Direction financière, à la Direction générale du Groupe et au Comité d'audit.

Les comptes du Groupe sont certifiés conjointement par les cabinets Constantin Associés, représenté par Jean Paul Séguret, et AEG Finances – Audit Expertise Gestion, représenté par Jean-François Baloteaud, renouvelés par l'Assemblée générale ordinaire du 7 juin 2016.

UN RENFORCEMENT PERMANENT DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES

Dans une démarche d'amélioration continue, le Groupe s'efforce d'améliorer l'organisation de son contrôle interne et de sa gestion des risques, tout en maintenant des structures réactives, tant au niveau de la holding que des divisions.

Ainsi plusieurs actions de renforcement du contrôle interne ont été initiées, conduites ou poursuivies.

DISPOSITIF ÉTHIQUE

L'ensemble du dispositif éthique du Groupe a été finalisé et se déploie dans les entités concernées.

La charte éthique rédigée en 2000 a été revue, afin de prendre compte les nouvelles dispositions légales et les engagements du Groupe. Cette charte est diffusée par la Direction des Ressources Humaines Groupe à l'ensemble des collaborateurs.

Le Comité éthique s'est réuni deux fois dans l'année ; il a validé l'ensemble des Codes et dispositifs éthiques mis en œuvre au sein des entités. Aucun dysfonctionnement n'a été signalé via la procédure d'alerte.

Des informations détaillées sur l'ensemble de nos procédures « éthique et conformité » sont largement communiquées aux clients et prospects à leurs demandes.

LISTE D'INITIÉS

Le Groupe met à jour régulièrement la liste des personnes ayant accès à des informations privilégiées qui, si elles étaient rendues publiques, seraient susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours des instruments financiers. Ces personnes, qu'elles soient salariées, administrateurs ou tiers en relation professionnelle étroite avec l'entreprise, ont été informées de l'interdiction d'utiliser ou de communiquer cette information privilégiée dans un but de réaliser des opérations d'achat ou de vente sur ces instruments financiers. L'annexe de la Charte d'Éthique du Groupe définissant les périodes pendant lesquelles les collaborateurs devront s'abstenir de réaliser des opérations sur les titres cotés des sociétés du Groupe a été modifiée pour prendre en compte les dispositions de la recommandation AMF n° 2010-07 du 3 novembre 2010 relative à la prévention des manquements d'initiés imputables aux dirigeants des sociétés cotées.

Suite à l'entrée en vigueur le 3 juillet 2016 du règlement européen n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché (appelé règlement MAR) et à la publication le 26 octobre 2016 di guide de l'AMF sur l'information permanente et de la gestion de l'information privilégiée, les nouvelles procédures particulières sont mises en œuvre.

CARTOGRAPHIES DES RISQUES

Le suivi des plans d'actions et la mise à jour des risques via le progiciel informatique ont été poursuivis sur l'exercice.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE JOINT AU RAPPORT DE GESTION (ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE)

Le présent rapport, joint au rapport de gestion, est établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce (*résultant de l'ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 portant diverses mesures de simplification et de clarification des obligations d'information à la charge des sociétés*), applicables aux rapports afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le contenu sur le rapport de gouvernement d'entreprise procède d'une redistribution « à droit constant » d'informations préexistantes qui figuraient pour partie dans le rapport de gestion et dans le rapport du Président sur la composition, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la société.

1. Informations relatives aux organes d'administration et de direction

1.1. Composition du Conseil d'administration (Article L.225-37-4,5° du Code de commerce)

Conformément aux dispositions statutaires, les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire, et le Conseil peut, sous les conditions prévues par la Loi, procéder à des nominations provisoires.

Le Conseil doit comprendre trois membres au moins et dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la Loi en cas de fusion. La durée de leurs fonctions est de trois années et ils sont rééligibles.

Le Conseil est composé de quinze membres nommés par l'Assemblée générale ordinaire :

Cédric de Bailliencourt (Président du conseil d'administration), Cyrille Bolloré, AFICO (représentée par Philippe de Traux de Wardin), Chantal Bolloré, Marie Bolloré, Bolloré Participations (représentée par Vincent Bolloré), Sébastien Bolloré, Jacqueline de Ribes, Hubert Fabri, Jean-Philippe Hottinguer, Céline Merle-Béral, Socfrance (représentée par Marie-Annick Darmaillac), Société Bordelaise Africaine (représentée par Janine Goalabré), Olivier Roussel, Christoph von Malaisé.

Parmi les quinze administrateurs et conformément aux critères d'indépendance confirmés par le Conseil d'administration en séance du 22 mars 2018, la société AFICO, Jacqueline de Ribes, Hubert Fabri, Jean-Philippe Hottinguer, Olivier Roussel et Christoph von Malaisé sont qualifiés d'indépendants.

L'information complète sur les quinze membres composant le Conseil ainsi que le Directeur général est reprise dans le tableau ci-après.

Administrateur	Nationalité	Date de naissance	Sexe	Date d'entrée en fonction	Date du dernier renouvellement	Fin d'exercice du mandat	Administrateur indépendant
Cédric de Bailliencourt Président du Conseil d'administration	Française	10/07/1969	M	31/08/2010	07/06/2016	2019 (AG statuant sur les comptes 2018)	-
Cyrille Bolloré	Française	19/07/1985	M	05/06/2013	07/06/2016	2019 (AG statuant sur les comptes 2018)	-
Philippe de Traux de Wardin Représentant AFICO	Luxembourgeoise	30/01/1951	M	29/08/2014	07/06/2016	2019 (AG statuant sur les comptes 2018)	Oui
Chantal Bolloré	Française	06/09/1943	F	07/06/2016	-	2019 (AG statuant sur les comptes 2018)	-
Marie Bolloré	Française	08/05/1988	F	06/06/2014	02/06/2017	2020 (AG statuant sur les comptes 2019)	-
Vincent Bolloré Représentant Bolloré Participations	Française	01/04/1952	M	27/12/1994	07/06/2016	2019 (AG statuant sur les comptes 2018)	-
Sébastien Bolloré	Française	24/01/1978	M	10/06/2011	02/06/2017	2020 (AG statuant sur les comptes 2019)	-
Jacqueline de Ribes	Française	14/07/1929	F	04/07/2013	05/06/2015	2018 (AG statuant sur les comptes 2017)	Oui
Hubert Fabri	Belge	28/01/1952	M	27/12/1994	07/06/2016	2019 (AG statuant sur les comptes 2018)	Oui
Jean-Philippe Hottinguer	Française	24/09/1938	M	19/12/1997	07/06/2016	2019 (AG statuant sur les comptes 2018)	Oui
Céline Merle-Béral	Française	16/01/1969	F	07/06/2012	05/06/2015	2018 (AG statuant sur les comptes 2017)	-
Olivier Roussel	Française	12/06/1947	M	07/10/1997	05/06/2015	2018 (AG statuant sur les comptes 2017)	Oui
Marie-Annick Darmailac Représentant Socfrance	Française	24/11/1954	F	07/06/2016	-	2019 (AG statuant sur les comptes 2018)	-
Janine Goalabré Représentant Société Bordelaise Africaine	Française	29/02/1948	F	07/06/2016	-	2019 (AG statuant sur les comptes 2018)	-
Christoph von Malaisé	Allemande	25/11/1933	M	23/06/1998	07/06/2016	2019 (AG statuant sur les comptes 2018)	Oui
Direction générale							
François Laroze Directeur général	Française	09/04/1963	M	01/09/2017	-	2019 (AG statuant sur les comptes 2018)	-

1.2. Application du principe de représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil (Article L.225-37-4,6° du Code de commerce).

Le Conseil d'administration, qui compte six femmes parmi ses membres respecte les dispositions de l'article L.225-18-1 du Code de commerce énonçant que la proportion des administrateurs de chaque sexe ne peut être inférieure à 40 %.

1.3. Modalités d'exercice de la direction générale prévue à l'article L.225-51-1 du Code de commerce (Article L.225-37-4,4° du Code de commerce)

Le Conseil d'administration, en séance du 1^{er} septembre 2017, a décidé de retenir l'option consistant à dissocier les fonctions de Président et de Directeur général et a renouvelé le mandat de Président du Conseil d'administration de Cédric de Bailliencourt et nommé François Laroze en qualité de Directeur général (non-administrateur).

Le Conseil d'administration a considéré, dans le cadre des réflexions sur l'organisation et le rôle imparté à la Société au sein du Groupe, que la dissociation des fonctions constituait le mode de gouvernance le plus adapté.

1.4. Pouvoirs et éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général (Article L.225-37-4,7° du Code de commerce)

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la Loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

1.5. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil (Article L.225-37-4,5° du Code de commerce)

Réunions du Conseil

Conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts, les administrateurs peuvent être convoqués aux séances du Conseil par tous moyens, soit au siège social, soit en tout autre lieu.

Les convocations sont faites par le Président. Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, la voix du Président de séance étant prépondérante en cas de partage.

Afin de permettre à un nombre maximal de membres du Conseil d'assister aux séances du Conseil :

- les dates prévisionnelles de réunion sont fixées plusieurs mois à l'avance et les modifications éventuelles de date font l'objet de concertation pour permettre la présence effective du plus grand nombre d'administrateurs ;
- le règlement intérieur autorise, à l'exception des opérations visées aux articles L.232-1 (établissement des comptes annuels et du rapport de gestion) et L.233-16 du Code de commerce (établissement des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe), la participation aux délibérations du Conseil au moyen de la visioconférence.

Mission du Conseil

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre et décide du cumul ou de la dissociation des mandats de Directeur général et Président du Conseil. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il procède en outre aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns, à l'examen et à l'arrêté des comptes.

Organisation des travaux du Conseil

Une quinzaine de jours avant la réunion du Conseil, une convocation à laquelle est joint le projet de procès-verbal de la séance précédente est adressée à chaque administrateur afin de leur permettre de faire part de leurs observations éventuelles sur ce projet avant même la réunion du Conseil.

Le Conseil peut ainsi débattre directement sur l'ordre du jour.

Pour chaque Conseil, un dossier développant chacune des questions mises à l'ordre du jour est remis à chaque administrateur, qui peut se faire communiquer toute information complémentaire jugée utile.

Les débats sont conduits avec la volonté constante de favoriser un échange entre tous les administrateurs à partir d'une information complète et avec le souci de centrer les échanges sur les questions importantes, notamment d'ordre stratégique.

Au cours de l'exercice, le Conseil s'est réuni à trois reprises et a notamment été appelé à se prononcer sur les points suivants :

Séance du 23 mars 2017 (taux de présence : 93,33 %) :

- activités et résultats ;
- examen et arrêté des comptes annuels et consolidés de l'exercice 2016 ;
- documents prévisionnels ;
- approbation du rapport du Président sur le contrôle interne ;
- conventions soumises aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- convocation d'une Assemblée générale ordinaire ;
- convocation d'une Assemblée générale extraordinaire ;
- Code de gouvernement d'entreprise révisé en novembre 2016 ;
- procédure interne de qualification de l'information privilégiée.

Séance du 11 mai 2017 (taux de présence : 80 %) :

- Renégociation de la promesse de vente existante entre les sociétés Blue Solutions, Compagnie du Cambodge et Société Industrielle et Financière de l'Artois concernant les titres de la société IER.

Séance du 1^{er} septembre 2017 (taux de présence : 93,33 %) :

- modalités d'exercice de la Direction Générale ;
- activités et résultats – comptes consolidés au 30 juin 2017 ;
- documents prévisionnels – situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible du premier semestre 2017 – révision du compte de résultat prévisionnel ;
- évaluation du fonctionnement et des méthodes de travail du Conseil ;
- répartition des jetons de présence.

Le Conseil n'a pas de Comité spécialisé, les administrateurs exerçant collégalement leurs fonctions.

Dans le cadre des dispositions de l'ordonnance du 8 décembre 2008 (instituant l'obligation de mettre en place un Comité d'audit au sein des sociétés dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé), les administrateurs, en séance du 9 avril 2009, ont décidé eu égard à la nature et à la structure du Groupe de faire application des dispositions de l'Article L.823-20 1^o du Code de commerce permettant aux entités contrôlées au sens de l'article L.233-16 du même Code par une société elle-même soumise à l'obligation de mise en place d'un Comité d'audit, d'être exemptées de la création de ce Comité.

Ainsi, un Comité d'audit a été constitué au sein de la Société Financière de l'Odet, société contrôlante, elle-même soumise à l'obligation de disposer d'un Comité spécialisé.

Le règlement intérieur du Comité d'audit a été révisé lors de la réunion du Conseil d'administration de la Société Financière de l'Odet du 1^{er} septembre 2016 afin d'y intégrer les nouvelles attributions du Comité définies par les dispositions de l'Ordonnance n°2016-315 du 17 mars 2016 relative au Commissariat aux comptes.

Le Comité d'audit est composé de trois administrateurs indépendants et disposant tous de compétences financières et comptables qui leur assurent une parfaite compréhension des normes comptables en vigueur :

- Alain Moynot, Président ;
- Olivier Roussel, Membre du Comité ;
- Martine Studer, Membre du Comité.

Le Comité d'audit est chargé de :

- suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- émettre une recommandation au Conseil d'administration de la Société Financière de l'Odet sur les Commissaires aux comptes dont la désignation ou le renouvellement sera proposé à l'Assemblée générale ;
- suivre la réalisation par le Commissaire aux comptes de sa mission et tenir compte des constatations et conclusions du Haut Conseil du Commissariat aux comptes consécutives aux contrôles réalisés par lui en application des dispositions légales ;
- s'assurer du respect par le Commissaire aux comptes des conditions d'indépendance et le cas échéant, prendre les mesures nécessaires ;
- approuver la fourniture des services autres que la certification des comptes et plus généralement de toute mission ou prérogative définie par les dispositions légales applicables ;
- rendre compte régulièrement au Conseil d'administration de la Société Financière de l'Odet de l'exercice de ses missions, des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus et de l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.

et plus généralement exécuter toute mission et/ou exercer toute prérogative définie par les dispositions légales.

Le Comité dispose de la faculté de recourir à des conseils extérieurs, avocats ou consultants.

Au cours de l'exercice 2017, le Comité d'audit s'est réuni à deux reprises et a notamment examiné les points suivants :

- **Comité d'audit du 21 mars 2017** (taux de présence : 66,66 %) :
 - examen du compte-rendu de la réunion du 30 août 2016 ;
 - présentation des résultats de l'exercice 2016 ;
 - synthèse des travaux des Commissaires aux comptes sur l'arrêté des comptes consolidés au 31 décembre 2016 ;
 - présentation du niveau de contrôle interne des entités auditées à fin 2016 et du plan d'audit 2017 ;
 - questions diverses.

- **Comité d'audit du 30 août 2017** (taux de présence : 100 %) :
 - examen du compte-rendu de la réunion du 21 mars 2017 ;
 - présentation des résultats du premier semestre 2017 ;
 - synthèse des travaux des Commissaires aux comptes sur l'arrêté des comptes consolidés au 30 juin 2017 ;
 - avancement du plan d'audit 2017 et présentation du niveau de contrôle interne des entités auditées à fin août 2017 ;
 - questions diverses.

Évaluation du fonctionnement et des méthodes de travail du Conseil

Dans un souci de répondre à une bonne pratique de gouvernement d'entreprise telle que préconisée par les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Afep-Medef, le Conseil doit procéder « à l'évaluation de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires qui lui ont donné mandat d'administrer la Société, en passant en revue périodiquement sa composition, son organisation et son fonctionnement ».

Cette évaluation doit viser trois objectifs :

- faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil ;
- vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ;
- mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

Cette évaluation doit faire l'objet d'un débat annuel au sein du Conseil, une évaluation plus formalisée devant être réalisée tous les trois ans au moins.

Une évaluation formalisée ayant été réalisée en 2015, le Conseil a été, au cours de la séance du 1^{er} septembre 2017, invité à procéder à l'examen annuel de son évaluation.

Les principales conclusions de cette évaluation annuelle sont les suivantes :

• En ce qui concerne les modalités de fonctionnement du Conseil

Les administrateurs ont confirmé les analyses antérieures sur le fonctionnement du Conseil qui demeure satisfaisant (délai de convocation suffisant, fréquence et durée des réunions, répartition du temps de chaque réunion entre l'examen des points inscrits à l'ordre du jour et le temps consacré aux discussions...).

Par ailleurs, les administrateurs ont maintenu leur appréciation sur la qualité et la lisibilité des documents utiles aux échanges, ainsi que la rédaction fidèle et exhaustive des procès-verbaux des Conseils.

• En ce qui concerne la préparation et les débats des questions importantes

Les administrateurs ont indiqué disposer de toutes les informations utiles à la compréhension des missions et des objectifs stratégiques du Groupe ainsi que de tous les documents complémentaires utiles à l'analyse des points qui sont examinés.

Les administrateurs se sont déclarés satisfaits de la qualité et de la quantité des informations toujours adaptées à la complexité du dossier à traiter qui permettent d'appréhender et de traiter les sujets à l'ordre du jour, et ce, dans les délais impartis.

Le Conseil s'est prononcé sur l'axe de progrès en ce qui concerne l'amélioration sur les délais de remise de la documentation pré-Conseil, tout en intégrant le respect des impératifs de confidentialité et de contraintes de délais liées à la préparation d'une documentation complète utile aux échanges.

• En ce qui concerne la composition du Conseil

Les administrateurs ont déclaré que l'effectif du Conseil, porté à quinze membres à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 7 juin 2016, était adapté et que la composition de celui-ci répondait aux exigences de bonne gouvernance, notamment au regard des critères d'âge des administrateurs, de la parité, du nombre des administrateurs indépendants, de la diversité des compétences et des expériences et du savoir-faire nécessaire à l'exercice de leur mandat.

La durée du mandat des membres du Conseil fixée à trois ans est satisfaisante.

Le Conseil concentre des compétences reconnues qui participent à la grande qualité des échanges et qui font preuve d'aptitude pour contribuer aux prises de décision et aux orientations à retenir pour les activités du Groupe.

Il a été relevé que les membres du Conseil sont formés aux spécificités des activités du Groupe, notamment par des exposés dédiés et par des visites de sites et qu'ils ont la faculté, à leur demande de rencontrer, à leur demande, les principaux cadres dirigeants du Groupe.

Les domaines de spécialisation de chaque membre du Conseil, notamment les connaissances financières, techniques et technologiques, permettent de traiter avec rigueur les orientations stratégiques qui sont examinées en séance.

1.6. Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice (Article L.225-37-4,1° du Code de commerce)

Cédric de BAILLIENCOURT, Président du Conseil d'administration

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Vice-Président et Directeur général délégué de Financière de l'Odet²;
- Vice-Président de Bolloré² ;
- Vice-Président de Compagnie du Cambodge² ;
- Président des Conseils d'administration de Compagnie des Tramways de Rouen, Financière Moncey², Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard et de la Société Industrielle et Financière de l'Artois² ;
- Président de Blueboat (ex-Compagnie de Bénodet), Compagnie des Glénans, Compagnie de Tréguennec, Compagnie de Guénoles, Compagnie de Guilvinec, Compagnie de Pleuven, Financière V, Financière de Beg Meil, Financière d'Ouessant, Financière du Perquet, Financière de Sainte-Marine, Financière de Pont-Aven, Imperial Mediterranean, Compagnie de Pont-l'Abbé, Financière de Quimperlé, Compagnie de Concarneau, Compagnie de l'Argol et Financière de Kerdevot ;
- Gérant de Socarfi et Compagnie de Malestroit ;
- Administrateur de Bolloré², Bolloré Participations, Compagnie des Tramways de Rouen, Financière V, Financière Moncey², Omnium Bolloré, Société Industrielle et Financière de l'Artois², Financière de l'Odet² et Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard ;
- Représentant permanent de Bolloré au Conseil d'administration de Socotab ;
- Membre du Conseil de Surveillance de Sofibol et de Compagnie du Cambodge²;
- Représentant permanent de Compagnie du Cambodge, co-gérant de la SCI Lombertie.

— *Autres fonctions et mandats*

- Administrateur du Musée National de la Marine ;
- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec² ;
- Membre du Directoire de Vivendi² ;
- Représentant permanent de Compagnie du Cambodge au Conseil de surveillance de la Banque Hottinguer (Ex-Banque Jean-Philippe Hottinguer & Cie).

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Président de Redlands Farm Holding ;
- Président du Conseil d'administration de Plantations des Terres Rouges, PTR Finances, SFA ;
- Administrateur de African Investment Company, Financière du Champ de Mars, La Forestière Équatoriale², BB Groupe, PTR Finances, Plantations des Terres Rouges, SFA, Sorebol, Technifin et Pargefi Helios Iberica Luxembourg ;
- Représentant permanent de Pargefi Helios Iberica Luxembourg SA au Conseil de Participaciones y gestion financiera SA ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de Nord-Sumatra Investissements.

— *Autres fonctions et mandats*

- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils de Socfinasia², Socfinaf (ex-Intercultures)², Socfinde, Terrasia, Socfin (ex-Socfinal)², et Induservices SA.

François LAROZE, Directeur-général (non-administrateur)

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Contrôleur des comptes du GIE FMS – Fleet Management Services ;
- Directeur général de Financière Moncey² et de la Société Industrielle et Financière de l'Artois² ;
- Président de Compagnie de Daoulas, Bolloré Electricité, Compagnie de Port-Manech, Compagnie de la Pointe d'Arradon, Bluetram, Compagnie de Lanmeur, Compagnie de Plomeur, Financière de Redon, Financière Arnil, Financière du Letty, Financière de Nevez, Socfrance, Sofiprom, Compagnie de Ploërmel, Financière de Locmaria et Immobilière de la Brardière ; Financière de Brocéliande, Compagnie de Loctudy, Financière de Larmor et Financière des Monts d'Arrée ;
- Représentant permanent de Bolloré à la présidence de Compagnie Saint-Gabriel, de Financière Arnil au conseil de Financière de Cézembre, de Financière de Cézembre aux conseils de MP 42 et de Société de Culture des Tabacs, de Société Navale de l'Ouest au conseil de Société Navale Caennaise, de Naphtex au Conseil de SFDM ;
- Liquidateur de Société Centrale de Représentation ;
- Directeur Général et Membre du Conseil exécutif de JCDecaux Bolloré Holding.
- Membre du Conseil Exécutif d'Havas Media Africa ;
- Administrateur de Whaller.

²Société cotée

— *Autres fonctions et mandats :*

- Président et Membre du Conseil de Surveillance de la Société MFG R & D ;
- Président et Membre du Conseil de Surveillance de la Société FREEDOM HOLDING ;
- Membre du Conseil de Surveillance de la Société FULLBOOSTER ;
- Membre du Comité Opérationnel de la Société FULLSIX GROUP ;
- Président de Havas 05, Havas 06 (SASU), Havas Immobilier (SASU), Havas 08 (SASU), et Havas Motivation , HAVAS Forward France, HAVAS 20, HAVAS 21, HAVAS 22, HAVAS 23, HAVAS 24, Media Forward Communications ;
- Président de Havas Participations, Havas RH ;
- Président du Conseil d'administration et administrateur de l'OPPCI de la Seine et de l'Ourcq (SPICAV) ;
- Administrateur de W&CIE (SA) ;
- Membre du Comité de Surveillance de Havas 04 (SASU) ;
- Représentant permanent de la société Havas au Conseil d'administration de Havas Média France et de Havas Paris ;
- Président de Havas Sport et Entertainment.

Cyrille BOLLORÉ, administrateur

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Président du Conseil d'administration de Bolloré Energy ;
- Président de Bolloré Transport & Logistics Corporate (ex- Bolloré Transport & Logistics) ;
- Directeur Général Délégué de Bolloré² ;
- Président du Directoire de Compagnie du Cambodge² ;
- Directeur Général et Vice-Président de Financière de l'Odet² ;
- Vice-Président Administrateur Délégué de Bolloré² ;
- Administrateur de Bolloré², Bolloré Energy, Bolloré Participations, Financière de l'Odet², Financière V, Omnium Bolloré, Société Industrielle et Financière de l'Artois², Blue Solutions² et Bolloré Africa Railways ;
- Représentant permanent de Compagnie du Cambodge au Conseil de Financière Moncey² ;
- Représentant permanent de Financière de Cézembre au Conseil de Société Française Donges Metz ;
- Représentant permanent de Bolloré Transport & Logistics Corporate au Conseil de Bolloré Africa Logistics et au Collège des administrateurs de Bolloré Logistics ;
- Représentant permanent de Globolding au Conseil de Sogetra ;
- Président du Conseil de surveillance de Sofibol ;
- Président de BlueElec.

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de Cica SA (CH), Satram Huiles SA (CH), Financière du Champ de Mars, SFA SA, Nord Sumatra Investissements, Plantations des Terres Rouges et African Investment Company ;
- Représentant permanent de Société de Participations Africaines au Conseil de Bolloré Transport & Logistics Congo (ex- Bolloré Africa Logistics Congo) ;
- Représentant permanent de Société Financière Panafricaine au Conseil de Camrail.

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

AFICO³, administrateur

Représentant permanent : Philippe de Traux de Wardin.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de Société Industrielle et Financière de l'Artois².

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de Plantations des Terres Rouges SA.

— *Autres fonctions et mandats*

Administrateur de Société Financière des Caoutchoucs « Socfin »² Socfinasia², Socfinaf², Palmeraies de Mopoli², Société des Caoutchoucs du Grand Bereby « SOGB »², et Société Camerounaise de Palmeraies « Socapalm »².

³ Mandataire indépendant

Chantal BOLLORÉ, administrateur

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de Bolloré², Financière de l'Odet², Société Industrielle et Financière de l'Artois² et Financière Moncey² ;
- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge².

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

Néant.

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

Marie BOLLORÉ, administrateur

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Directrice Générale de Blue Solutions² ;
- Présidente du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge² ;
- Directrice Générale des applications mobilité électrique ;
- Administrateur de Bolloré², Financière de l'Odet², Société Industrielle et Financière de l'Artois², Blue Solutions², Bolloré Participations, Financière V et Omnium Bolloré ;
- Membre des Conseils de surveillance de Sofibol et Compagnie du Cambodge².

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

Néant.

— *Autres fonctions et mandats*

- Administrateur de Mediobanca².

BOLLORÉ PARTICIPATIONS, administrateur

Représentant permanent : Vincent Bolloré

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge² ;
- Administrateur de Bolloré², Compagnie des Tramways de Rouen, Financière de l'Odet², Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard, Société Industrielle et Financière de l'Artois².

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de Nord Sumatra Investissements et SFA.

— *Autres fonctions et mandats*

- Administrateur de Bereby Finances, Société Camerounaise de Palmeraies (Socapalm)², Société des Caoutchoucs du Grand Bereby (SOGB)², Socfinaf (ex-Compagnie Internationale de Cultures)², Induservices, Socfin (ex-Socfinal², Socfinasia², Socfinde, Terrasia, Brabanta et SAFA Cameroun².

Sébastien BOLLORÉ, administrateur

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Direction du développement ;
- Président d'Omnium Bolloré ;
- Administrateur de Blue Solutions², Bolloré², Bolloré Participations, Financière V, Omnium Bolloré et Société Industrielle et Financière de l'Artois² ;
- Représentant permanent de Plantations des Terres Rouges au Conseil de Compagnie du Cambodge² ;
- Membre du Conseil de surveillance de Sofibol ;
- Représentant permanent de Socfrance au Conseil de Financière de l'Odet².

— *Autres fonctions et mandats*

- Administrateur de Bigben Interactive² et Gameloft SE.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- "Chairman" et "Director" de Blue LA Inc ;
- "Director" de Bolloré Services Australia Pty Ltd.

Comtesse de RIBES³, administrateur

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de Financière Moncey²; de Société Industrielle et Financière de l'Artois² ;
- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge².

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Néant.

Hubert FABRI³ administrateur

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Vice-Président du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge² ;
- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge² ;
- Administrateur de Bolloré², Financière Moncey², Financière de l'Odet² et Société Industrielle et Financière de l'Artois².

— *Autres fonctions et mandats*

- Président de Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA).

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Vice-Président de Plantations des Terres Rouges ;
- Administrateur de Financière du Champ de Mars, La Forestière Équatoriale², Nord-Sumatra Investissements et Plantations des Terres Rouges.

— *Autres fonctions et mandats*

- Président du Conseil d'administration de Bereby Finances, Induservices SA, Palmeraies de Mopoli², Socfin² (ex-Socfinal), Socfinaf² (ex-Intercultures), Socfinasia², Socfinde, Plantations Nord-Sumatra Ltd et Liberian Agricultural Company (LAC) ;
- Vice-Président de Société des Caoutchoucs de Grand Bereby² (SOGB) ;
- Président de Plantations Socfinaf Ghana Ltd (PSG) ;
- Administrateur de Coviphama Ltd, Palmeraies de Mopoli², Okomu Oil Palm Company², Socfin² (ex-Socfinal), Socfinaf² (ex-Intercultures), Socfinasia², Socfin Agricultural Company (SAC), Socfin KCD, Socfindo, Plantations Socfinaf Ghana Ltd (PSG), Terrasia, Brabanta et SAFA Cameroun² ;
- Représentant permanent de PF Représentation au Conseil de Société Camerounaise de Palmeraies (Socapalm)².

Jean-Philippe HOTTINGUER³, administrateur

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Membre du conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge² ;
- Administrateur au Conseil de Société Industrielle et Financière de l'Artois².

— *Autres fonctions et mandats*

- Président-directeur général de Hottinguer Corporate Finance ;
- Président du Conseil de surveillance de la Banque Hottinguer ;
- Membre du Conseil de Surveillance de la Banque Hottinguer ;
- Représentant de la Banque Hottinguer au conseil de Messieurs Hottinguer et Cie gestion privée.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères :

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur au Conseil de La Forestière Equatoriale².

Céline MERLE-BÉRAL, administrateur

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Président-directeur général de Rivaud Innovation ;
- Administrateur de Bolloré², Financière de l'Odet², Financière Moncey² et Société Industrielle et Financière de l'Artois² ;
- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge² ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils de Compagnie des Tramways de Rouen et de Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard.

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Néant.

SOCFRANCE, administrateur

Représentant permanent : Marie-Annick Darmaillac

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de Financière de l'Odet² et de Société Industrielle et Financière de l'Artois².

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Néant.

SOCIÉTÉ BORDELAISE AFRICAINE, administrateur

Représentant permanent : Janine Goalabré

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de Société Industrielle et Financière de l'Artois².

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de La Forestière Équatoriale².

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

Olivier ROUSSEL, administrateur

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de Bolloré², Financière de l'Odet², Financière Moncey² et Société Industrielle et Financière de l'Artois².

— *Autres fonctions et mandats*

- Administrateur de Lozé et Associés.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

Néant.

— *Autres fonctions et mandats*

- Administrateur de Kaltchuga Opportunités SICAV-FIS.

Christoph von MALAISE³, administrateur

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de la Société Industrielle et Financière de l'Artois².

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Néant.

1.7. Informations relatives au gouvernement d'entreprise (Article L.225-37-4,8 du Code de commerce)

Le Conseil d'administration de la Société Industrielle et Financière de l'Artois en séance du 22 mars 2018 a été appelé à examiner les nouvelles dispositions du Code de gouvernement d'entreprise révisé en novembre 2016 et a confirmé que la société continuait à se référer à ce Code.

Ce Code de gouvernement d'entreprise peut être consulté sur le site Internet du Medef (www.medef.com/fr). Les dispositions du Code qui ont été écartées sont les suivantes :

Recommandations Code Afep Medef écartées	Pratiques Société Industrielle et Financière de l'Artois – Justifications
<ul style="list-style-type: none"> L'Afep Medef recommande l'existence de Comité des Rémunérations et de Comité de nominations. Critères d'indépendance des Administrateurs. 	<p>Les attributions de ces comités sont exercées collectivement par les administrateurs</p>
<p>L'Afep Medef considère qu'un Administrateur n'est pas indépendant s'il exerce son mandat depuis plus de douze ans.</p>	<p>Le critère d'ancienneté de 12 ans est écarté, la durée des fonctions d'un administrateur ne permettant pas en tant que critère unique de remettre en cause son indépendance.</p>
<p>Il en est de même si l'Administrateur exerce un mandat social dans une société filiale.</p>	<p>En effet, le Conseil quelle que soit la durée des fonctions des administrateurs s'attache à leurs qualités personnelles, leurs expériences et compétences industrielles et financières permettant de donner des avis et des conseils utiles à travers des échanges où chacun peut exprimer sa position.</p>
	<p>De surcroît, il doit être considéré que dans un Groupe comportant une multiplicité de métiers à haute technicité et s'exerçant à l'échelle mondiale, la durée des fonctions contribue à une meilleure connaissance et à une meilleure compréhension du Groupe, de son historique et de ses métiers diversifiés.</p>
	<p>La parfaite connaissance du Groupe dont bénéficie l'administrateur du fait de son ancienneté, constitue un atout, notamment lors de l'examen des orientations stratégiques du Groupe ou de la mise en œuvre des projets complexes s'inscrivant dans la durée et/ou des projets transversaux au sein du Groupe. Une ancienneté de douze ans ne saurait aucunement être associée à une perte d'indépendance.</p>
	<p>L'exercice d'un autre mandat d'administrateur dans une autre société du Groupe n'est pas de nature à remettre en cause l'indépendance d'un administrateur.</p>
	<p>Le Conseil estime que le Groupe Bolloré, contrôlé par la famille fondatrice, présente la particularité d'être un Groupe diversifié aux activités multiples, présent en France et à l'international.</p>
	<p>Une des orientations stratégiques du Groupe consiste à optimiser et à développer des synergies entre ses différentes activités.</p>
	<p>La mise en œuvre de cette stratégie requiert les compétences de gestionnaires de haut niveau disposant d'une connaissance approfondie de l'ensemble des activités du Groupe et d'une maîtrise des éventuels enjeux géopolitiques mondiaux indispensable aux implantations à l'international.</p>
	<p>La nomination de certains administrateurs dans plusieurs sociétés du Groupe répond à la priorité pour le Groupe de bénéficier des compétences d'hommes et de femmes qui, à la fois maîtrisent parfaitement les activités et contribuent aux résultats du Groupe.</p>
	<p>Par ailleurs, les administrateurs exerçant des fonctions au sein d'une société mère et au sein de sa filiale sont invités à s'abstenir de participer aux décisions du Conseil de la société mère en cas de conflit d'intérêts entre celle-ci et la filiale.</p>
<ul style="list-style-type: none"> L'Afep Medef recommande que les Administrateurs détiennent des actions de la Société. 	<p>Cette exigence n'est pas requise eu égard à la structure de l'actionariat de la Société.</p>

2. Les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. (Article L.225-37-4,2 du Code de commerce)

Aucune convention relevant de cette information spécifique n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé par une filiale de notre Société avec le mandataire social ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %.

3. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice. (Article L.225-37-4,3 du Code de commerce)

Autorisations	Date de la délibération de l'Assemblée générale	Durée (échéance)	Montant maximum (en euros)	Utilisation
Emission de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	Assemblée générale extraordinaire 2 juin 2017	26 mois (2 août 2019)	Emprunt : 200 000 000 Capital : 1 700 000	Non-utilisée
Emission d'actions ordinaires à libérer par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes ou par élévation du nominal	Assemblée générale extraordinaire 2 juin 2017	26 mois (2 août 2019)	1 700 000 ⁽¹⁾	Non-utilisée
Délégation à l'effet de procéder à une augmentation de capital visant à rémunérer des apports de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Assemblée générale extraordinaire 2 juin 2017	26 mois (2 août 2019)	10 % du capital	Non-utilisée
Délégation à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription	Assemblée générale extraordinaire 2 juin 2017	26 mois (2 août 2019)	1 % du capital	Non-utilisée

(1) Montant qui s'impute sur les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des émissions avec maintien du droit préférentiel de souscription.

4. Informations relatives aux rémunérations

4.1. Présentation de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux établie en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce

En application des dispositions de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, la politique de rémunération définit les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux Président du Conseil, directeurs généraux ou directeurs généraux délégués, en raison de leurs mandats.

Il vous est ainsi proposé, sur la base de ce rapport, d'approuver la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs au titre de l'exercice 2018 (procédure de vote ex ante).

Votre Conseil est, conformément aux dispositions de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, appelé à soumettre à votre vote au moins chaque année des résolutions présentant la politique de rémunération des dirigeants.

Le présent rapport vous présente le détail des éléments de rémunération fixes variables et exceptionnels, étant précisé que le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels est conditionné à l'approbation par une Assemblée générale ordinaire, des éléments de rémunération de la personne concernée dans les conditions prévues à l'article L.225-100 du Code de commerce (procédure de vote ex-post).

En cas de vote négatif sur les résolutions qui sont présentées au titre de la politique de rémunération des dirigeants, les dispositions légales énoncent que les principes et les critères de détermination précédemment approuvés continueront à s'appliquer et qu'en l'absence de tels principes et critères approuvés ou si aucune rémunération n'a été attribuée au cours de l'exercice précédent, la rémunération sera déterminée « conformément aux pratiques existant au sein de la société ». La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux est déterminée par le Conseil d'administration.

Lors de ses délibérations, le Conseil d'administration prend en compte et applique avec rigueur les principes d'exhaustivité, d'équilibre entre les éléments de rémunération, de comparabilité, de cohérence et de mesure.

Ces principes s'appliquent à l'ensemble des éléments de la rémunération, en ce compris les rémunérations de long terme.

Les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux administrateurs en raison de leur mandat sont, à ce stade, exclusivement constitués de jetons de présence.

En vertu de l'article L.225-45 du Code de commerce, la somme allouée à titre de jetons de présence par l'Assemblée générale aux administrateurs est fixée annuellement par celle-ci « sans être liée par des dispositions statutaires ou des décisions antérieures », la répartition des jetons entre les administrateurs relevant du Conseil d'administration.

Il est rappelé que le montant global maximum des jetons de présence que le Conseil d'administration peut allouer à ses membres au titre d'un exercice social a été fixé par l'Assemblée générale ordinaire du 2 juin 2017 à un montant de cent mille euros (100 000 €).

L'article R.225-33 du Code de commerce, qui dispose que cette répartition est libre, précise, depuis le décret n°2017-340 du 16 mars 2017, qu'elle doit intervenir « dans les conditions prévues par l'article L.225-37-2 ».

En conséquence, compte tenu de la compétence réservée par la Loi à l'Assemblée générale s'agissant de la fixation de la somme allouée à titre de jetons de présence et de l'absence à ce stade d'autre type de rémunération ou d'avantages versés ou attribués au Président du Conseil d'administration et en l'absence de rémunération versée au Directeur général qui n'est pas par ailleurs administrateur, le présent rapport aura pour unique objet d'exposer les principes et critères de répartition des jetons de présence.

Le Conseil d'administration propose que la répartition des jetons de présence se fasse à parts égales entre les administrateurs et au prorata de la durée de l'exercice des fonctions du membre concerné.

La politique de répartition des jetons de présence actuellement pratiquée et validée lors de l'Assemblée générale ordinaire du 2 juin 2017 serait ainsi maintenue, étant souligné que la répartition s'effectue sans versement de supplément particulier au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux.

En conséquence, une résolution unique vous sera soumise au titre de la présentation de la politique de rémunération des mandataires sociaux.

Projet de résolution soumis au vote des actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2018.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables, et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables à Cédric de Bailliencourt en sa qualité de Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2018)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et attribuables au titre de l'exercice 2018 à Cédric de Bailliencourt en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

4.2. Présentation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 à chaque dirigeant mandataire social de la société, en raison de leur mandat (Vote ex-post sur la rémunération)

Les dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce précisent que les éléments qui doivent être soumis au vote de l'Assemblée générale ordinaire sont « les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice antérieur ».

Le vote ex post sur les rémunérations intervient dès lors que l'Assemblée a statué sur des principes et critères dans les conditions prévues à l'article L.225-37-2 du Code de commerce.

En conséquence, des projets de résolutions distincts concernant respectivement les éléments de rémunération versés ou attribués à Cédric de Bailliencourt, Président du Conseil d'administration et à Cyrille Bolloré, Directeur général jusqu'au 1^{er} septembre 2017 étant précisé que pendant son mandat de Directeur général Cyrille Bolloré était par ailleurs administrateur, sont soumis à votre vote.

À toutes fins utiles, il est précisé que François Laroze, nommé Directeur général de la Société à compter du 1^{er} septembre 2017 n'a perçu aucune rémunération en cette qualité au titre de l'exercice 2017 et qu'il n'est pas par ailleurs administrateur. En conséquence, aucune résolution le concernant ne sera soumise à l'Assemblée générale.

Éléments de rémunération versés ou attribués à Cédric de Bailliencourt, Président du Conseil d'administration, en raison de son mandat

Projet de résolution soumis au vote des actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2018.

DIXIÈME RÉOLUTION

(Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Cédric de Bailliencourt en sa qualité de Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2017)

En application des articles L.225-37-2 et L.225-100 du Code de commerce, l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice antérieur, à Cédric de Bailliencourt en raison de son mandat de Président du Conseil d'administration, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise de la société visé à l'article L.225-37 du même Code.

Éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice antérieur	Montant ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe		Sans objet
Rémunération variable annuelle		Sans objet
Rémunération exceptionnelle		Sans objet
Jetons de présence	5 000 €	
Actions de performance		Sans objet
Indemnité de prise de fonction		Sans objet
Indemnité de cessation de fonction		Sans objet
Régime de retraite supplémentaire		Sans objet

Éléments de rémunération versés ou attribués à Cyrille Bolloré, Directeur général jusqu'au 1^{er} septembre 2017, en raison de son mandat

Projet de résolution soumis au vote des actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2018.

ONZIÈME RÉOLUTION

(Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Cyrille Bolloré en sa qualité de Directeur général jusqu'au 1^{er} septembre 2017)

En application des articles L.225-37-2 et L.225-100 du Code de commerce, l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Cyrille Bolloré en raison de son mandat de Directeur général jusqu'au 1^{er} septembre 2017, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise de la société visé à l'article L.225-37 du même Code.

Éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice antérieur	Montant ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe		Sans objet
Rémunération variable annuelle		Sans objet
Rémunération variable annuelle		Sans objet
Rémunération exceptionnelle		Sans objet
Jetons de présence	5 000 €	
Actions de performance		Sans objet
Indemnité de prise de fonction		Sans objet
Indemnité de cessation de fonction		Sans objet
Régime de retraite supplémentaire		Sans objet

4.3. Présentation des rémunérations des mandataires sociaux dans le cadre des dispositions de l'article L.225-37-3 du Code de commerce

Aux termes de l'article L.225-37-3, le rapport doit mentionner :

- « *en premier lieu, la rémunération totale et les avantages de toute nature versés par la société durant l'exercice, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société ou des sociétés mentionnées aux articles L.228-13 et L.228-93. Les rémunérations et avantages en question comprennent le cas échéant **ceux reçus des sociétés contrôlées**, au sens de l'article L.233-16, par la société dans laquelle le mandat est exercé ainsi que de **la société qui contrôle la société** dans laquelle le mandat est exercé. Ce rapport décrit en les distinguant les éléments fixes, variables et exceptionnels composant ces rémunérations et avantages ainsi que les critères en application desquels ils ont été calculés ou les circonstances à la suite desquelles ils ont été attribués, en faisant référence, le cas échéant, aux résolutions votées dans les conditions prévues à l'article L.225-82-2* ».

- « *en second lieu, les engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers. L'information donnée mentionne, dans des conditions et selon des modalités fixées par décret, les modalités précises de détermination de ces engagements et l'estimation du montant des sommes susceptibles d'être versées à ce titre. Hormis les cas de bonne foi, les versements effectués et les engagements pris en méconnaissance des dispositions du présent alinéa peuvent être annulés.* ».

Aucun engagement de cette nature n'a été souscrit par la Société au bénéfice de ses mandataires.

Les informations sur les rémunérations des mandataires sociaux vous sont présentées selon les modalités précisées dans la Position recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers n°2009-16 Guide d'élaboration des documents de référence. Les tableaux reproduits intègrent les éléments de rémunération pour chaque mandataire au titre de l'exercice concerné et de l'exercice précédent.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS, DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

(en euros)	Exercice 2016	Exercice 2017
Cédric de Bailliencourt, Président du Conseil d'administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	908 191	993 151
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	237 600	233 100
TOTAL	1 145 791	1 226 251
François Laroze, Directeur Général⁽¹⁾		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 014 563	659 563
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	454 560	233 100
TOTAL	1 469 123	892 663

(1) Les rémunérations 2016 incluait celles versées par Havas. Ce n'est plus le cas en 2017.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

	Exercice 2016		Exercice 2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
(en euros)				
Cédric de Baillencourt, Vice-Président Directeur Général				
Rémunération fixe ⁽¹⁾	521 300	521 300	551 299	551 299
Rémunération autre ⁽²⁾	270 000	270 000	270 000	270 000
Rémunération variable annuelle ⁽³⁾	50 000	50 000	100 000	100 000
Rémunération variable exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	62 436	62 436	67 397	67 397
Avantages en nature	4 455	4 455	4 455	4 455
TOTAL	908 191	908 191	993 151	993 151
François Laroze, Directeur Général				
Rémunération fixe ⁽⁴⁾	721 300	721 300	401 300	401 300
Rémunération autre	-	-	-	-
Rémunération variable annuelle ⁽⁵⁾	265 000	265 000	230 000	230 000
Rémunération variable exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	28 263	28 263	28 263	28 263
TOTAL	1 014 563	1 014 563	659 563	659 563

(1) En 2017, Cédric de Baillencourt a perçu une rémunération fixe en tant que salarié de Bolloré et de Bolloré Participations. Le pourcentage d'augmentation de cette rémunération fixe qui s'élève à 5,75 % est lié à l'accroissement de ses responsabilités au sein du Groupe.

(2) En 2017, Cédric de Baillencourt a perçu des sociétés Financière du Champ de Mars et Plantations des Terres Rouges, sociétés étrangères contrôlées par Bolloré, une rémunération sous forme de tantièmes. Les tantièmes représentent une proportion des bénéfices attribuée à titre de rémunération aux administrateurs. Ce mode de rémunération, conforme à la législation du pays concerné, est lié au versement des dividendes effectué au profit du Groupe.

(3) En 2017, Cédric de Baillencourt, Directeur financier du Groupe, a perçu en tant que salarié de Bolloré une rémunération variable de 100 000 €. Celle-ci est déterminée pour partie (60 %) en fonction de la qualité du management des services qu'il supervise et des résultats obtenus sur diverses opérations de refinancement du Groupe ou de cessions de participations et, pour une autre part (40 %) à la réalisation du niveau d'endettement souhaité par le Groupe hors opérations sur titres et opérations financières réalisées lors de l'établissement en début d'exercice du budget initial de trésorerie.

Le montant cible de la partie variable pour 2017 a été fixé à 50 % de sa rémunération fixe. Le niveau de la réalisation de ces critères n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

(4) En 2017, François Laroze a perçu une rémunération fixe de 401 300 euros en tant que salarié de Bolloré SA. Sa rémunération 2016 incluait celle versée par Havas.

(5) En 2017, François Laroze a perçu de la société Bolloré SA une rémunération variable de 230 000 euros. Celle-ci a été appréciée en fonction de la qualité du travail fourni (reporting, budgets, états financiers,...) et également de l'implication forte de ce dernier dans certains dossiers de cession. Le niveau de la réalisation de ces critères n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité. Le montant cible de la partie variable pour 2017 a été fixé à 50 % de sa rémunération fixe. Sa rémunération 2016 incluait celle versée par Havas.

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

(en euros)	Montants versés au cours de l'exercice 2016	Montants versés au cours de l'exercice 2017
Cyrille Bolloré		
Jetons de présence	56 110	57 729
Tantième	790 000	890 000
Avantage en nature	3 996	3 996
Autres rémunérations ⁽¹⁾	1 095 211	1 375 047
Marie Bolloré		
Jetons de présence	51 160	54 450
Avantage en nature	2 268	2 268
Autres rémunérations ⁽²⁾	149 547	200 000
Bolloré Participations, représentée par Vincent Bolloré		
Jetons de présence	40 231	41 876
Tantième	20 000	20 000
Vincent Bolloré⁽³⁾		
Jetons de présence	54 610	57 900
Tantième	950 000	1 050 000
Avantages en nature	6 528	6 528
Autres rémunérations ⁽⁴⁾	1 499 000	1 499 000
Sébastien Bolloré		
Jetons de présence	45 660	48 950
Avantages en nature	2 196	2 196
Autres rémunérations ⁽⁵⁾	206 300	356 120
Hubert Fabri		
Jetons de présence	50 065	55 000
Tantième	950 000	1 050 000
Jean-Philippe Hottinguer		
Jetons de présence	8 510	11 800
Olivier Roussel		
Jetons de présence	60 410	63 700
Chantal Bolloré		
Jetons de présence	25 190	48 700
Christoph von Malaisé		
Jetons de présence	3 355	5 000
AFICO, représentée par Philippe de Traux de Wardin		
Jetons de présence	-	-
Philippe de Traux de Wardin⁽⁶⁾		
Jetons de présence	6 355	8 000
Tantième	10 000	10 000
Société Bordelaise Africaine, représentée par Janine Goalabré		
Jetons de présence	1 800	-
Janine Goalabré⁽⁷⁾		
Jetons de présence	21 384	38 700
Socfrance, représentée par Marie-Annick Darmaillac		
Jetons de présence	5 500	-
Marie-Annick Darmaillac⁽⁸⁾		
Jetons de présence	23 288	43 700
Céline Merle-Béral		
Jetons de présence	43 765	48 700
Avantages en nature	3 599	-
Autres rémunérations ⁽⁹⁾	261 300	47 800
Jacqueline de Ribes		
Jetons de présence	10 065	15 000
TOTAL	6 457 403	7 112 160

(1) En 2017, Cyrille Bolloré a perçu une rémunération fixe de 1 225 047 euros en tant que salarié de Bolloré Transport & Logistics Corporate et au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué de Bolloré et 150 000 euros en partie variable.

(2) En 2017, Marie Bolloré a perçu une rémunération en tant que salariée de Bluecar et de Blue Solutions dont 180 000 euros en partie fixe et 20 000 euros en partie variable.

(3) En sa qualité de représentant permanent de la société Bolloré Participations.

(4) En 2017, Vincent Bolloré a perçu une rémunération versée par Bolloré Participations qui dans le cadre d'une convention de prestations de présidence, facture à Bolloré une somme correspondant à 75 % du coût charges comprises de la rémunération perçue par Vincent Bolloré.

(5) En 2017, Sébastien Bolloré a perçu une rémunération en tant que salarié de Bolloré dont 171 300 euros en partie fixe et 184 820 euros au titre des activités exercées pour le Groupe en Australie.

(6) En sa qualité de représentant permanent de la société AFICO.

(7) En sa qualité de représentant permanent de la société Société Bordelaise Africaine.

(8) En sa qualité de représentant permanent de la société Socfrance.

(9) En 2017, Céline Merle-Béral a perçu une rémunération en tant que salarié de Bolloré Participations dont 11 300 euros en partie fixe et 36 500 euros en partie variable. Sa rémunération 2016 incluait celle versée par Havas.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Néant.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Néant.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Néant.

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Néant.

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE AUX MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Nom du mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Cyrille Bolloré	Plan Bolloré 23 mars 2017	280 000	932 400	23 mars 2020	23 mars 2020	<p>Le Résultat Opérationnel cumulé sur les années 2017 à 2019 incluses d'un milliard sept cents millions d'euros à périmètre constant est fixé comme seuil à atteindre afin de permettre l'acquisition de la totalité des actions attribuées.</p> <p>Au cas où le Résultat Opérationnel cumulé sur la période serait inférieur à un milliard sept cents millions d'euros à périmètre constant, les attributions de titres se feront par tranches réduites d'un cinquième par séquence de 100 millions en dessous du seuil de un milliard sept cents millions d'euros de Résultat Opérationnel. Si le résultat opérationnel sur la période de référence n'atteint pas à périmètre constant le seuil de 1,3 milliard d'euros, aucun titre ne pourra être acquis.</p>
Vincent Bolloré ⁽¹⁾	Plan Bolloré 23 mars 2017	280 000	932 400	23 mars 2020	23 mars 2020	<p>Le Résultat Opérationnel cumulé sur les années 2017 à 2019 incluses d'un milliard sept cent millions d'euros à périmètre constant est fixé comme seuil à atteindre afin de permettre l'acquisition de la totalité des actions attribuées.</p> <p>Au cas où le Résultat Opérationnel cumulé sur la période serait inférieur à un milliard sept cents millions d'euros à périmètre constant, les attributions de titres se feront par tranches réduites d'un cinquième par séquence de 100 millions en dessous du seuil de un milliard sept cent millions d'euros de Résultat Opérationnel. Si le Résultat Opérationnel sur la période de référence n'atteint pas à périmètre constant le seuil de 1,3 milliard d'euros, aucun titre ne pourra être acquis.</p>
Juste valeur de l'action fixée à 3,33 euros						
TOTAL		560 000	1 864 800			

(1) en sa qualité de représentant permanent de la société Bolloré Participations

ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Nom du mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
François Laroze	Plan Bolloré 23 mars 2017	70 000	233 100	23 mars 2020	23 mars 2020
Cédric de Bailliencourt	Plan Bolloré 23 mars 2017	70 000	233 100	23 mars 2020	23 mars 2020
Juste valeur de l'action fixée à 3,33 euros					
TOTAL		140 000	466 200		

ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE AUX MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Nom du mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Sébastien Bolloré	Plan Bolloré 23 mars 2017	70 000	233 100	23 mars 2020	23 mars 2020
Marie Bolloré	Plan Bolloré 23 mars 2017	70 000	233 100	23 mars 2020	23 mars 2020
Juste valeur de l'action fixée à 3,33 euros					
TOTAL		140 000	466 200		

ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Néant.

ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Néant.

ACTIONS GRATUITES DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Néant.

ACTIONS GRATUITES DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Néant.

BONS DE SOUSCRIPTION D'ACHAT D'ACTIONS REMBOURSABLES (BSAAR) VENDUS DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Néant.

BONS DE SOUSCRIPTION D'ACHAT D'ACTIONS REMBOURSABLE (BSAAR) VENDUS DURANT L'EXERCICE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Néant.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION

Néant.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES

Exercice 2017	Bolloré 2016		Blue Solutions 2014	
Date d'Assemblée	3 juin 2016	3 juin 2016	30 août 2013	30 août 2013
Date du conseil d'administration	1 ^{er} septembre 2016	23 mars 2017	7 janvier 2014	7 janvier 2014
Nombre total d'actions pouvant être attribuées :	4 131 200	1 610 000	380 000	380 000
Nombre total d'actions gratuites attribuées à des mandataires sociaux :	208 000	280 000	25 000	0
- Cyrille Bolloré	0	0	15 000	0
- Cédric de Bailliencourt	80 000	70 000	5 000	0
- Sébastien Bolloré	64 000	70 000	0	0
- Marie Bolloré	64 000	70 000	0	0
- François Laroze	0	70 000	5 000	0
Date d'attribution des actions	1 ^{er} septembre 2016	23 mars 2017	8 janvier 2014	7 avril 2014
Date d'acquisition des actions	2 septembre 2019	23 mars 2020	8 janvier 2018	7 avril 2018
Date de fin de période de conservation	2 septembre 2019	23 mars 2020	8 janvier 2020	7 avril 2020
Prix de souscription (en euros)	2,97	3,33	17,29	24,42
Modalités d'exercice	immédiate	immédiate	conservation 2 ans	conservation 2 ans
Nombre d'actions gratuites attribuées	4 131 200	1 610 000	339 500	13 500
Nombre d'actions gratuites annulées	89 600	0	28 250	0
Nombre d'actions gratuites restantes au 31/12/2017	4 041 600	1 610 000	311 250	13 500

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS DE BONS DE SOUSCRIPTION D'ACHAT D' ACTIONS REMBOURSABLES (BSAAR)

Néant.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE

Exercice 2017	Bolloré 2016		Blue Solutions 2014
Date d'Assemblée	3 juin 2016	3 juin 2016	30 août 2013
Date du Conseil d'Administration	1er septembre 2016	23 mars 2017	7 janvier 2014
Nombre total d'actions pouvant être attribuées :	4 131 200	1 610 000	380 000
Nombre total d'actions de performance attribuées à des mandataires sociaux :	640 000	560 000	25 000
- Vincent Bolloré	320 000	280 000	0
- Cyrille Bolloré	320 000	280 000	0
Date d'attribution	1 ^{er} septembre 2016	23 mars 2017	8 janvier 2014
Date d'acquisition	2 septembre 2019	23 mars 2020	8 janvier 2018
Date de fin de période de conservation	2 septembre 2019	23 mars 2020	8 janvier 2020
Prix de souscription (en euros)	2,97	3,33	17,29
Modalités d'exercice	immédiate	immédiate	conservation 2 ans
Nombre d'actions de performance attribuées	640 000	560 000	25 000
Nombre d'actions de performance annulées	0	0	25 000
Nombre d'actions de performance acquises	0	0	0
Nombre d'actions de performance restantes au 31/12/2017	640 000	560 000	0

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ET LEVÉES PAR CES DERNIERS

Néant.

ACTIONS GRATUITES CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ET DEVENUES DISPONIBLES POUR CES DERNIERS

Néant.

BONS DE SOUSCRIPTION D'ACHAT D' ACTIONS REMBOURSABLE (BSAAR) CONSENTIS AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ET EXERCÉS PAR CES DERNIERS

Néant.

ACTIONS DE PERFORMANCE CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ET DEVENUES DISPONIBLES POUR CES DERNIERS

Néant.

CONTRAT DE TRAVAIL, RETRAITES SPÉCIFIQUES, INDEMNITÉS DE DÉPART ET CLAUSE DE NON-CONCURRENCE

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Exercice 2017								
Cédric de Bailliencourt Président du Conseil d'administration Date de début de mandat : 07/06/2016 Date de fin de mandat : 31/12/2018		•		•		•		•
François Laroze Directeur Général Date de début de mandat : 01/09/2017 Date de fin de mandat : 31/12/2018		•		•		•		•

5. Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ou les dispositions des statuts qui prévoient ces modalités (Article L.225-37-4, 9° du Code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article 24 des statuts, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et accomplissement des formalités légales.

Tout actionnaire peut voter par correspondance selon les modalités fixées par la Loi et les règlements.

6. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'Offre Publique d'Achat ou d'Échange (Article L.225-37-5 du Code de commerce)**6.1. Structure et répartition du capital de la Société**

Se reporter au point « Renseignements concernant l'actionnariat de la Société au 31 décembre 2017 » du Rapport de gestion.

6.2. Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L.233-11 du Code de commerce

Les obligations légales prévues à l'article L.233-7 du Code de commerce sont applicables. Les statuts de la Société ne prévoient pas d'obligations de déclaration de franchissements de seuils supplémentaires.

Aucune clause des statuts n'a pour effet de restreindre les transferts d'actions de la Société.

Aucune clause de convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition et portant sur au moins 0,5 % du capital ou des droits de vote de la Société n'a été portée à la connaissance de la Société en application de l'article L.233-11 du Code de commerce.

6.3. Participations directes ou indirectes au sein du capital de la Société ayant fait l'objet d'une déclaration de franchissement de seuil ou d'une déclaration d'opération sur titres

Se reporter au point « Prises de participations ou de contrôle » du Rapport de gestion.

6.4. Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci

La Loi n°2014-384 du 29 mars 2014 dite « Loi Florange » a institué, à défaut d'une clause contraire des statuts adoptée postérieurement à sa promulgation, un droit de vote double aux actions entièrement libérées et pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire (article L.225-123 du Code de commerce).

La comptabilisation de la durée de détention de deux ans a débuté le 2 avril 2014, date d'entrée en vigueur de la Loi Florange.

En conséquence, les actionnaires de la Société bénéficient et sont susceptibles de bénéficier, depuis le 3 avril 2016, d'un droit de vote double, de plein droit, dès lors que les conditions requises par la Loi sont réunies.

Le droit de vote double attaché à l'action est perdu en cas de conversion au porteur ou de transfert en propriété desdites actions, conformément et sous réserve des exceptions prévues à l'article L.225-124 du Code de commerce.

6.5. Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel

Néant.

6.6. Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et/ou à l'exercice des droits de vote

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions relatives au transfert d'actions et/ou à l'exercice du droit de vote.

6.7. Règles applicables à la nomination et au remplacement des administrateurs ainsi qu'à la modification des statuts de la Société

Conformément aux dispositions statutaires, les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire, et le Conseil peut, sous les conditions prévues par la Loi, procéder à des nominations provisoires.

Le Conseil doit comprendre trois membres au moins et dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la Loi en cas de fusion. La durée de leurs fonctions est de trois années et ils sont rééligibles.

Les règles applicables à la modification des statuts de la Société sont celles prévues par la Loi.

6.8. Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier en matière d'émission ou de rachat de titres

En application de l'article 17 des statuts, le Conseil d'administration détermine les orientations de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède, en outre, aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'administration bénéficie des délégations de pouvoirs en vue de l'émission ou du rachat d'actions de la Société.

Se reporter au paragraphe « Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité » du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

6.9. Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou qui prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

Certains contrats de financement peuvent être résiliés en cas de changement de contrôle. Aucun contrat commercial dont la résiliation impacterait significativement les activités du Groupe ne contient de clause de changement de contrôle.

6.10. Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration, les salariés ou les dirigeants de la Société, en cas de démission, de licenciement sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.

Néant.

Le présent rapport a été arrêté en séance du 22 mars 2018.

Le Conseil d'administration

INFORMATION RELATIVE AUX DÉLAIS DE PAIEMENT

En application de l'article D.441-4 du Code du Commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition à la date du 31/12/2017 du solde des dettes fournisseurs et des créances clients par date d'échéance.

	Article D. 441 I.-1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2°: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures concernées T.T.C.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du montant total des achats T.T.C. de l'exercice	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%						
Pourcentage du chiffre d'affaires T.T.C. de l'exercice							0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues				-								-
Montant total des factures exclues				-								-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	• Délais contractuels						• Délais contractuels					

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

ENJEUX ET STRATÉGIE

Issu d'une longue tradition papetière, le Groupe Bolloré a su évoluer au cours des deux siècles derniers, en s'adaptant et transformant ses métiers afin d'assurer sa résilience. Il est présent aujourd'hui dans les secteurs du transport et de la logistique, des médias et de la communication et du stockage d'électricité. Cette diversification de ses activités s'est également accompagnée d'un développement international important, avec une présence sur tous les continents. Cette évolution a été possible grâce sa culture patrimoniale et familiale qui lui a permis d'inscrire ses activités dans une optique de long terme et d'investir dans des projets innovants en toute indépendance.

En effet, le développement du Groupe Bolloré repose sur des valeurs et une culture d'entreprise fortes : la loyauté, l'esprit d'entreprendre, la solidarité, l'agilité, l'audace et la diversité, qui se traduisent dans sa stratégie de développement et sa politique RSE, autour de quatre axes fondamentaux :

- agir avec responsabilité et promouvoir les droits humains dans nos activités ;
- innover pour faire face aux grands changements économiques et environnementaux ;
- les femmes et les hommes : première force de l'entreprise ;
- agir pour le développement des territoires.

Chaque division du Groupe déploie cette vision stratégique tout en intégrant les spécificités propres à ses métiers, afin d'en assurer un développement cohérent et pérenne.

La diversité des métiers de chaque division permet de nourrir la politique RSE du Groupe :

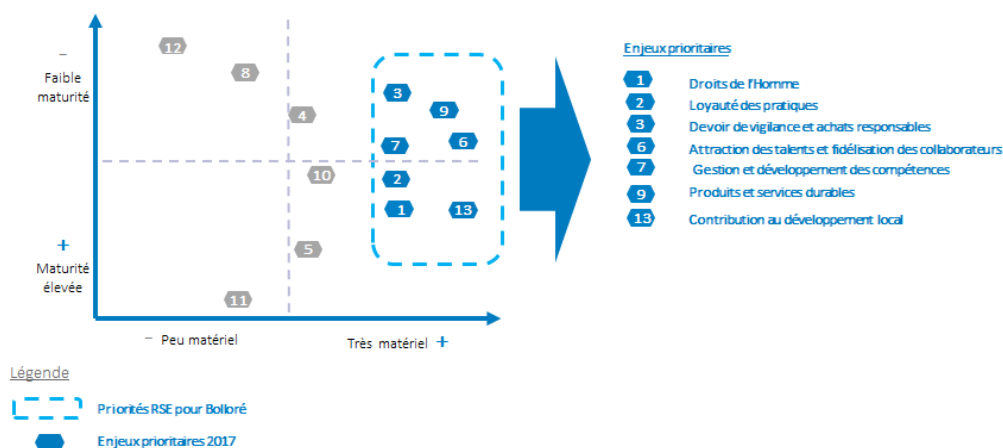
- Les métiers du transport et de la logistique, par la nature de leur activité et de leurs implantations géographiques, développent notamment une politique RH et santé-sécurité forte, plaçant les collaborateurs au cœur de leur succès ;
- La division « communication », au travers de Vivendi, axe sa stratégie autour des droits humains, notamment la promotion de la diversité culturelle, le partage des connaissances, l'accompagnement de la jeunesse et la protection des données personnelles ;
- La division « stockage d'électricité » fonde son développement sur une politique d'investissement et d'innovation engagée dans la lutte contre la pollution et la transition énergétique.

Réduire les risques liés à l'éthique des affaires, en garantissant le respect des droits humains, déployer une politique sociale permettant de s'inscrire dans une relation durable avec ses collaborateurs, investir dans le développement de produits et services innovants et respectueux de l'environnement, et être un partenaire incontournable du développement économique et social des territoires où il est implanté, sont les priorités partagées par l'ensemble des filiales du Groupe.

MATÉRIALITÉ DES ENJEUX RSE RELATIFS AUX ACTIVITÉS DU GROUPE BOLLORÉ

ANALYSE DE MATÉRIALITÉ

En 2016, au terme du processus d'analyse et d'élaboration de la matrice de matérialité, treize enjeux ont été identifiés. En 2017, les grands enjeux RSE de Vivendi, dont l'activité représente 8 911 millions d'euros de chiffre d'affaires pour le Groupe Bolloré (contribution du 26/04/2017 au 31/12/2017), ont été intégrés dans l'analyse et l'élaboration de la matrice de matérialité du Groupe Bolloré. Il ressort de ce travail d'intégration que les enjeux de Vivendi et de Bolloré sont complémentaires et les treize enjeux identifiés en 2016 pour le Groupe Bolloré ressortent de manière identique avec l'intégration de Vivendi. Un travail de priorisation des enjeux a été effectué et a fait ressortir sept enjeux prioritaires pour le Groupe Bolloré en 2017.



CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES

L'analyse de matérialité réalisée en 2016 a permis de mettre à jour une partie de la cartographie des parties prenantes. Afin de poursuivre et affiner ce travail, un projet pilote a été lancé au sein de la division Stockage d'électricité et solutions. En parallèle, le Groupe Bolloré a initié un travail sur l'identification des parties prenantes au sens large afin de répondre aux nouvelles exigences de la loi sur le devoir de vigilance qui demande aux entreprises de cadrer leurs relations avec leurs parties prenantes. Une nouvelle méthode d'identification et de cartographie est donc en cours de développement au niveau du Groupe Bolloré en vue de son déploiement dans toutes les filiales dont IER à partir de 2018 dans le but de construire son plan de vigilance.



IER s'efforce de satisfaire ses clients, ses actionnaires, fidéliser ses fournisseurs, mobiliser ses filiales, motiver ses salariés et de répondre aux attentes et aspirations des autres parties prenantes. L'objectif d'IER, œuvrer dans le but de satisfaire tous les acteurs impliqués dans sa stratégie de création de la valeur.

POLITIQUE RSE 2017-2022

La cartographie des enjeux prioritaires du Groupe Bolloré a permis de définir les axes stratégique RSE à vision 2017-2022 afin de mieux refléter l'ADN et valoriser son engagement RSE auprès des parties prenantes rencontrées dans l'exercice de ses activités. Un travail d'homogénéisation des axes stratégiques RSE du Groupe Bolloré et de Vivendi, intégré en cours d'année, a été réalisé fin 2017.

Anticiper et répondre aux attentes des clients, protéger son capital humain, préserver les richesses de l'environnement, être acteur du développement de la Société sont autant de facteurs qui permettront d'assurer la création de valeur de demain. Conscient de l'importance de ces enjeux pour la bonne conduite de ses affaires, le Groupe Bolloré met en œuvre une politique engagée, qui traduit au quotidien sa vision en termes de responsabilité sociétale au sein de l'ensemble de ses divisions.

Agir avec responsabilité et promouvoir les droits humains

- 1 Droits de l'Homme
- 2 Loyauté des pratiques
- 3 Devoir de vigilance et achats responsables
- 4 Protection des données personnelles
- 5 Santé-sécurité au travail

Les femmes et les hommes : 1^{ère} force de l'entreprise

- 6 Attraction des talents et fidélisation des collaborateurs
- 7 Gestion et développement des compétences
- 8 Promotion de la diversité

Innover pour faire face aux grands changements économiques et environnementaux

- 9 Produits et services durables
- 10 Trajectoire énergie et carbone
- 11 Gestion des risques environnementaux et conformité
- 12 Matières premières

Agir pour le développement des territoires

- 13 Contribution au développement local

La Société Industrielle et Financière de l'Artois détient une participation majoritaire dans le capital d'IER, filiale du Groupe Bolloré. Ainsi, elle intègre la politique définie par le Groupe en matière de responsabilité sociale, qui se traduit au sein de la division IER par la mise en place de plans d'actions spécifiques à ses activités.

GOVERNANCE ET SUIVI DE LA PERFORMANCE RSE

Deux organes composent la gouvernance RSE du Groupe Bolloré : le Comité Éthique – RSE et mécénat, et la Direction RSE Groupe.

COMITÉ ÉTHIQUE – RSE ET MÉCÉNAT

En 2014, le Comité Éthique Groupe est devenu le Comité Éthique – RSE, confirmant le fait que l'éthique constitue un pilier majeur des engagements RSE du Groupe. En 2016, le mécénat a été intégré au Comité Éthique – RSE afin de mieux coordonner les actions sociétales du Groupe.

Le Comité Éthique-RSE et Mécénat est constitué d'un Président, de la Direction générale du Groupe, des Directeurs généraux des divisions, du DRH Groupe, du Directeur juridique Groupe, du responsable du contrôle de gestion Groupe, du Directeur Éthique Groupe, du Directeur des relations investisseurs, de la Directrice adjointe de la communication Groupe, de la responsable du mécénat Groupe et du responsable RSE Groupe.

L'objectif de ce Comité est de fixer les axes de travail en matière d'éthique, de RSE et de mécénat que les responsables éthiques, RSE et mécénat des divisions ont pour mission de déployer au sein de leur périmètre. Le Comité a pour vocation de se réunir une à deux fois par an pour revoir les actions et les projets en cours ou réalisés, et entériner les perspectives et projets prioritaires dans les trois domaines. Néanmoins, l'année 2017 ayant été une année charnière suite à l'intégration de Vivendi dans les comptes Bolloré, priorité a été donnée aux équipes de stabiliser la nouvelle organisation et de travailler à l'homogénéisation des grands chantiers RSE du Groupe Bolloré et de Vivendi. La feuille de route émanant de ces travaux sera présentée en 2018.

DIRECTION RSE

La Direction RSE Groupe est assurée par le Vice-Président du Groupe, qui est également Directeur financier et administrateur du Groupe. Il est assisté de la Directrice adjointe de la communication Groupe et du Directeur des relations investisseurs. L'équipe RSE Groupe s'appuie sur les directions RSE des divisions et leur réseau de délégués RSE pour déployer la stratégie RSE du Groupe au sein de chaque entité. Le réseau RSE interne compte ainsi de plus de 300 contributeurs dans le monde entier, qui permettent de déployer la stratégie RSE du Groupe au sein de chaque entité et de faire remonter les informations extra-financières essentielles du Groupe Bolloré.

SUIVI DE LA PERFORMANCE

Le Groupe Bolloré, fort de son réseau interne, a mis en place depuis 2009 un système automatisé de reporting extra-financier efficace via le développement d'un progiciel intégré. Ce dernier qui couvrait jusqu'alors plus de 100 entités du Groupe Bolloré (106 entités pour 2017, soit 236 contributeurs) a été étendu sur Vivendi en 2017 (96 entités, 20 contributeurs RSE). Plus d'une centaine d'indicateurs de performance extra-financière sont ainsi remontés chaque année dans le cadre de la campagne annuelle. Les indicateurs considérés comme étant les plus matériels au regard de l'activité du Groupe font l'objet tous les ans, dans le cadre du décret 225 de la Loi française Grenelle II (2012), d'audits approfondis sur site par un tiers externe (commissaire aux comptes extra-financier) ainsi que de divers entretiens qualitatifs dont l'objectif est d'attester d'une part, de l'exhaustivité des thématiques traitées au regard de la Loi et d'autre part, de s'assurer de la fiabilité des données publiées.

Afin d'affiner l'analyse de la performance RSE, le Groupe travaillera en 2018 à la définition d'objectifs mesurables qui pourront être déclinés ensuite sur l'ensemble de ses divisions en fonction des enjeux métiers qui leur sont propres.

Les divisions déclinent la politique RSE du Groupe Bolloré au quotidien pour faire vivre la RSE au sein de leur cœur de métier. Des plans d'action concrets et répondant aux spécificités de leurs marchés et parties prenantes ont été mis en place.

Ecovadis plateforme collaborative reconnue internationalement a attribué une note de 60/100 à IER, plaçant ainsi la Société dans la catégorie « Gold » de son secteur d'activité dans le domaine RSE au niveau mondial.

GARANTIR LA CONFORMITÉ DU GROUPE FACE À UN CADRE RÉGLEMENTAIRE DE PLUS EN PLUS EXIGEANT

Les cadres réglementaires et légaux encadrant l'activité des entreprises ont beaucoup évolué ces dernières années en réponse aux demandes et aspirations de la société civile. Parmi les principales évolutions réglementaires qui ont un impact sur l'activité des divisions du Groupe figurent :

PARTICIPATIONS

- la Loi sur le devoir de vigilance ;
- la Loi Sapin II pour la lutte contre la corruption qui impose aux entreprises françaises comme étrangères de prendre des mesures propres à lutter contre la corruption ;
- le règlement général sur la protection des données personnelles pour assurer aux consommateurs un traitement sécurisé et efficace de leurs données personnelles et leur garantir une entière confidentialité.

LOI SUR LE DEVOIR DE VIGILANCE : LE PLAN DE VIGILANCE DU GROUPE BOLLORÉ

Un groupe de travail transverse a été désigné dans le but de mettre en œuvre les exigences issues de la Loi sur le devoir de vigilance du 27 Mars 2017. Le Groupe Bolloré, à partir de l'exercice 2017, publie un plan de vigilance s'appliquant à toutes ses filiales, dont IER, dans son document de référence.

LOI SAPIN II : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

La Loi française du 9 décembre 2016 dite « Sapin II » est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2017. Elle impose aux entreprises françaises comme étrangères de prendre des mesures propres à lutter contre la corruption.

Depuis 2000, le Groupe Bolloré fait du partage d'une même éthique des affaires un axe de sa stratégie RSE. A ce titre, le Groupe s'est engagé à lutter contre la corruption sous toutes ses formes et a pris les mesures nécessaires telles que : la signature du Pacte Mondial des Nations Unies, la mise en œuvre de sa Charte Éthique, et de son dispositif d'alerte éthique, la cartographie des risques liés à ses activités et à celles de ses parties prenantes (*Due Diligence*) ou encore le programme de formation et de sensibilisation.

Ce dispositif éthique efficace et cohérent permet de communiquer à l'ensemble de ses salariés des règles de conduite claires. Le système de management de la conformité éthique comprend notamment un système de management dédié à la conformité éthique et à l'anti-corruption au sein duquel sont prises en compte les recommandations relatives à la Loi Sapin II (Instaurer un cadre éthique dans la conduite de nos affaires).

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Le renforcement des dispositions légales (*règlement européen du 27 avril 2016 sur la protection des données personnelles*), la digitalisation croissante des activités, les services de mobilité partagée offerts par le Groupe, nécessitent des dispositifs permettant d'assurer aux consommateurs un traitement sécurisé et efficace de leurs données personnelles, afin de leur garantir une entière confidentialité.

Pour ce faire, le Groupe Bolloré a défini un plan d'actions afin de se mettre en conformité avec les dispositions du règlement européen qui entrera en vigueur le 25 mai 2018 et qui met l'accent sur :

- les droits des personnes sur leurs données ;
- la répartition des rôles et responsabilités entre les différentes sociétés qui traitent ces données.

En 2017, un Comité de pilotage dédié au déploiement de ces nouvelles obligations, a été constitué au sein du Groupe. Il est composé des Correspondants Informatique et Libertés (futurs *Data Protection Officers*) désignés par chacune des divisions ainsi que de juristes, des représentants des systèmes d'informations, des ressources humaines et des achats. Il a notamment pour missions de :

- cartographier les traitements de données personnelles ;
- identifier les actions à mener pour se conformer à ces nouvelles dispositions ;
- mettre en place des procédures internes garantissant la prise en compte de la protection des données à tout moment ;
- sensibiliser, former les collaborateurs à ces obligations.

QUATRE AXES STRATÉGIQUES RSE AU SERVICE D'UN ENGAGEMENT DURABLE

AGIR AVEC RESPONSABILITÉ ET PROMOUVOIR LES DROITS HUMAINS DANS NOS ACTIVITÉS

INSTAURER UN CADRE POUR GARANTIR L'ÉTHIQUE DANS LA CONDUITE DE NOS AFFAIRES

Matérialité de l'enjeu

L'implantation du Groupe Bolloré dans plus de 130 pays implique une exposition marquée à l'éthique des affaires. Le Groupe a mis en place une organisation à même d'assurer que les bonnes pratiques édictées dans sa Charte Éthique soient partagées par tous les collaborateurs et lui permettent de réduire les risques liés à l'éthique des affaires.

Politique du Groupe

L'éthique est considérée comme un des actifs du Groupe, facteur de notoriété et de fidélisation. Le Groupe Bolloré s'est doté d'un dispositif éthique efficace et cohérent afin de communiquer à l'ensemble de ses salariés des règles de conduite claires. Ce dispositif repose sur une Charte d'Éthique (2000), dont les engagements ont été réaffirmés en 2012 sous l'appellation « Éthique et Valeurs » : ce dernier document a été repris tout début janvier 2017 pour y réintroduire de façon pratique et à titre de rappel les 12 principes fondamentaux de la Charte initiale (2000) ; par ailleurs des éléments importants de la toute nouvelle Loi française anti-corruption dite Sapin II (promulguée le 9 décembre 2016) y ont été également rapportés, en amont même des recommandations qui seront publiées par l'Agence Française Anticorruption en décembre 2017. Enfin, le Code Général de Bonne Conduite / Guide de Conformité, auparavant de niveau division, a été significativement revu et lancé en validation auprès des principales fonctions d'expertises Groupe (juin 2017).

Pourtant, et conformément à cette mention dans la Charte « Éthique et Valeurs », « Le respect scrupuleux des Lois et normes en vigueur » ne saurait aujourd'hui être suffisant. C'est pourquoi le Groupe Bolloré s'est engagé dans une démarche éthique et responsable, reposant sur des engagements forts et porteurs d'avenir communs à l'ensemble de ses activités.

Fondée sur les principes du Pacte mondial des Nations unies (*Global Compact*) en matière de Droits de l'Homme, droit du travail, protection de l'environnement et lutte contre la corruption, ainsi que sur les valeurs du Groupe, cette démarche allie performance économique et partage d'une même éthique des affaires (voir point I de la Charte Éthique).

Ce premier point se décline en plusieurs obligations :

- préserver l'image du Groupe, patrimoine commun ;
- garantir la nécessaire confidentialité, notamment des données concernant la personne ;
- placer les relations avec les autorités sous le signe de l'éthique ;
- porter une attention toute particulière aux conflits d'intérêts ;
- veiller à disposer d'une information financière fidèle et précise ;
- entretenir des rapports commerciaux conformes à l'éthique ;
- s'assurer de l'objectivité dans le choix des fournisseurs.

Gouvernance de l'éthique

Pour assurer l'efficacité du dispositif, le Comité Éthique-RSE et Mécénat définit et coordonne le déploiement de la démarche éthique au sein du Groupe. Sous l'autorité du Président du Comité, nommé par la Présidence du Groupe, le Comité est composé des Présidents et Directeurs généraux Groupe et divisions, du responsable de l'audit interne, du Directeur des ressources humaines du Groupe, du Directeur financier, du Directeur juridique holding, du Directeur de l'éthique et de la conformité Groupe, des Directeurs de l'éthique et de la conformité des divisions, et de toute autre personne que la Direction générale juge utile de s'adjoindre pour l'accomplissement des missions du Comité.

Le Directeur de l'éthique Groupe s'appuie sur les Directeurs éthique des divisions. Un réseau de délégués de l'éthique est déployé dans la branche logistique du Groupe et en cours de déploiement dans les autres divisions. Ce réseau « de proximité » est hiérarchiquement rattaché aux différents niveaux de Direction et Direction générale des divisions, et fonctionnellement aux différents niveaux de la structure Conformité Éthique de ces mêmes Divisions.

Système de management de la conformité éthique en place au sein des divisions

- **La Charte d'Éthique du Groupe Bolloré**, au sens des dispositions de l'article L.233-1 du Code de commerce, partagée par toutes ses divisions, intitulée « Éthique et Valeurs », est le document de référence où sont énoncés les « fondamentaux » du système éthique. Elle constitue le premier appui de l'ensemble du système ; le second appui est le Pacte mondial de l'ONU, le Groupe Bolloré en étant signataire depuis 2003. Cette Charte Éthique fait partie des documents remis aux nouveaux entrants dans l'entreprise, obligatoirement pour tout personnel de niveau encadrement.
- **Le Code de conduite** : ce document – auparavant propre à la division Bolloré Transport & Logistics – a été profondément revu afin de couvrir dans sa version de juin 2017, l'ensemble des activités et des périmètres du Groupe Bolloré, au sens des dispositions de l'article L.233-1 du Code de commerce : les responsables des entités rejoignant nouvellement le Code ont été associés à cette démarche. Il définit les domaines de l'éthique retenus pour leur caractère d'extrême importance : sécurité des transports, hygiène et sécurité des collaborateurs, lutte contre la corruption, respect des règles de concurrence, respect de l'environnement. La nouvelle version est enrichie de recommandations ayant trait à deux domaines supplémentaires importants : la prévention des conflits d'intérêts et le respect des réglementations relatives au contrôle des exportations et aux sanctions commerciales. Afin que chacun, au sein de son périmètre, en tienne le plus grand compte, ces domaines sont décrits en expliquant les principes, les règles de conduite et les comportements à adopter. Ce Code est naturellement appelé à évoluer au fur et à mesure de l'apparition de nouvelles Lois, réglementations ou exigences d'origine nationale ou internationale. Sa communication à l'ensemble du personnel sera réalisée dans un deuxième temps, lorsque l'adaptation du système de conformité par rapport aux recommandations de l'Agence Française Anticorruption sera finalisée.
- **Le système de management de la conformité éthique et anti-corruption** : afin d'intégrer dans la pratique les principes éthiques décrits plus haut, le Manuel des procédures recueille les règles à suivre opérationnellement. Il s'agit de l'évaluation des risques (chantier de révision lancé en cours d'année pour répondre aux nouveaux critères de « cartographie » définis par Sapin II et les recommandations de l'Agence Française Anticorruption), de la sensibilisation, de la formation, des règles à respecter en matière de cadeaux et d'entretien commercial envers les tiers, de sélection des fournisseurs (*due diligence*) et enfin de transparence comptable et d'audit du système de management de la conformité.
- **Le système de *whistleblowing*** : en dernier lieu, une procédure d'alerte éthique est à la disposition de chaque division et permet la remontée confidentielle vers le Directeur de l'éthique de faits se rapportant à un manquement grave dans les domaines de la finance, la corruption, les pratiques anti-concurrentielles, la discrimination et le harcèlement, la santé et l'hygiène, et la protection de l'environnement. Cette procédure a donné lieu à une révision profonde pour intégrer les exigences de la Loi Sapin II et les recommandations de l'Agence Française Anticorruption.

Faits marquants 2017

Les actions de l'année sont restées conformes à la stratégie du Groupe définie l'année précédente et consistant à approfondir la démarche éthique tout en standardisant le plus possible les dispositions générales ainsi que les processus, afin de les étendre à toutes les divisions.

Aussi en 2017, les efforts sont restés majoritairement tournés vers l'amélioration du système de management de la conformité de la Division Bolloré Transport & Logistics, ce système étant la base à partir de laquelle le Groupe ambitionne réaliser l'extension des dispositions applicables aux autres Divisions du Groupe.

- Ainsi, les sensibilisations aux dispositions éthiques se sont poursuivies sous forme de réunions présentes – notamment au siège en intra-groupe et multi-divisions pour la présentation des évolutions liées à la nouvelle Loi Française Sapin II – et aussi dans les filiales suivant le processus de sensibilisation pratiqué dès 2010. Des sessions de formation « *e-learning* » tournées vers les domaines de l'éthique – notamment ceux qui sont nommément repris au Code de Conduite - ont été activement poursuivies au cours de l'année. Ces formations ont porté sur les Lois anticorruption (Foreign Corrupt Practices Act, UK Bribery Act...), la Charte « Éthique et Valeurs » du Groupe, le Code général de conduite des affaires des sociétés de la division Transport et la réglementation relative au respect des règles de concurrence.
- Parallèlement, le groupe de travail en charge du développement du nouveau module de formation en ligne ayant trait au contrôle des exportations et aux sanctions commerciales (embargos) a poursuivi ses travaux et achevé la maquette des modules.
- Les outils spécifiques mis à la disposition des collaborateurs ont été mis à jour ; ces outils permettent de relayer les informations dispensées lors des formations en offrant :

- un accès pour les salariés via l'intranet au site « éthique » sur lequel ils disposent des textes fondamentaux propres au Groupe, de la réglementation, de la liste des fournisseurs référencés ;
- une mise à disposition d'un site d'équipe ouvert aux Directeurs de Divisions ainsi qu'à leurs Directeurs Région et Directeurs pays, et aux délégués éthiques région et pays. Ce site donne accès au Manuel des procédures et à une boîte à outils, permettant notamment d'utiliser des documents interactifs (l'évaluation des risques ou le questionnaire d'évaluation des fournisseurs, due diligence). Ce site a fait l'objet d'une refonte en 2017 du fait de la fusion de 2 environnements intranet en 1 seul. L'outil intranet répond parfaitement au besoin de structurer de façon standard le système de management de la conformité éthique, tout en assurant une diffusion efficace des procédures et des processus, ainsi que le reporting.

Par ailleurs, et en phase avec le durcissement des dispositions légales et réglementaires dans le monde, les sollicitations de la part des tiers se sont avérées plus fortes et exigeantes au cours de l'année. Les actions menées par la Direction de la Conformité Éthique ont couvert ce nouveau niveau d'attentes de la part des parties prenantes.

Ainsi la Direction éthique et conformité intervient quotidiennement dans le cadre d'appels d'offres pour décrire l'engagement éthique du Groupe Bolloré et de ses divisions, mais elle intervient également au stade contractuel afin de s'assurer que les réponses des filiales du Groupe sont en conformité avec les attentes des clients en la matière. La Direction Éthique effectue, à ce titre, les actions suivantes :

- présentation de notre système éthique à des clients ou fournisseurs ;
- participation active auprès de cercles ou instances spécialisées dans l'éthique ;
- animation de formations auprès de groupes universitaires ou de formations continues pour adultes ;
- réponses aux questionnaires adressés par les clients relatifs aux dispositions de conformité éthique, *due diligence...* ;
- Enfin, contribution aux travaux de l'AFNOR qui, après l'aboutissement en octobre 2016 du chantier de la norme ISO 37001 (système de management de l'anti-corruption) met en œuvre sur 2017 le chantier de la future norme « Gouvernance des organisations » (ISO TC 309) auquel nous participons.

En 2017 chaque nouveau collaborateur intégré chez IER a bénéficié de l'accompagnement d'un Parrain. Ce Parrain aide et accompagne le nouvel embauché pour une meilleure intégration dans les équipes et au sein d'IER. Chaque collaborateur d'IER reçoit à son arrivée la charte d'éthique IER déclinée de celle du Groupe ainsi que le Code de Bonne Conduite du Groupe Bolloré.

Une politique d'achats responsables

Comme mentionné dans son plan de vigilance, le Groupe Bolloré a lancé un travail de cartographie des risques fournisseurs et sous-traitants dans le but de limiter l'exposition aux risques de santé, sécurité, environnement et droits fondamentaux des personnes tiers. Un travail global de vigilance va être lancé en 2018 en lien avec la direction des achats. Ce travail permettra d'établir les objectifs du plan de vigilance du Groupe Bolloré à moyen terme au niveau des achats. Dans le même temps, IER s'est engagé dans une démarche proactive de sa politique d'achats.

Comme cela est spécifié dans ses conditions générales d'achat, IER demande à ses fournisseurs d'agir dans le respect strict des dispositions légales et des normes éthiques dans leurs rapports commerciaux et promotionnels. Ils s'interdisent tout recours à des pratiques de corruption active ou passive. IER a modifié ses conditions générales d'achat dès 2010 en y intégrant un paragraphe éthique précisant que le fournisseur doit respecter les dispositions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), s'interdire de recourir directement ou indirectement au travail des enfants et au travail forcé ou obligatoire, et s'interdire tout recours à des pratiques de corruption active ou passive.

À ce jour, IER vérifie déjà la prise en compte de ces enjeux par ses fournisseurs lors des audits (pour la sélection d'un nouveau fournisseur ou le suivi). En effet, IER se base sur un questionnaire intégrant plusieurs thématiques RSE telles que : la charte d'éthique dans les rapports commerciaux, la prévention des pollutions ou encore les mesures de recyclage des déchets. Enfin, la sous-traitance de production est négligeable pour IER, qui procède à l'assemblage de ses produits (imprimantes, bornes, etc.) ainsi que pour sa filiale Automatic Systems (barrières, passages, portiques, etc.).

PROMOUVOIR LES DROITS HUMAINS DANS NOS ACTIVITÉS

Matérialité de l'enjeu

Le Groupe Bolloré est implanté dans plus de 150 pays, dont de nombreux pays en développement (présence dans 46 pays en Afrique). La problématique liée à la promotion des droits humains a été défini comme un enjeu prioritaire pour le Groupe.

Politique du Groupe

Le Groupe Bolloré, adhérent au Pacte mondial depuis plus de dix ans, s'engage à en respecter les principes dont ceux relatifs aux Droits de l'Homme. Ces dispositions éthiques et responsables reposent sur des engagements forts présentés dans le Code général de conduite des affaires et dans la Charte « Éthique et Valeurs ». Dans son point II « assurer une relation de confiance avec les collaborateurs », la Charte se réfère notamment aux dispositions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Le Groupe s'interdit notamment « de recourir directement ou indirectement au travail des enfants et au travail forcé ». Les collaborateurs sont d'ailleurs sensibilisés à ces engagements dans des modules de formation en e-learning. En outre, alors que les droits humains sont au cœur de la stratégie RSE de Vivendi, le Groupe Bolloré voit cet engagement se renforcer courant 2017. IER décline l'engagement défini par le Groupe.

PROTÉGER LA SANTÉ ET ASSURER LA SÉCURITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES EXPOSÉS DANS LE CADRE DE NOS ACTIVITÉS

Matérialité de l'enjeu

Protéger la santé et assurer la sécurité de ses collaborateurs dans l'exercice de ses activités sont un enjeu clé du Groupe Bolloré. Compte tenu de la forte nature industrielle de ses activités et de sa forte implantation internationale (105 pays, dont 46 en Afrique), la division Bolloré Transport & Logistics porte une attention toute particulière à la mise en œuvre de mesures appropriées pour prévenir les risques professionnels. Bien que l'enjeu soit particulièrement matériel au regard des activités industrielles du Groupe, l'ensemble des filiales s'investissent au quotidien pour préserver la santé et assurer la sécurité de leurs collaborateurs partout dans le monde.

Politique du Groupe : Une politique de santé sécurité aux meilleurs standards

Le Groupe Bolloré exerce ses métiers dans des environnements où le risque d'accident est élevé et se donne comme priorité d'assurer la sécurité au travail de ses collaborateurs, partenaires et sous-traitants. Le Groupe déploie dans l'ensemble de ses divisions et leurs implantations des politiques et procédures appropriées. Il s'engage à investir pour la prévention des risques d'accident du travail en sécurisant les environnements de travail, à prévenir les situations de pénibilité au travail, ainsi qu'à former et sensibiliser aux règles d'Hygiène, Santé et Sécurité ses collaborateurs, sous-traitants et partenaires. Ancré dans une démarche d'amélioration continue, le Groupe Bolloré déploie des systèmes de management et une politique de certification suivant les grands référentiels reconnus tels que l'ISO 9001 et 14001, OHSAS 18001, IRIS, et autre normes internationales.

Le Groupe Bolloré offre en outre une politique de protection sociale efficace. Elle se traduit par la mise en place de programmes d'accès aux soins et de prévention en fonction de l'implantation de ses activités. Dans certaines implantations comme en Afrique, la couverture complémentaire de santé proposée aux collaborateurs dépasse largement les seuils d'obligations légales.

Faits marquants 2017

Chez IER, 13 accidents du travail ont été comptabilisés en 2017 (périmètre monde). Le taux de fréquence est 12,47 et le taux de gravité est 0,35 (selon données RSE en cours de saisie).

Prévenir les risques professionnels et les accidents

Au cours de l'année 2017, IER a notamment mis l'accent sur la sécurisation de ses travailleurs « isolés ». Après plusieurs mois de test, tous les techniciens itinérants d'Autolib' ont en effet été équipés d'une solution de Protection du Travailleur Isolé (PTI) sur leur Smartphone. Cette application permet de déclencher des appels d'urgence vers le centre d'appel de Suresnes afin de faire intervenir si besoin les secours dans un délai réduit. Les collaborateurs « isolés » sont ainsi plus sécurisés.

Prévention des situations de pénibilité au travail

En parallèle, les flux ainsi que les implantations des lignes de production et de stockage des usines de Besançon et de Persan font l'objet de diverses modifications en vue de l'optimisation des process. Dans ce contexte, une nouvelle ligne de montage de bornes a d'ores et déjà été mise en place en 2017 à Besançon afin de réduire les postures pénibles et d'améliorer l'ergonomie du poste de travail. Les travaux seront finalisés courant 2018.

Former et sensibiliser

Cette politique de santé sécurité Groupe se traduit chez IER par des formations à la sécurité, des évaluations des risques régulières, des analyses des accidents du travail et des actions visant leur réduction. En 2017, 1089 heures de formation HSE ont été déployées et le programme de prévention des risques chimiques, initié depuis 2013 par IER se poursuit.

Protéger la santé des collaborateurs

IER, qui avait initié une réflexion en 2013 en matière de prévention des risques psychosociaux a abouti à la création d'une instance dédiée « zen au travail ». Cette instance est constituée de représentants du personnel, managers et directeurs des ressources humaines et a pour vocation d'identifier et de prévenir les situations potentiellement susceptibles d'impacter le bien-être au travail au niveau individuel ou collectif. Elle se réunit à la demande de l'un de ses membres, au minimum une fois par an. En 2017, IER poursuit la prévention des risques psychosociaux et l'instance zen au travail et intervient pour anticiper des situations potentiellement à risques. IER a également fait l'acquisition de matériel spécifique pour préserver la santé de ses collaborateurs. Les monteurs de l'usine de production de Persan ont par exemple été équipés de bouchons d'oreilles à écrêtage de bruits nocifs afin de prévenir d'éventuelles maladies professionnelles liées au bruit. Les actions d'optimisation menées dans les usines telles que l'aménagement de la ligne de production et l'acquisition d'équipements de manutention ergonomique sur le site de Besançon s'inscrivent également dans cette démarche. Ces actions ont permis de réduire l'exposition des collaborateurs aux risques santé induits par les activités de manutention et par les postures pénibles. La probabilité d'occurrence des maladies professionnelles telles que les troubles musculo-squelettiques (TMS) est ainsi réduite. En outre, depuis 2017, des chantiers utilisant la technique 5S ayant pour objectif de rendre un environnement de travail, propre, rangé, agréable, clarifié et donc sécuritaire ont été mis en place sur le site de Suresnes. IER souhaite étendre cette démarche à l'ensemble de ses services techniques en 2018. Un projet de mesure de la qualité de vie au travail est enfin en cours de réflexion sur le site de Besançon, le but étant de recueillir le ressenti des salariés et de mettre en place des actions d'amélioration.

FAIRE DES FEMMES ET DES HOMMES, LA PREMIÈRE FORCE DE L'ENTREPRISE

Anticiper les évolutions des métiers, développer les compétences et promouvoir les talents locaux

La formation pour préparer les compétences de demain

La formation est un outil essentiel pour favoriser le développement des compétences et renforcer l'employabilité des collaborateurs. Chaque année, pour accompagner sa croissance, la Société Industrielle et Financière de l'Artois investit dans le capital humain en offrant tout au long du parcours professionnel de ses salariés des stages de formation.

Conformément à la gestion autonome des sociétés, l'offre de formation est définie par chacune d'elles. Cette gestion décentralisée permet de dispenser des actions de formation cohérentes et adaptées aux métiers et à l'organisation de chaque structure. En 2017, 362 employés ont été formés sur l'ensemble du périmètre de la Société Industrielle et Financière de l'Artois pour un total de 8 283 heures, soit une moyenne de 22,9 heures par employé formé.

Le lien entre la gestion des carrières et le développement des compétences se concrétise, pour l'ensemble des collaborateurs de la Société Industrielle et Financière de l'Artois, dans les entretiens professionnels individuels. Ces entretiens, effectués dans toutes les divisions de la Société Industrielle et Financière de l'Artois, permettent de conjuguer l'intérêt de l'entreprise et l'intérêt des hommes qui y travaillent. Ils offrent la possibilité d'évoquer les changements d'affectation professionnelle ou géographique, les évolutions de carrière envisagées ainsi que les formations nécessaires pour y parvenir. En 2017, pour la Société Industrielle et Financière de l'Artois, 760 entretiens individuels ont été réalisés.

Afin de mieux évaluer la performance des salariés, en 2017, un dispositif de mesure de la performance a été mis en place basé sur l'atteinte des objectifs, mais aussi adossé à une nouvelle version des fiches de poste. Cette nouvelle version interroge également les salariés sur leurs leviers de motivation et apporte une vision plus objective sur les comportements professionnels.

Accompagner les changements organisationnels et favoriser la mobilité au sein d'IER

La mobilité et les perspectives d'évolution professionnelle

Souhaitant accompagner son développement et enrichir les parcours professionnels de ses salariés, la Société Industrielle et Financière de l'Artois favorise la mobilité interne sous toutes ses formes. En 2017, 7 collaborateurs ont été recrutés en interne et 4 autres ont été mutés. Ces mutations concernent principalement des métiers en déclin pour lesquels les salariés concernés ont été mutés sur des métiers en expansion (opérateur de production reconverti sur des postes de techniciens de maintenance ou de gestionnaire ADV). Ces mutations se sont accompagnées de formations pouvant se dérouler sur plusieurs semaines.

Afin d'associer les collaborateurs à la réflexion sur certains sujets transverses de l'entreprise, en 2017 une demi-journée intitulée « tous en scène » a été organisée, ainsi les salariés étaient répartis dans des groupes de travail sur des thématiques diverses, telles que : intégration, musée IER.

Une telle démarche a permis de rendre visible des métiers parfois méconnus en interne, d'impliquer les collaborateurs du siège (Suresnes), du site de production de Besançon et de l'entrepôt de Nantes dans une atmosphère ludique et participative. Au total, 200 collaborateurs y ont participé.

Afin de mieux intégrer les nouveaux embauchés et faciliter leur insertion professionnelle, en 2017 un système de parrainage a été mis en place.

Intégrer toutes les diversités et garantir l'égalité des chances

Une politique salariale cohérente et équitable

Dans le souci d'être compétitive, équitable et motivante, la politique de rémunération de la Société Industrielle et Financière de l'Artois s'appuie sur deux leviers. La rémunération doit à la fois être cohérente au regard des résultats de chaque division et des pratiques du marché local, et également faire converger les efforts individuels vers la performance globale. Elle participe de fait à l'objectif d'être un employeur de référence afin d'attirer les nouvelles compétences dont la Société Industrielle et Financière de l'Artois a besoin et s'inscrit dans une démarche de responsabilité sociale d'entreprise.

Ainsi, dans le cadre de ces orientations, la rémunération et la reconnaissance peuvent prendre diverses formes, tant monétaires que non monétaires, notamment dans le champ des avantages sociaux, pour proposer aux salariés un package global motivant, s'articulant principalement autour :

- de la part fixe, qui reconnaît les compétences et les responsabilités du salarié dans l'exercice de son métier, et dans sa contribution au collectif ;
- de la part variable, qui rémunère l'engagement et la réalisation des objectifs quantitatifs mais aussi qualitatifs ;
- de dispositifs de rémunération différée, comme la participation et/ou l'intéressement en France, qui rémunèrent la réussite collective, en organisant un partage de la valeur créée par l'entreprise avec ses salariés ;
- de programmes d'avantages sociaux, en termes de retraite, de protection sociale et d'épargne ;
- et des éléments non monétaires, qui sont destinés à répondre à des besoins locaux précis et constituent des réponses socialement responsables (mise à disposition de dispensaires, aménagement du temps de travail).

La politique de rémunération des entités de la Société Industrielle et Financière de l'Artois est mesurée et suivie, en proche collaboration avec la direction financière, et doit prendre en compte la situation locale à travers notamment les obligations légales, l'environnement macroéconomique, le taux de départs volontaires (turn-over), les politiques de rémunération et le positionnement de la rémunération observés sur le marché. La gestion décentralisée des politiques de rémunération permet d'être au plus près à la fois des réalités économiques des différents pays et des attentes des salariés.

Des recrutements à la mesure du développement

Si la Société Industrielle et Financière de l'Artois favorise la mobilité et la promotion interne, elle recrute chaque année des collaborateurs pour accompagner son développement.

En 2017, la Société Industrielle et Financière de l'Artois a procédé à 79 recrutements externes dont 83,5 % correspondent à des embauches sous contrats à durée indéterminée.

Le recrutement, reflet de la diversité

La politique de recrutement de la Société Industrielle et Financière de l'Artois garantit l'égalité des chances et reflète la diversité de l'environnement social. Cette volonté est marquée par des modes de sélection évaluant objectivement les capacités des candidats à tenir les postes à pourvoir.

La Société Industrielle et Financière de l'Artois fait appel à des compétences extranationales lorsque les ressources locales ne permettent pas de pourvoir la fonction.

Par ailleurs, la Société Industrielle et Financière de l'Artois s'engage à ne pas retenir le critère d'âge pour ses recrutements.

Le recrutement, l'intégration et l'évolution professionnelle des salariés, sans distinction de culture, de nationalité, de sexe, d'expérience et de parcours professionnel, constituent un axe fort de la politique.

Développer la mixité

Bien que les métiers exercés au sein de la Société Industrielle et Financière de l'Artois soient traditionnellement masculins du fait de la spécificité de certaines activités, la population de femmes représente 22,6 % de l'effectif total.

La Société Industrielle et Financière de l'Artois veille cependant à respecter la diversité dans l'entreprise et à lutter efficacement contre toute forme de discrimination et d'inégalité en offrant à ses salariés, à capacités égales, les mêmes opportunités, quels que soient notamment leurs origines, leurs croyances, leurs opinions, leurs mœurs, leur sexe, leur âge, leur appartenance à une ethnie ou à une nation, leur état de santé ou de handicap, leur appartenance ou non à un syndicat.

Favoriser l'intégration des jeunes

La Société Industrielle et Financière de l'Artois participe à l'insertion professionnelle des jeunes dans le monde du travail et a mis en place un certain nombre d'actions :

- recrutements en formation par alternance dans le but de préparer les jeunes à leur futur métier ;
- stages de projet de fin d'étude sur plusieurs mois pour des stagiaires d'école supérieure ;
- prise en charge des élèves de collège ou de lycée pour un stage de connaissance du monde de l'entreprise.

Afin de permettre de répondre, notamment, à la demande des collaborateurs d'offrir à leurs enfants en classe de troisième ce stage d'observation obligatoire en entreprise, IER a mis en place un processus d'accueil dédié impliquant :

- l'engagement des collaborateurs tuteurs ;
- Un planning type adaptable et des collaborateurs impliqués dans le parcours ;
- Un suivi individualisé des élèves.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

En parfaite cohérence avec sa politique de promotion de la diversité et de l'égalité des chances, la Société Industrielle et Financière de l'Artois considère l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées comme un objectif social majeur. En 2017, sur l'ensemble du périmètre de la Société Industrielle et Financière de l'Artois, on compte 7 salariés en situation de handicap.

Favoriser le dialogue social

Maintenir le dialogue social et la liberté d'association

Persuadé que celui-ci est porteur d'innovations et de progrès, la Société Industrielle et Financière de l'Artois encourage un dialogue social permanent et de qualité. En France, comme en Belgique, les salariés travaillant dans des structures industrielles ou commerciales de taille significative (plus de 50 salariés) sont représentés par des organisations syndicales indépendantes ou par des représentants élus par le personnel. Chaque année, de nombreux sujets font l'objet de négociations et de contractualisations avec les partenaires sociaux.

INNOVER POUR FAIRE FACE AUX GRANDS CHANGEMENTS ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Afin de répondre aux attentes fortes de ses clients et de s'adapter à l'émergence des nouveaux modèles et tendances économiques, le Groupe Bolloré investit sur le long terme dans le développement d'offres innovantes, connectées et respectueuses de l'homme et de l'environnement.

INNOVER ET ANTICIPER LES TRANSFORMATION DIGITALES ET NUMÉRIQUES

Matérialité de l'enjeu

Avec l'émergence des plateformes digitales apparaissent de nouveaux modèles économiques fondés sur l'instantanéité, sur une économie du partage, de la coopération et de la transparence.

Politique du Groupe

L'innovation est au cœur de la stratégie du Groupe Bolloré pour proposer des solutions lui permettant d'anticiper les grands changements de notre société et de rester connecté au gré des transformations digitales et numériques.

Faits marquants 2017

IER s'appuie sur une maîtrise technologique éprouvée pour développer de nouveaux processus métiers et déployer des concepts innovants dans les environnements : entrepôts, véhicules, transports, points de vente, lieux publics et voirie.

Des actions de progrès très concrètes ont été mises en place par IER pour ses clients et facilitent le travail de l'exploitant tout en respectant l'environnement, par exemple :

- la conception d'équipements informatiques permettant de suivre les véhicules et de proposer des modules de conduite écoresponsables. Ces modules, qui sensibilisent pour minimiser les accélérations ou freinages brusques, ont également un impact sur la sécurité et l'accidentologie ;
- l'équipement des bornes avec des solutions natives d'économie d'énergie à savoir l'allumage et l'extinction automatique programmée ;
- le développement d'un système d'information proposant des solutions d'optimisation des tournées de livraison pour maximiser l'utilisation de la flotte, réaliser le moins de kilomètres possible tout en assurant le respect des engagements horaires ;
- la mise à disposition d'applications mobiles à destination des chauffeurs pour optimiser le plan de transport, le suivi des colis et maximiser la dématérialisation de documents.

En 2017, dans une démarche de lutte contre l'obsolescence programmée, IER a restauré (retrofit) plusieurs milliers de bornes libres services âgées de plus de dix ans dans le domaine du transport afin de leur redonner de nouvelles fonctionnalités, une nouvelle vie et de longues années d'existence encore. Les pièces changées lors de cette opération ont été rachetées par des fournisseurs en valorisation matière.

ETRE UN ACTEUR ENGAGÉ DE LA TRANSITION ENERGETIQUE DANS L'EXERCICE DE NOS ACTIVITÉS

Matérialité de l'enjeu

Le Groupe s'engage dans des processus d'investissement de long terme. La diversification de ses métiers renforce sa résilience aux aléas de marché, lui permet de lancer de nouvelles activités et de créer de l'emploi en faisant évoluer ses métiers, ses produits et ses services tout en répondant aux grands enjeux de la transition énergétique.

Politique du Groupe

Grâce au développement de sa batterie LMP® et de ses applications, ainsi qu'à son expertise des solutions logistiques de pointe dans le secteur de l'énergie, le Groupe est un acteur engagé de la transition énergétique. Il répond de fait à plusieurs enjeux majeurs :

- le développement de solutions de transports propres (solutions d'auto-partage, transports en communs, véhicules électriques, logistique urbaine basés sur la technologie LMP®) ;
- la gestion intelligente de l'énergie permettant d'améliorer l'accès à l'énergie et d'optimiser l'utilisation des énergies renouvelables (solutions de stockage d'électricité stationnaire basées sur la technologie LMP®).

Le développement de la batterie LMP® : une technologie unique

La technologie LMP® est l'aboutissement d'un programme de recherche et développement ambitieux, débuté il y a plus de vingt ans. Le Groupe Bolloré a investi plus de 3 milliards d'euros et recruté plus de 2 000 personnes pour développer sa batterie LMP® et ses différentes applications, afin de proposer des solutions innovantes de mobilité et de stockage d'électricité. Composées de films fins issus des techniques d'extrusion maîtrisées par le Groupe Bolloré, les batteries LMP® se distinguent par leur forte densité énergétique et leur sécurité d'utilisation. Ce sont des batteries sèches (c'est-à-dire « tout solide »), ce qui leur confère de nombreux avantages, notamment en termes de sécurité. L'électrolyte solide limite en effet les risques de pollution locale en cas d'accident ou d'atteinte à l'intégrité du pack batterie. Ces batteries sont en mesure de satisfaire de nombreux marchés et de répondre aux deux principaux enjeux de la transition énergétique : le développement de transports propres et la gestion intelligente de l'énergie.

Le développement de transports propres basés sur la technologie LMP®:

Blue Solutions et le Groupe Bolloré continuent leurs efforts de développement dans la mobilité électrique en proposant de nouveaux produits et services favorisant le transport propre comme l'autopartage, le développement de transport collectif (Bluebus, Bluetram) ou encore des solutions de logistique urbaine durable.

Pour les solutions d'autopartage, IER conçoit, fabrique, installe et assure la maintenance de l'ensemble des bornes de recharge, de location et d'abonnement, ainsi que des produits embarqués dans les véhicules et de leurs systèmes de supervision. IER et Blue Solutions collaborent étroitement au déploiement de bus électriques et de solutions de charge associées. Ces modes de transport respectueux de l'environnement fonctionnent actuellement dans plusieurs villes, en France comme à l'étranger.

Les solutions d'autopartage :

Blue Solutions et les sociétés de Blue Applications développent, déploient et opèrent des solutions d'auto-partage en trace directe (sans retour obligatoire au point de départ), intégrées et basées sur des véhicules 100 % électriques. Après le succès d'Autolib' lancé en 2011, Blue Solutions a développé 6 nouveaux services d'auto-partage électrique en Europe, en Amérique et en Asie au cours des dernières années.

Le service BlueSG d'auto-partage électrique à Singapour a démarré fin 2017. Ce service permettra à terme à Singapour de disposer d'une flotte de 1 000 véhicules électriques, de 2 000 bornes de recharge réparties sur 500 stations, ainsi que toutes les infrastructures nécessaires à la bonne marche du service.

Le maire de Los Angeles et le Groupe Bolloré ont également inauguré en juin dernier, la première station de démonstration du futur service d'autopartage électrique de Los Angeles, BlueLA. BlueLA Carsharing a été choisi pour exploiter le service et est maintenant partenaire du ministère des Transports de Los Angeles (LADOT) pour livrer un système de 100 véhicules électriques et 200 chargeurs au centre de Los Angeles en 2018. BlueLA sera disponible dans les quartiers populaires de Westlake, Pico Union, Koreatown, Echo Park et Downtown. L'objectif est d'encourager l'utilisation de véhicules électriques en facilitant l'accès à un moyen de transport à la fois pratique et abordable et d'apporter de nouvelles solutions de mobilité aux habitants concernés. Les efforts de mise en œuvre et de sensibilisation du projet sont soutenus par le Bureau du développement durable du Maire de Los Angeles, le Centre de mobilité à usage partagé et un comité d'organisations communautaires.

MAITRISER NOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

Matérialité de l'enjeu

L'amélioration de la performance énergétique et environnementale du Groupe Bolloré présente deux enjeux majeurs : l'optimisation des coûts liés à l'exploitation des sites industriels comme de ses sites tertiaires et la maîtrise des risques environnementaux liés à l'exercice de ses activités.

Politique du Groupe

Afin de réduire l'impact environnemental de ses activités, le Groupe Bolloré promeut notamment la mise en œuvre de systèmes de management environnemental reconnus et traite en priorité les aspects suivants :

- l'optimisation des consommations d'eau et la performance énergétique ;
- le traitement des déchets et l'économie circulaire ;
- la prévention de la pollution des sols, des eaux de surface et des eaux souterraines (cf. Tableaux des risques industriels et environnementaux en section 4) ;
- la mesure et la réduction de l'empreinte environnementale des produits et services ;
- la mesure et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Outre la maîtrise des risques liés à ses infrastructures, le Groupe s'engage également à faire évoluer ses métiers, ses produits et services afin qu'ils répondent aux nouveaux défis liés au changement climatique.

Mise en œuvre d'un système de management environnemental sur les sites industriels

La réduction de l'empreinte environnementale de nos sites passe par le déploiement d'un système de management environnemental, l'augmentation régulière de la certification ISO 14001 de nos sites industriels, mais également par l'analyse des résultats de notre cartographie des risques industriels et environnementaux (mesures des déchets, des émissions, de l'utilisation des sols – présentée en section 4 – Facteurs de risque). Elle permet également de répertorier les actions préventives ou correctives à mettre en place et constitue de fait un outil d'aide à la décision pour les actions à mettre en place. Le développement d'un parc immobilier durable est également promu pour ses nouvelles infrastructures tertiaires (bureaux et entrepôts) qui suivent des normes de constructions parmi les plus exigeantes telles que LEED, BREEAM, HQE.

Faits marquants 2017

Depuis 2008, IER déploie sa politique environnementale via des plans d'action qui s'appliquent à tous les salariés, mais aussi aux bâtiments, produits et process. Un plan d'action interne permet de communiquer sur les actions réalisées, et de présenter les actions prioritaires de l'année à venir. Ce document, disponible pour tous les salariés IER sur l'intranet, est mis à jour chaque année. La politique s'appuie sur des documents émanant du Groupe (Rapport RSE, Cartographie des risques environnementaux, Charte d'Éthique et Valeurs, etc.), déclinés au niveau de la division via : la Charte d'Éthique IER, la Charte environnementale IER, le manuel Qualité, les processus et procédures, la P3-06 (homologation des produits IER aux normes internationales) et la PS6-03 (gestion interne des normes et règlements). Des campagnes d'information internes sont réalisées pour sensibiliser les salariés à la démarche environnementale : écogestes, « Ne plus jeter, mais trier », diffusion de la charte environnementale IER, chantier 5S, journées citoyennes, campagne de DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques).

Système de management environnemental (SME) et certifications ISO 14001

(en pourcentage)	2015	2016	2017
Part des entités ayant mis en place un SME	34	39	50
Part des entités certifiées ISO 14001	15	16	25
Part des sites industriels certifiés ISO 14001	10	24	44

Cartographier les risques environnementaux et mettre en place des actions

La prise en compte des nuisances sonores et le cas échéant de toute autre forme de pollution spécifique à une activité : Les entités d'IER ne sont pas génératrices de nuisances sonores puisqu'il n'y a pas de process industriel. Les activités d'IER reposent principalement sur des travaux d'assemblage.

La division prend toutes les mesures utiles pour que les bruits occasionnés par ses activités ne soient pas une gêne pour les riverains. Elle s'engage à respecter les réglementations relatives à la lutte contre le bruit.

Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions :

Dans une volonté de toujours mieux connaître et réduire les risques, IER a fait réaliser des audits ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) sur l'ensemble des sites de conception et de production, et ce, même si les sites ne sont pas soumis à cette obligation réglementaire. La Société fait également appel aux organismes de contrôle, ainsi qu'à ses assureurs pour réaliser des audits et des vérifications sécurité. Les rapports issus des vérifications permettent d'avoir une image claire de l'état des risques et d'apporter des propositions d'améliorations. Pour anticiper et se conformer rapidement aux obligations légales relatives à la sécurité et l'environnement, IER s'est doté en 2017 d'un outil de veille réglementaire. Celui-ci transmet à chaque apparition d'un nouveau texte la liste des obligations à satisfaire.

Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours :

Les provisions pour risque environnemental sont présentées dans la partie comptes consolidés, note 10—Provisions pour risques et charges du présent document.

Préserver la biodiversité :

IER n'a pas d'impact significatif sur la biodiversité ni sur l'utilisation des sols au regard de ses activités, puisque ses différents sites sont essentiellement implantés dans des zones urbaines. Sur le site de Besançon, deux composteurs ont été installés depuis 2014. Le compost agit sur la biodiversité des sols où il est appliqué.

Optimiser les consommations d'eau et la performance énergétique

- Consommations d'eau

Le Groupe suit les consommations d'eau provenant soit d'eau de réseau soit de prélèvement dans l'environnement direct. Concernant les consommations d'énergie, le Groupe distingue l'énergie consommée pour le transport et l'activité de celle consommée dans les bâtiments.

Faits marquants 2017

Les entités d'IER sont situées dans de grandes agglomérations. Elles sont alimentées en eaux par les fournisseurs et réseaux locaux. IER n'a pas de process industriels liés à l'eau. Elle utilise principalement l'eau de réseau pour les salariés des établissements. Des tableaux de suivi sont tenus à jour, afin d'alerter de toute dérive de consommation d'eau, et des affiches destinées à sensibiliser le personnel sur l'usage responsable de l'eau sont apposées dans l'ensemble des sites de la division.

- Performance énergétique

Les systèmes de management environnementaux déployés dans le Groupe Bolloré permettent d'optimiser la gestion des consommations énergétiques. Des efforts conséquents sont menés au quotidien par l'ensemble des divisions du Groupe pour réduire les consommations, optimiser les charges d'exploitation des sites et réduire l'impact de ses activités sur le dérèglement climatique. Si les sites industriels sont évidemment les plus gros consommateurs et font l'objet d'attentions particulières, le Groupe Bolloré prend également soin d'optimiser les consommations de ses sites tertiaires.

Faits marquants 2017

En 2015, IER a réalisé un audit énergétique ainsi qu'une mise à jour de son bilan d'émissions de gaz à effet de serre (GES) sur l'ensemble de ses sites afin d'établir un plan d'action.

Ce plan permet de compléter les nombreuses actions qui ont déjà été mises en place pour réduire la consommation d'énergie au sein des établissements d'IER, notamment :

- la gestion des consignes de température en périodes inoccupées (nuit, week-end) pour diminuer le chauffage des locaux durant ces périodes ;
- La mise en place de solution pour mieux réguler les températures des locaux ;
- la révision de l'isolation de certains locaux, portes, façades et fenêtres ;
- le remplacement systématique des équipements informatiques par des matériels labellisés sur leur consommation d'énergie, leur durabilité ou encore l'utilisation de substances dangereuses : TCO, Energy Star ou EPEAT ;
- le remplacement des éclairages à tubes fluorescents et des ampoules à incandescence par des éclairages à LED ou des ampoules basse consommation ;
- la mise en place d'un suivi des consommations par site ;
- la sensibilisation du personnel et des prestataires à la gestion responsable de l'énergie pour améliorer leur comportement ;
- la mise à disposition de véhicules électriques en auto partage sur le site de Suresnes et de Besançon pour les déplacements professionnels.

Traitement des déchets et économie circulaire

Le Groupe porte une attention particulière au suivi des déchets dans les différents sites en France et à l'international. Le suivi concerne les déchets « dangereux » (déchets qui, en raison de leur réactivité, de leur inflammabilité, de leur toxicité ou d'autres propriétés dangereuses ne peuvent être éliminés par les mêmes voies que les autres déchets sans créer de risques pour les personnes ou l'environnement) et les déchets « non dangereux » (qui ne présentent aucun risque pour les personnes et l'environnement). Il est une part intégrante du reporting extra-financier du Groupe grâce à une nomenclature précise des sites. Les résultats du reporting permettent de suivre la production de déchets dangereux et non dangereux de chaque site, et d'identifier la part valorisée ou recyclée.

Les déchets dangereux sont issus des activités de la division Transport et Logistics (en Afrique, un traitement spécifique est appliqué aux huiles usagées, qui sont recyclées en partenariat avec Total, notamment au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Sénégal), du Stockage d'électricité (usines de production de batteries, de Bluecar, IER et activités d'autopartage) et de Bolloré Energy (dépôts pétroliers où les hydrocarbures résiduels sont soit traités par valorisation thermique, soit enfouis).

Faits marquants 2017

Au quotidien, les salariés d'IER adoptent les bons gestes pour la planète, avec un mot d'ordre : ne plus jeter mais trier.

Des poubelles de tri, des conteneurs et des lieux de dépôts spécifiques permettent d'effectuer le tri des déchets.

- papier et carton : des poubelles individuelles de tri sélectif, ainsi que des bacs ou bennes destinés au papier carton ont été mis en place ;
- piles et batteries : des collecteurs de piles et des cartons d'enlèvement sont disponibles sur les sites ;
- cartouches d'encre : des lieux de collecte des cartouches usagées existent ;
- tubes fluorescents : les tubes sont collectés et recyclés vers une filière spécialisée ;
- les Déchets Électriques, Électroniques (DEE) : des containers et lieu de dépôt sont mis en place sur tous les sites ;
- les produits chimiques sont collectés sur les sites de Suresnes et Besançon pour ensuite être traités ;
- les métaux sont collectés dans des bacs de récupération spécifiques à Besançon pour faciliter la valorisation matière (revente à des sociétés spécialisées) ;
- les pneus et les pièces détachées (rétroviseurs, pare-chocs...) d'Autolib' sont triés et collectés pour valorisation.

L'ensemble de ces déchets est éliminé et traité par des filières spécialisées. Les produits fabriqués par IER, d'une durée de vie souvent supérieure à dix ans, composés en majorité de métaux, sont recyclables à plus de 80 % et valorisés sur le marché des déchets.

- Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Les produits de la division IER sont majoritairement composés de métaux, et pour le reste de composants électroniques qui peuvent avoir une empreinte écologique élevée. Pour minimiser cette empreinte, la directive européenne 2002/96/CE impose au producteur d'équipements électrique et électronique de prendre en charge le traitement et la valorisation de ses produits en fin de vie, pour tous les produits mis sur le marché en Europe depuis août 2005. En tant que producteur qui vend auprès d'un autre professionnel, IER doit donc mettre en place une solution complète de récupération et de retraitement de ses produits en fin de vie. Depuis 2009, elle a contractualisé une solution de traitement avec une entreprise certifiée et agréée. De plus, pour la France, la division adhère depuis le 1^{er} juillet 2013 à un éco-organisme agréé par l'État.

IER propose également à ses clients, pour les produits antérieurs non concernés par la réglementation, ou pour leurs installations hors Europe, de profiter des solutions de recyclage qu'elle a mises en place avec ses prestataires certifiés. C'est le cas de l'Amérique du Nord, où le recyclage des produits électroniques en fin de vie n'est pas encore réglementé. La Société peut, à la demande du client, lui faire une offre pour envoyer un de ses techniciens sur site, faire le démontage et l'emballage des équipements puis les rapporter à l'usine. Les équipements sont alors démontés pour récupérer le métal (qui sera recyclé) et transférer les déchets électroniques à des organismes spécialisés.

En matière de produits chimiques dangereux, un contrat est signé auprès d'une société certifiée et agréée pour l'évacuation et le traitement des produits dangereux sur tous les sites d'IER.

Le groupe IER étant un assembleur, il ne produit que très peu de gaz à effet de serre (GES) dans un processus de fabrication. De même, les processus de fabrication n'engendrent pas de rejet de produits polluants pouvant être un risque pour les sols ou l'eau.

Mesure et réduction de l'empreinte environnementale de nos produits

Outre la maîtrise des impacts environnementaux directement liés à l'exercice de ses activités industrielles comme tertiaires, le Groupe Bolloré prête attention à l'impact environnemental des produits et des services qu'il propose.

IER n'est pas directement amenée à consommer des matières premières dans la mesure où ses activités reposent essentiellement sur de l'assemblage. Néanmoins consciente de l'impact environnemental que peut avoir une décision technique en phase de conception, la division sensibilise les ingénieurs et les acheteurs aux règles d'écoconception. En 2017, IER a réalisé une analyse du cycle de vie d'une de ses bornes (borne libre-service d'aéroports). Cette initiative sera poursuivie en 2018 sur les principaux produits pour se rendre compte de l'empreinte écologique de ce que le Groupe produit et pour valoriser les bonnes pratiques. Ainsi et selon le calculateur de l'Ademe une borne 919 représente sur 5 ans 2 489.3 kg équivalent CO₂. En outre, depuis 2014, 90 % des produits sont livrés dans des emballages écoresponsables (bois et cartons valorisables).

Mesure et réduction des émissions de gaz à effet de serre

Chaque année, le Groupe évalue les émissions de GES liées à ses consommations énergétiques. En 2015, conformément à la loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010, le Groupe avait réalisé son bilan d'émissions de GES dont l'objectif est de réaliser un diagnostic des émissions de gaz à effet, d'identifier et de mobiliser les gisements de réduction de ces émissions. Ce dernier sera réitéré en 2018 conformément aux exigences de périodicité (tous les 4 ans) édictées par la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LOI n° 2015-992 du 17 août 2015).

La volonté de mieux connaître et diminuer ses émissions de gaz à effet de serre, principalement celles de dioxyde de carbone (CO₂), a conduit IER à réaliser volontairement son premier bilan GES en 2012 sur la France (année de référence 2011). Ce bilan a été mis à jour en 2015 sur l'année de référence 2014. Il a permis l'élaboration d'un plan d'action pour la réduction des émissions de GES, dont les principales recommandations portent sur :

l'optimisation des déplacements (flotte de véhicules électriques, formation à l'éco-conduite, utilisation de visio-conférence, web conférences etc.) ;

l'intégration dans la politique d'achats IER d'un volet sur l'efficacité énergétique, pour prendre en compte ce paramètre lors du choix d'un nouvel équipement ;

- la poursuite du plan d'actions d'audits énergétiques permettant de réduire nos consommations ;
- la démarche de tri des déchets à la source (notamment avec la participation des équipes de nettoyage et du personnel de sécurité).

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) (scopes 1 et 2) pour l'année 2017 sont présentées dans le tableau page 72. Concernant le scope 3, deux principaux postes d'émission ont été identifiés :

- la consommation d'énergie relative à l'utilisation des produits. Ce poste est difficile à évaluer car la consommation d'énergie des produits est dynamique en fonction de l'utilisation de ceux-ci. Ce dernier fait l'objet d'analyses carbone du cycle de vie des produits sur 5 ans, sur la base du calculateur de l'ADEME ;
- Les déplacements professionnels des collaborateurs. En 2017, les émissions scope 3 d'IER liées aux déplacements des collaborateurs sont de 3 217,17 tonnes eq CO2.

Afin d'optimiser les déplacements, IER mène une politique de gestion des déplacements, qui se traduit par :

- la mise à disposition d'une solution de vidéoconférence sur ses sites les plus importants ;
- des solutions de visio mobile, après le déploiement des solutions Web Conférence et ZOOM, chaque collaborateur a depuis 2017 accès à Skype Entreprise ;
- la formation des collaborateurs à l'éco-conduite ;
- une procédure et un outil de gestion des déplacements ;
- un partenariat avec une agence de voyage.

En 2018, IER va déployer son plan de déplacement d'entreprise afin d'inciter les collaborateurs à utiliser des solutions plus respectueuses de l'environnement pour se rendre sur le lieu de travail. Des places réservées aux véhicules électriques sont créées, les parkings réservés aux 2 roues ont été augmentés au détriment des voitures, 2 voitures électriques en auto-partage sont disponibles sur le site de Suresnes. Des réflexions sont menées afin d'envisager des solutions pour les collaborateurs.

AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

CONTRIBUER ET PROMOUVOIR L'EMPLOI LOCAL

Matérialité de l'enjeu

Le Groupe Bolloré est présent en Afrique (46 pays) ainsi que dans de nombreux pays en voie de développement à travers le monde. Dans toutes ses activités, le Groupe compte parmi ses enjeux prioritaires la contribution au développement des territoires qui passe avant toute chose par le recrutement et la formation d'employés locaux.

La présence à l'international du Groupe a encore été renforcée en 2017 avec l'intégration de Vivendi portant à 62 % le chiffre d'affaires du Groupe Bolloré réalisé à l'étranger (hors France et DOM-TOM) dont 14 % sur le continent africain sur lequel se trouvent 30 % du total des collaborateurs. Le chiffre d'affaires réalisé en Afrique par le Groupe en 2017 s'établit à 2,6 milliards d'euros. Bolloré Transport & Logistics est particulièrement présent sur ce continent qui compte près de 64,6 % de ses 35 618 collaborateurs. Bolloré est le premier opérateur portuaire avec 18 concessions en exploitation et est également un acteur non négligeable du rail via ses trois concessions ferroviaires.

Politique du Groupe

Le Groupe Bolloré s'engage dans tous les pays où il est implanté à être un employeur de référence localement. Cet engagement porte sur le recrutement, la formation et la promotion de salariés locaux.

L'engagement Groupe Bolloré s'articule autour de la Fondation de la 2e chance, le foyer Jean-Bosco et la mise en œuvre d'actions sociétales au bénéfice des populations locales.

IER, présent sur les trois continents Europe, Asie et Amérique compte 716 collaborateurs dont plus de 90 % sont employés localement.

ENGAGER DES ACTIONS SOCIÉTALES AU BÉNÉFICES DES POPULATIONS LOCALES

La Fondation de la 2^{ème} Chance : lutter contre l'exclusion et promouvoir l'engagement solidaire

Créée en juin 1998 à l'initiative de Vincent Bolloré, qui en assure la présidence, la Fondation de la 2e chance est reconnue d'utilité publique depuis 2006. La Fondation de la 2e chance a pour objet d'accompagner des personnes de 18 à 62 ans ayant traversé de lourdes épreuves de vie et aujourd'hui en situation de grande précarité, mais manifestant une réelle volonté de rebondir. En complément d'aides sollicitées par ailleurs, elle leur offre un soutien humain et financier (jusqu'à 8 000 euros pour les projets de création/reprise d'entreprise et 5 000 euros pour les projets de formation) pour mener à bien un projet professionnel réaliste et durable : formation qualifiante, création ou reprise d'entreprise. Ce coup de pouce financier est accompagné d'un parrainage professionnel et humain du porteur de projet, jusqu'à la réalisation complète de celui-ci. L'action continue de la Fondation repose sur une équipe de salariés et de bénévoles. Neufs salariés sont au siège de la Fondation, qui est hébergée par le Groupe Bolloré, et coordonnent l'ensemble des acteurs de la Fondation. Un réseau de 1 000 bénévoles en activité assure les fonctions de délégué de site, d'instructeurs et de parrains sur tout le territoire. La Fondation de la 2e chance a obtenu le 2 novembre 2015 le renouvellement du label IDEAS. Ce label renseigne et sécurise le donateur en établissant le respect de la mise en œuvre, par les organismes à but non lucratif, de bonnes pratiques en matière de gouvernance, de gestion financière et de suivi de l'efficacité.

Faits marquants 2017

En 2017, la Fondation de la 2ème Chance a soutenu 370 nouveaux lauréats. L'aide moyenne par dossier est de 2 700 euros. 77 % des candidats ont été financés dans le cadre d'une formation et 23 % pour une création d'entreprise. Les lauréats entre 25 et 44 ans représentent 53 % des projets soutenus. Comme chaque année, les 60 délégués des sites-relais ont été réunis et de nombreuses réunions régionales se sont tenues à l'initiative des 4 coordinateurs régionaux.

Parce qu'être socialement responsable signifie s'investir afin d'apporter un soutien solidaire aux communautés locales, IER est devenu le site de référence de la Fondation de la 2ème chance pour le nord du département 92. Le site met à disposition des bénévoles des moyens de communication et d'accueil pour accompagner recevoir les candidats (personnes de 18 à 65 ans ayant la volonté de sortir de la précarité consécutive à de lourdes épreuves de vie) et traiter leur dossier. Le soutien apporté à ces personnes peut prendre la forme de formations diplômantes ou de création d'une activité. Les bénévoles accompagnent les lauréats par le parrainage durant toute la formation ou la création d'activité et au-delà. Ils s'assurent du bon déroulement des projets. Le site de Suresnes a traité 22 dossiers en 2017. Les bénévoles qui interviennent dans l'élaboration de ces dossiers et le suivi des lauréats par du parrainage sont au nombre total de 36 attachés au site de Suresnes. 24 bénévoles ont été actifs en 2017. Ils sont répartis comme suit : 6 collaborateurs d'IER, 6 personnes externes et 12 salariés du Groupe Bolloré.

POLITIQUE DE MÉCÉNAT ET DE MÉCÉNAT DE COMPÉTENCE

Depuis 1822, le Groupe Bolloré est habité par un principe simple : savoir redonner un peu de ce que nous avons eu la chance de recevoir. Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Groupe Bolloré a souhaité harmoniser sa politique mécénat fondée sur la volonté de coordonner des projets d'intérêt général portés par des associations et des entreprises sociales en Europe et à l'international. Elle encourage ses filiales et ses salariés à s'impliquer dans les projets de solidarité pour améliorer la situation économique et sociale des jeunes et répondre efficacement à des actions de santé humanitaire. Le Groupe Bolloré verse chaque année plus de deux millions d'euros à des associations œuvrant principalement dans les domaines de l'éducation et de la santé.

L'engagement solidaire du Groupe Bolloré repose sur 4 principes directeurs :

-Soutenir en priorité la jeunesse. Cependant, le Groupe demeure toujours sensible à la question de la santé humanitaire et souhaite continuer à agir solidairement auprès des populations locales.

-Accompagner des projets ayant une portée significative aussi bien pour les bénéficiaires que pour les organisations soutenues. Chaque projet nouveau ou reconduit est désormais soumis à des critères d'éligibilité.

-Impliquer les collaborateurs en leur donnant l'occasion de valoriser leurs compétences et d'apporter leur savoir-faire aux projets soutenus.

-Apporter un soutien financier, technique et humain efficace en s'engageant sur des partenariats de long terme et de qualité qui visent l'innovation sociale.

MÉTHODE DE REPORTING ET TABLEAUX D'INDICATEURS EXTRA-FINANCIERS

TABLEAU DE BORD D'INDICATEURS EXTRA-FINANCIERS

1. Reporting social

a. NOTE MÉTHODOLOGIQUE SOCIALE

ORGANISATION

Le processus de reporting s'appuie sur trois niveaux d'acteurs :

- au niveau central : la Direction des systèmes d'informations ressources humaines du Groupe organise et supervise la remontée des informations durant toute la collecte. Elle consolide les indicateurs sociaux des divisions ;
- au niveau division : le correspondant de division veille au bon déroulement du processus, il valide l'ensemble des fichiers de collecte sur son périmètre ;
- au niveau local : les correspondants locaux se chargent de compléter les fichiers de collecte.

PÉRIODE DE COLLECTE ET PÉRIMÈTRE

Les données relatives à l'année du reporting sont collectées au 1^{er} janvier de l'année suivante pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le service de consolidation communique la liste des sociétés consolidées du Groupe, en indiquant pour chacune la méthode de consolidation ainsi que le pourcentage d'intégration.

Le périmètre de collecte concerne toutes les sociétés consolidées par intégration globale, dès lors que la société comporte des effectifs. Le périmètre de collecte est identique au périmètre financier.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Les indicateurs ci-après ont été collectés et consolidés au niveau de la société Industrielle et Financière de l'Artois grâce à l'outil de reporting présenté ci-dessus. Le périmètre couvre 100 % des effectifs de ce périmètre.

LES INDICATEURS

Le reporting social comptabilise chaque salarié pour une unité, quel que soit le temps de travail effectué dans l'année. Les thèmes abordés dans notre collecte sont les effectifs, les mouvements de personnel, la formation, l'absentéisme, les relations professionnelles, l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés, l'organisation du temps de travail ainsi que la rémunération.

Les indicateurs relatifs à la rémunération restent, cette année, uniquement publiés sur le périmètre des sociétés françaises de la Société Industrielle et Financière de l'Artois.

LES FORMULAIRES DE COLLECTE

Deux fichiers de collecte propres à chaque société sont générés automatiquement à partir de données détenues en central :

- un fichier restituant le fichier de collecte de l'année antérieure ;
- un fichier prédéfini pour la collecte de l'année.

Il existe deux types de fichiers de collecte :

- pour les sociétés françaises : effectifs et informations sociales ;
- pour les sociétés étrangères : effectifs.

Les formulaires sont pré-remplis en fonction du type de pilotage :

- interne (sociétés françaises dont la paie est gérée en central) : les données individuelles des salariés sont pré-remplies en totalité et doivent être contrôlées ;
- externe (sociétés dont la paie n'est pas gérée en central) : les fichiers de collecte ne sont pas pré-remplis, les données doivent être saisies et contrôlées.

L'effectif collecté dans les fichiers de collecte concerne uniquement les contrats à durée indéterminée et déterminée.

CONTRÔLE ET VALIDATION

Afin de pouvoir assurer la fiabilité des indicateurs, la Direction des ressources humaines a mis en place :

- un guide utilisateur et des aides interactives ;
- une hotline qui assure un support auprès des correspondants.

Les objectifs du contrôle et de la validation sont les suivants :

- détecter les incohérences saisies dans l'outil de reporting ;
- s'assurer de la fiabilité des données par validation à deux niveaux (division, local).

Afin d'assurer la cohérence des données saisies dans l'outil de reporting, l'ensemble des étapes de validation sont chaînées les unes aux autres. Les données saisies font l'objet d'un contrôle d'intégrité, permettant de détecter les incohérences des données d'un même salarié.

L'outil de reporting réalise également, et ce, à chaque validation d'étape, une détection des erreurs ainsi qu'un contrôle d'exhaustivité.

En cas de variation d'effectifs sur un périmètre, la Direction des ressources humaines Groupe demande aux correspondants une justification.

b. DONNÉES SOCIALES

PÉRIMÈTRE MONDE

Au 31 décembre 2017, la Société Industrielle et Financière de l'Artois compte 716 collaborateurs. Elle consolide 10 entités juridiques et détient une participation majoritaire de 52,41 % dans le capital d'IER.

Liste des entités juridiques consolidées :

- Automatic Systems France ;
- IER SAS ;
- Automatic Systems Belgium SA ;
- IER Impresoras Especializadas ;
- Automatic Systems Equipment Ltd ;
- IER Pte Ltd ;
- Automatic Systems America Inc. ;
- Automatic Control Systems Inc. ;
- IER Inc. ;
- Automatic Systems Espanola SA.

Effectifs au 31 décembre 2017

Effectif par zone géographique au 31 décembre 2017

	France	Europe	Asie - Océanie	Amérique	TOTAL
Effectif	414	216	12	74	716
TOTAL	414	216	12	74	716
En Pourcentage	57,8	30,2	1,7	10,3	100,0

Parmi les 716 salariés de la Société Industrielle et Financière de l'Artois, 414 sont localisés en France et 302 sont localisés dans le reste du monde.

Effectifs par type de population au 31 décembre 2017

	Hommes	Femmes	Cadres	Non cadres	CDI	CDD	TOTAL
Effectif	554	162	275	441	700	16	716
TOTAL	554	162	275	441	700	16	716
En Pourcentage	77,4	22,6	38,4	61,6	97,8	2,2	100,0

Au 31 décembre 2017, la Société Industrielle et Financière de l'Artois compte 162 femmes soit 22,6 % de l'effectif total. La Société Industrielle et Financière de l'Artois emploie au 31 décembre 2017 : 275 salariés cadres (soit 38,4 % de l'effectif total) et 441 salariés non cadres (soit 61,6 % de l'effectif total). Parmi les 716 salariés, 97,8 % sont sous contrats à durée indéterminée, soit 700 personnes.

Effectifs par âge au 31 décembre 2017

	Moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et plus	TOTAL
Effectif	67	210	219	220	716
TOTAL	67	210	219	220	716
En pourcentage	9,4	29,3	30,6	30,7	100,0

Recrutements et départs

En 2017, la Société Industrielle et Financière de l'Artois a procédé à 79 recrutements externes, dont 83,5 % correspondent à des embauches sous contrats à durée indéterminée. Les recrutements internes, considérés comme des mutations, ne sont pas pris en compte. Un salarié ayant plusieurs contrats sur l'année n'est comptabilisé qu'une fois.

Embauches	Effectif	%
CDI	66	83,5
CDD	13	16,5
TOTAL	79	100,0

Le nombre total des départs en 2017 s'élève à 74. Les mutations ne sont pas prises en compte comme des départs. Les salariés ayant terminé plusieurs contrats ne sont comptabilisés qu'une fois.

Départs lignes	Effectif	%
Démissions	42	57
Fin CDD	7	9
Licenciements non économiques	15	20
Retraites	5	7
Autres	5	7
TOTAL	74	100,0

FORMATIONS

Effectifs formés par type de population

	Hommes	Femmes	Cadres	Non cadres	TOTAL
	273	89	158	204	362
TOTAL	273	89	158	204	362
En Pourcentage	75,4	24,6	43,6	56,4	100,00

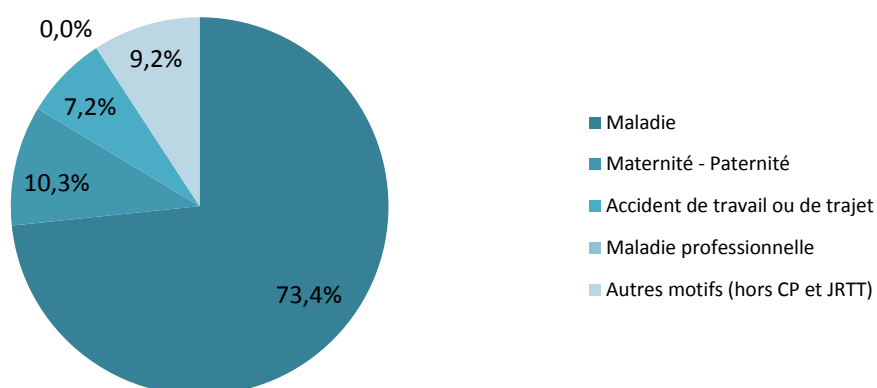
En 2017, 362 employés ont été formés sur l'ensemble du périmètre Société Industrielle et Financière de l'Artois pour un total de 8 283 heures, soit une moyenne de 22,9 heures par employé formé.

ABSENTÉISME ET MOTIFS

En 2017, au sein de la Société Industrielle et Financière de l'Artois, 439 employés ont eu au moins une journée d'absences.

Valeurs	Jours d'absence	%
Maladie	5807	73,4
Maternité - Paternité	813	10,3
Accident de travail ou de trajet	567	7,2
Maladie professionnelle	0	0
Autres motifs (hors CP et JRTT)	729	9,2
TOTAL	7916	100,0

Répartition des absences



RELATIONS PROFESSIONNELLES ET BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

Au cours de l'exercice 2017, 32 accords collectifs ont été signés sur le périmètre de Société Industrielle et Financière de l'Artois dont :

- 19 accords relatifs à la rémunération ;
- 1 accord relatif à la santé, sécurité ;
- 5 accords relatifs aux conditions de travail ;
- 1 accord relatif au dialogue social ;
- 6 accords relatifs à l'épargne salariale.

EMPLOI ET INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

En 2017, sur l'ensemble du périmètre de la Société Industrielle et Financière de l'Artois, on compte 7 personnes en situation de handicap.

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

L'organisation du temps de travail varie selon la nature de l'activité.

La Société Industrielle et Financière de l'Artois compte au 31 décembre 2017 :

- 678 salariés à temps plein (94,7 %) ;
- 38 salariés à temps partiel (5,3 %).

PÉRIMÈTRE FRANCE

Le périmètre des sociétés françaises de la Société Industrielle et Financière de l'Artois est constitué de deux sociétés consolidées (Automatic Systems France et IER SAS) pour un effectif au 31 décembre 2017 de 414 salariés.

En 2017, les sociétés françaises de la Société Industrielle et Financière de l'Artois compte 200 cadres autonomes (soit 48,3 % du total des effectifs France).

RÉMUNÉRATION

La rémunération annuelle brute (soumise à cotisations sociales) de l'ensemble des salariés des sociétés françaises de la Société Industrielle et Financière de l'Artois a atteint 19 224 272 euros (contre 19 239 588 euros en 2016).

ŒUVRES SOCIALES

En 2017, la Société Industrielle et Financière de l'Artois a consacré un budget de 285 870 euros pour les œuvres sociales et le fonctionnement des Comités d'Entreprise soit environ 1,5 % de la masse salariale des sociétés françaises.

INTÉRESSEMENT, PARTICIPATION, PEE

En 2017, 185 375 euros ont été versés dans le plan d'épargne entreprise (PEE), qui compte à ce jour 273 souscripteurs.

Ces versements représentent environ 0,67 % de la masse salariale de l'ensemble des salariés des sociétés françaises de la Société Industrielle et Financière de l'Artois et se répartissent comme suit :

- 129 488 euros proviennent des versements des salariés ;
- 55 887 euros proviennent de l'abondement de la Société.

MAIN D'ŒUVRE EXTÉRIEURE

Le recours à la main d'œuvre extérieure s'inscrit principalement dans le cadre de remplacements de salariés momentanément absents ou pour répondre à des besoins spécifiques (délais courts et incertains). En 2017, ce recours correspond à 70 (en équivalent temps plein) et représente environ 6,6 % de la masse salariale.

REPORTING ENVIRONNEMENTAL ET SOCIÉTAL

Conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence en matière sociale et environnementale portant application de la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 (dite « Loi Grenelle II ») ainsi qu'aux recommandations de l'AMF concernant les informations à publier par les sociétés en matière de responsabilité sociale et environnementale, le Groupe a revu son protocole de reporting et a défini un tableau d'indicateurs significatifs au regard des activités diversifiées du Groupe.

Les principes retenus dans ce protocole sont cohérents, notamment avec les lignes directrices de l'IFRS, de l'ISO 26000 et du Global Reporting Initiative (GRI). Ce protocole est diffusé et appliqué à l'ensemble des entités qui collectent et communiquent au Groupe leurs informations extra-financières.

Il est revu chaque année et définit les conditions de collecte et de vérification des données.

Le périmètre des entités interrogées correspond au périmètre financier.

Le rapport annuel présente les axes stratégiques et grands engagements sociaux, environnementaux et sociétaux du Groupe.

Il est complété par la partie responsabilité sociale et environnementale qui regroupe plus particulièrement les informations concernant les actions RSE.

Suite à la première vérification réalisée en 2014 par les Commissaires aux Comptes sur les informations extra-financières, le référentiel d'indicateurs et certaines définitions ont été précisés. Les indicateurs ont été déployés à l'international.

Les Commissaires aux comptes ont vérifié que les axes d'amélioration définis en 2014 avaient été pris en compte pour la collecte des données 2015, 2016 et 2017.

Ils ont fourni, comme pour l'exercice précédent, une attestation sur la présence dans le reporting Groupe des quarante-deux indicateurs demandés par la Loi Grenelle II et émis un avis motivé sur la transparence des informations qu'ils ont spécifiquement auditées.

MÉTHODE DE REPORTING

ORGANISATION

Chaque division du Groupe a désigné un Directeur RSE lequel participe à la définition des indicateurs et administre le logiciel de collecte des données sur le périmètre de sociétés qu'il considère comme significatives en termes de chiffre d'affaires et d'effectifs. Il a pour rôle de :

- garantir la remontée des informations dans les délais définis par le protocole de reporting ;
- accompagner le contributeur pendant la collecte des données, et répondre à toutes les questions que ce dernier pourra se poser notamment sur l'organisation, le processus de reporting et la définition des indicateurs ;
- vérifier au niveau de la division la cohérence et la fiabilité des données ;
- s'assurer de l'exhaustivité des informations remontées.

Chaque entité retenue par le Directeur RSE de la division est représentée par un contributeur. Ce dernier peut avoir sous son contrôle plusieurs entités et porte ainsi la responsabilité de la cohérence des données concernant celles-ci. Il doit :

- collecter les données (s'il ne possède pas l'information, il la demandera aux services appropriés afin de compléter la donnée manquante). Le contributeur peut contacter le Directeur RSE de sa division en cas de besoin ;
- contrôler la cohérence et la vraisemblance des données (*vérifier qu'aucune donnée n'a été oubliée, justifier (comply or explain) les écarts entre les données N et N-1*), quand elles existent.

Ces directeurs sont de véritables « interfaces » entre les divisions et l'équipe RSE Groupe. Leur rôle est essentiel dans la mise en œuvre de la stratégie RSE. Ils participent à sa définition et en assurent le déploiement au sein de leurs divisions. Ils sensibilisent les collaborateurs aux enjeux de la RSE via des actions de mobilisation et de formation. Ils valorisent les initiatives menées par les entités relevant de leur périmètre et diffusent les bonnes pratiques. Ils participent au dialogue avec les parties prenantes (clients, fournisseurs).

PÉRIMÈTRE DU REPORTING

Le périmètre des sociétés interrogées correspond au périmètre financier d'intégration consolidée (*hors sociétés mises en équivalence financières et opérationnelles*) arrêté au 31 décembre 2016. La liste des sociétés mentionnées dans ce périmètre est ensuite croisée avec celle du périmètre social afin de répondre au double critère de sélection des sociétés interrogées : le chiffre d'affaires et les effectifs. En 2016, une règle claire a été mise en place permettant de définir les sociétés à intégrer dans le périmètre de reporting. Il s'agit des sociétés qui ont au 31 décembre 2016 :

- un effectif supérieur ou égal à 20 personnes et/ou ;
- un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 10 000 000 d'euros et ;
- au moins un an d'existence (*réalisation d'un exercice comptable plein au 31 décembre*).

Pour la Société Industrielle et Financière de l'Artois, le périmètre retenu est le suivant :

- IER SAS ;
- Automatic Systems France ;
- Automatic Systems Belgium SA ;
- Automatic Systems America Inc.

Les indicateurs publiés représentent 100 % des effectifs du périmètre Société Industrielle et Financière de l'Artois.

PÉRIODE DE COLLECTE

Les données sont collectées pour l'année (soit du 1^{er} janvier au 31 décembre). Il est possible que le mois de décembre soit extrapolé, si la donnée n'est pas disponible au moment du reporting. Dans le cas de données manquantes, des estimations peuvent être faites. Il convient de déterminer la méthode d'estimation la plus pertinente au vu de l'activité de l'entité concernée et de la situation précise concernant l'indisponibilité de la donnée (facture non arrivée, consommations incluses dans les charges, etc.). Enfin, l'estimation effectuée doit être documentée afin de permettre sa traçabilité et de suivre la même méthode d'estimation d'une année sur l'autre.

LES INDICATEURS

Ils se conforment aux dispositions légales et répondent aux quatre axes stratégiques du Groupe.

Pour la collecte des données 2017, la définition des indicateurs ci-dessous a été précisée :

- nombre d'accidents du travail avec arrêt⁽¹⁾ ;
- nombre d'heures travaillées⁽²⁾ ;
- nombre de jours d'arrêt de travail liés à un accident du travail.

Concernant les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux consommations énergétiques, la méthodologie de calcul retenue est celle de la base carbone de l'ADEME en date du 17 décembre 2015. À l'international, les facteurs d'émissions (FE) de certaines consommations énergétiques n'étant pas disponibles, c'est le facteur d'émission français qui a été appliqué. Pour les émissions de GES liées à l'électricité, lorsque le facteur d'émission n'existait pas, c'est le FE du pays limitrophe le plus élevé qui a été retenu.

CONTRÔLE ET VALIDATION

Les objectifs du contrôle et de la validation sont les suivants :

- constater les difficultés rencontrées par les contributeurs lors de la saisie et y remédier ;
- obtenir des données auditables ;
- détecter d'éventuelles incohérences dans les données saisies.

Pour l'exercice 2017, le circuit de validation qui avait été défini l'année dernière et intervient à chaque étape du processus de reporting (au niveau de l'entité, de chaque division et du Groupe) a été intégré dans l'outil de collecte. Cela permet d'assurer pour chaque palier de consolidation, une meilleure traçabilité des contrôles opérés sur les données.

Comme en 2016, une formation au contrôle des données a été dispensée aux directeurs RSE des divisions en amont de la campagne de reporting. Elle a également rassemblé cette année les responsables RH et QHSE des divisions ainsi que des auditeurs internes afin qu'ils puissent communiquer ces informations à leur réseau de contributeurs. Des exemples de contrôle ont été présentés lors de la formation et reportés dans le protocole de reporting, à savoir :

- comparer les données reportées pour l'exercice N avec les données reportées pour l'exercice précédent (N-1) en calculant le ratio N/ N-1 (afin de détecter les variations anormales et les investiguer) ;
- classer les sites en fonction de leur impact sur la variation de la donnée d'une année sur l'autre ;
- effectuer un repérage des valeurs nulles, qui sont des erreurs potentielles.

Des points téléphoniques ont été réalisés en amont de la collecte des données avec les contributeurs des sociétés implantées à l'international pour relayer les informations relatives aux procédures de contrôle et les modifications réalisées sur le référentiel d'indicateurs.

Les questions posées lors de ces points ont été postées dans l'outil de collecte avec la solution appropriée afin de permettre à l'ensemble des contributeurs d'appliquer la méthode retenue par le Groupe.

Dans le cadre des contrôles réalisés par l'entité et afin de s'assurer que chaque contributeur local connaisse la « *personne source* » (notamment pour les données sociales), la liste des correspondants RH (par société) a été publiée dans l'outil de collecte.

⁽¹⁾ Est considéré comme accident du travail, un accident survenu au cours de l'année de reporting, par le fait ou à l'occasion du travail ayant donné lieu à un arrêt de travail de plus d'un jour. Le jour de l'accident n'est pas comptabilisé. Les accidents de trajet ne sont pas à prendre en compte. Est considéré comme accident du trajet, un accident advenu entre le domicile et le lieu de travail. Les prolongations et les rechutes d'accident du travail ne sont pas à prendre en compte (aucun nouvel accident ne doit être comptabilisé). En cas d'accident du travail impliquant plusieurs salariés de l'entité, il convient de ne comptabiliser qu'un seul accident. Tout accident du travail ayant été validé par l'entité est à prendre en compte, même si l'arrêt n'a pas encore été validé par la Sécurité Sociale ou par l'autorité locale externe (par contre, il ne faudra pas comptabiliser l'accident une seconde fois l'année suivante). Les accidents qui ont été rejetés par la Sécurité Sociale ou par l'autorité locale externe ne doivent pas être comptabilisés. Salariés à prendre en compte : salariés présents au cours de l'année de reporting en contrat CDI ou CDD. Ne sont pas à prendre en compte : les stagiaires, les sous-traitants et les intérimaires

⁽²⁾ Nombre d'heures travaillées : il s'agit du nombre d'heures réellement travaillées durant l'année pour les salariés de l'entité. Si vous ne disposez pas des heures réellement travaillées, prendre dans ce cas l'horaire de référence de la société X effectif au 31/12 de l'année de reporting. Horaire de référence : cela correspond à l'horaire contractuel, réglementaire ou légal annuel (heures théoriques travaillées). Chaque salarié compte pour une unité quel que soit son temps de travail dans l'année et le taux de consolidation de sa société d'affectation. Ne considérer qu'un recrutement et qu'un départ pour un salarié qui aurait effectué plusieurs contrats dans l'année. Salariés à prendre en compte : salariés présents au cours de l'année de reporting en contrat CDI ou CDD. Ne sont pas à prendre en compte : les stagiaires, les sous-traitants et les intérimaires.

Ces indicateurs permettent de calculer le taux de fréquence et le taux de gravité. Concernant, les heures travaillées, certaines sociétés se sont fondées sur la définition des heures réelles et d'autres sur celle des heures théoriques.

Enfin, le test de cohérence intégré dans le logiciel de reporting permettant au contributeur de détecter les écarts de plus ou moins 15 % par rapport à l'année précédente et de les justifier par un commentaire a été reconduit.

CONTRÔLE INTERNE

Un auditeur interne pourra effectuer, dans le cadre des contrôles financiers, des vérifications sur les données remontées par les entités.

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

TABLEAUX D'INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Consommations d'eau et d'énergie

	unité de mesure	données 2016	données 2017
Consommation d'eau			
eau (de réseau)	m ³	7 607	7 255
Consommation d'énergie			
électricité consommée dans les bâtiments (bureaux, entrepôts, usines...)	MWh	2 641	2 304
gazole consommé par la flotte dédiée au transport de personnes	m ³	399	362
essence consommée par la flotte dédiée au transport de personnes	m ³	9	11
gaz naturel consommé	m ³	351 840	282 021
chauffage urbain consommé	MWh	787	680
Quantité de fioul domestique consommée	m ³	-	3

Émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 et 2)⁽¹⁾

	unité de mesure	données 2016	données 2017
Émissions GES liées à la consommation d'énergie scope 1	tonnes éq. CO2	1773	1 543
Émissions GES liées à la consommation d'énergie scope 2	tonnes éq. CO2	436	376
Émissions GES liées à la consommation d'énergie scope 1 et 2	tonnes éq. CO2	2209	1 920

(1) Le scope 1 correspond aux émissions directes, comme la consommation d'énergie hors électricité, la combustion de carburant, les émissions des procédés industriels, les émissions fugitives liées aux fluides frigorigènes.

Le scope 2 correspond aux émissions indirectes liées à l'énergie, telles que la consommation d'électricité, ou la consommation de vapeur, froid ou chaleur via des réseaux de distribution.

Déchets dangereux et non dangereux

	unité de mesure	données 2016	données 2017
quantité totale de déchets dangereux évacués	t	23,8	35,1
-part de déchets recyclés ou valorisés	t	19,3	35,0
-part de déchets éliminés	t	3,3	0,1
quantité totale de déchets non dangereux évacués	t	370	385,7
-part de déchets recyclés ou valorisés	t	200	330,5
-part de déchets éliminés	t	170	55,2

- Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

À travers ses activités, le marketing d'IER peut être qualifié de « *BtoB* » ou bien de « commerce interentreprise ». Les clients d'IER appartiennent aux marchés du transport aérien, du transport public, des plate-formes logistiques, du transport et de la messagerie, de la grande distribution et des magasins, des postes et du secteur public et du contrôle d'accès. De ce fait, la Société ne crée pas de produits directement vendus au consommateur.

TABLE DE CONCORDANCE GRENELLE II

Informations requises Grenelle II	GRI 4	ISO 26000/2010	Pacte Mondial	Information publiées dans le document de référence 2016	Périmètre couvert par l'indicateur (Document de référence)
Informations sociales					
Effectif total et répartition par sexe, âge, zone géographique	G4-LA1	6.4.3		Reporting social	Groupe
Embauches et licenciements	G4-LA1 (taux de rotation du personnel)	6.4.3		Les femmes et les hommes : 1ère force de l'entreprise Attirer les talents et fidéliser les collaborateurs	Groupe
Rémunérations et leurs évolutions	G4-EC1 G4-EC5	6.8.1-6.8.2		Reporting social Les femmes et les hommes : 1ère force de l'entreprise Attirer les talents et fidéliser les collaborateurs	France
Organisation du temps de travail	-	6.4.1-6.4.2		Reporting social	Groupe
Absentéisme	G4-LA6	6.4.6		Reporting social	
Organisation du dialogue social (notamment les procédures d'information et de consultation du personnel ainsi que les procédures de négociation)	G4-HR4	6.4.5	#3	Les femmes et les hommes : 1ère force de l'entreprise Reporting social	Groupe
Bilan des accords collectifs	Aspect syndicale et liberté de négociation G4-HR4	6.4.5	# 3	Les femmes et les hommes : 1ère force de l'entreprise Reporting social	France
Conditions de santé et sécurité	G4-LA5 à G4-LA8	6.4.6 6.4.8	# 4-5	Protéger la santé et assurer la sécurité des femmes et des hommes exposés dans le cadre de nos activités voir Chapitre 4 : tableau des risques industriels et liés à l'environnement	Groupe
Accidents du travail	G4-LA6 G4-LA7 (maladies professionnelles)	6.4.6 6.4.8	# 4-5	Protéger la santé et assurer la sécurité des femmes et des hommes exposés dans le cadre de nos activités	France
Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et sécurité au travail	G4-LA8	6.4.6	# 4-5	Les femmes et les hommes : 1ère force de l'entreprise Reporting social	France
Politiques mises en œuvre en matière de formation	G4 -L A10	6.4.7 6.8.5		Les femmes et les hommes : 1ère force de l'entreprise Développer les compétences de nos collaborateurs	Groupe
Nombre total d'heures de formation	G4-LA9	6.4.7		Reporting social Les femmes et les hommes : 1ère force de l'entreprise Développer les compétences de nos collaborateurs	France

Informations requises Grenelle II	GRI 4	ISO 26000/2010	Pacte Mondial	Information publiées dans le document de référence 2016	Périmètre couvert par l'indicateur (Document de référence)
Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	G4-LA13	6.3.5 6.4.3 6.6.6 7.3.1		Reporting social Reporting social	Groupe
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	G4-LA12	6.3.7 6.3.10 6.4.3		Reporting social	France
Politique de lutte contre la discrimination	G4-HR3	6.3.6 6.3.7 6.3.10 6.4.3		Les femmes et les hommes : 1ère force de l'entreprise Attirer les talents et fidéliser les collaborateurs Reporting social	Groupe
Respect de la liberté d'association et du droit à la négociation collective	G4-HR4	6.3.3 6.3.4 6.3.5 6.3.8 6.3.10 6.4.5 6.6.6	# 3	Les femmes et les hommes : 1ère force de l'entreprise Reporting social	Groupe
Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	G4-HR3	6.3.10	# 6	Les femmes et les hommes : 1ère force de l'entreprise Attirer les talents et fidéliser les collaborateurs	Groupe
Élimination du travail forcé ou obligatoire	G4-HR6	6.3.3 6.3.4 6.3.5 6.3.10 6.6.6	# 4-5	Agir avec responsabilité et promouvoir les droits humains dans nos activités	Groupe
Abolition effective du travail des enfants	G4-HR5	6.3.3 6.3.4 6.3.5 6.3.7 6.3.10 6.6.6 6.8.4	# 4-5	Agir avec responsabilité et promouvoir les droits humains dans nos activités	Groupe
Informations environnementales					
Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	G4-DMA Catégorie environnement	6.5.1-6.5.2		Maitriser notre empreinte environnementale Reporting environnemental et sociétal Voir chapitre 4 : Tableau des risques industriels et liés à l'environnement	
Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	Catégorie environnement	6.5.1-6.5.2	# 7-8-9	Maitriser notre empreinte environnementale Reporting environnemental et sociétal	Groupe
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et de pollution	G4-EN20 à G4-EN28 G4-SO1 et G4-SO2	6.5.3	# 7-8-9	Maitriser notre empreinte environnementale Voir chapitre 4 : Tableau des risques industriels et liés à l'environnement	Groupe

Informations requises Grenelle II	GRI 4	ISO 26000/2010	Pacte Mondial	Information publiées dans le document de référence 2016	Périmètre couvert par l'indicateur (Document de référence)
Montant des provisions et garanties pour risque en matière d'environnement (sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours	G4-EC2	6.5.5		Voir note 10, tableau "provisions pour risques et charges"	
Mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	G4-EN20 à G4-EN28	6.5.3	# 7-8-9	Maitriser notre empreinte environnementale Reporting environnemental et sociétal Voir chapitre 4 : Tableau des risques industriels et liés à l'environnement	Groupe
Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	G4-EN20 à G4-EN28	6.5.3	# 7-8-9	Maitriser notre empreinte environnementale Voir chapitre 4 : Tableau des risques industriels et liés à l'environnement	Groupe
Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	G4-EN20 à G4-EN28	6.5.3	# 7-8-9	Maitriser notre empreinte environnementale Voir chapitre 4 : Tableau des risques industriels et liés à l'environnement	Groupe
Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	G4-EN22 G4-EN26 G4-EN8 à G4-EN10	6.5.3	# 7-8-9	Maitriser notre empreinte environnementale Reporting environnemental et sociétal Voir chapitre 4 : Tableau des risques industriels et liés à l'environnement	Groupe
Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	G4-EN1 G4-EN2	6.5.4		Maitriser notre empreinte environnementale Voir chapitre 4 : Tableau des risques industriels et liés à l'environnement	Groupe
Consommations d'énergies et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	G4-EN3 à G4-EN7	6.5.4 6.5.5	# 7-8-9	Maitriser notre empreinte environnementale Voir chapitre 4 : Tableau des risques industriels et liés à l'environnement	Groupe
Utilisation des sols			# 7-8-9	Maitriser notre empreinte environnementale Voir chapitre 4 : Tableau des risques industriels et liés à l'environnement	Groupe
Rejets de gaz à effet de serre (art. 75. Grenelle II)	G4-EN15 à G4-EN21	6.5.3 6.5.5	# 7-8-9	Maitriser notre empreinte environnementale Reporting environnemental et sociétal	France

Informations requises Grenelle II	GRI 4	ISO 26000/2010	Pacte Mondial	Information publiées dans le document de référence 2016	Périmètre couvert par l'indicateur (Document de référence)
Adaptation aux conséquences du changement climatique	G4-EC2 G4-EN6 G4-EN7 G4-EN15 à 20 G4-EN27	6.5.5	# 7-8-9	Innové pour faire face aux grands changements économiques et environnementaux Être un acteur engagé de la transition énergétique dans l'exercice de nos activités	Groupe
Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	G4-EN11 à 14 G4-EN26	6.5.6	# 7-8-9	Maitriser notre empreinte environnementale	Bolloré Logistics Bolloré SA (vignes)
Informations sociétales					
Impact territorial, économique et social en matière d'emplois et de développement régional	G4-EC8	6.8.5		Agir pour le développement des territoires Contribuer et promouvoir l'emploi local Investir dans l'économie locale	Groupe
Impact territorial, économique et social sur les populations riveraines ou locales	G4-HR8	6.3.4 6.3.6 6.3.7 6.3.8 6.6.7 6.8.3		Agir pour le développement des territoires Contribuer et promouvoir l'emploi local Investir dans l'économie locale	
Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	G4-SO1 Principe implication des parties prenantes	6.3.9 6.5.1 6.5.2 6.5.3 6.8		Cartographie des parties prenantes	Groupe
Actions de partenariat ou de mécénat	G4-EC1	6.8.9		Politique de mécénat	Groupe
Prise en compte dans la politique d'achats des enjeux sociaux et environnementaux	G4-EC9	6.4.3 6.6.6 6.8.1 et 6.8.2 6.8.7	# 1-2	Agir avec responsabilité et promouvoir les droits humains dans nos activités	Groupe
Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et de leur responsabilité sociale et environnementale	G4-SO9	6.3.5 6.6.1 et 6.6.2 6.6.6 6.8.14-6.8.2 7.3.1	# 1-2	Agir avec responsabilité et promouvoir les droits humains dans nos activités	Groupe
Actions engagées pour prévenir la corruption	G4-SO3 à 05	6.6.3	# 10	Agir avec responsabilité et promouvoir les droits humains dans nos activités	Groupe
Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	G4-PR1 à 4	6.7.4		Règlement général sur la protection des données personnelles Voir Chapitre 4 Tableau des risques industriels et liés à l'environnementaux	Le Groupe n'a pas de produits ou de services en lien direct avec le consommateur, à l'exception des activités de transport de personnes.
Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme	G4-EN34 G4-LA16 G4-HR3 G4-HR8 G4-HR12 G4-SO11	6.3.6	# 1-2	Promouvoir les droits humains dans nos activités	Groupe

Informations requises Grenelle II	GRI 4	ISO 26000/2010	Pacte Mondial	Information publiées dans le document de référence 2016	Périmètre couvert par l'indicateur (Document de référence)
-----------------------------------	-------	----------------	---------------	---	--

Economie circulaire

Actions engagées contre le gaspillage alimentaire					Le Groupe étant donné ses activités peut s'engager dans la lutte contre le gaspillage alimentaire à travers des campagnes de sensibilisation qu'il pourrait être amené à réaliser. En revanche ses impacts sur ce sujet liés à son fonctionnement interne sont minimes.
---	--	--	--	--	---

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048³ et membre du réseau Deloitte de l'un des Commissaires aux comptes de la société, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017 (ci-après les « Informations RSE »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société, (ci-après le « Référentiel ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la Société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant, en particulier celles prévues par la Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre décembre 2017 et avril 2018 pour une durée d'environ huit semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon les normes professionnelles et, concernant l'avis motivé sur la sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁴.

1. ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique du rapport de gestion.

³ dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

⁴ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁵ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif sites que nous avons sélectionnées⁶ en fonction de leur activité, de leur contribution aux données consolidées, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 26 % des effectifs et entre 13 % et 43 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2018
L'organisme tiers indépendant,

Deloitte & Associés

Jean Paul Seguret
Associé

5 Informations quantitatives sociales: Effectifs au 31.12 Répartition par zone géographique et par type de contrat ; Nombre d'embauches ; Nombre total de départs, dont nombre de licenciements; Nombre total de jours d'absence ; Nombre d'accidents de travail; Taux de fréquence ; Taux de gravité ; Nombre d'employés formés ; Nombre d'heures de formation.

Informations quantitatives environnementales: Quantité totale de déchets dangereux évacués ; Quantité totale de déchets non-dangereux évacués ; Consommation d'eau de réseau ; électricité consommée dans les bâtiments (bureaux, entrepôts, usines...) ; Gazole consommé par la flotte dédiée au transport de personnes ; Gaz naturel consommé ; Émissions GES liées à la consommation d'énergie.

Informations qualitatives: Intégration dans la politique d'achat IER d'un questionnaire RSE.

6 Automatic System Belgium (Belgique).

COMPTES CONSOLIDÉS

États financiers	p.77
Notes annexes aux états financiers	p.82

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

État du compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	2017	2016
Chiffre d'affaires	8.1	158 883	155 570
Achats et charges externes	8.4	(102 533)	(101 618)
Frais de personnel	8.4	(52 614)	(52 498)
Amortissements et provisions	8.4	(3 756)	(4 790)
Autres produits opérationnels	8.4	2 400	3 881
Autres charges opérationnelles	8.4	(2 346)	(4 170)
Résultat opérationnel	8.4	34	(3 625)
Coût net du financement	5.1	931	(218)
Autres produits financiers	5.1	596 705	12 840
Autres charges financières	5.1	(419 442)	(2 560)
Résultat financier	5.1	178 194	10 062
Part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	5.2	3	2
Impôts sur les résultats	12	(4 470)	718
Résultat net consolidé		173 761	7 157
Résultat net consolidé, part du Groupe		174 143	9 491
Intérêts minoritaires		(382)	(2 334)

Résultat par action (en euros) :

7.2

	2017	2016
Résultat net part du Groupe :		
- de base	654,18	35,65
- dilué	654,18	35,65

État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)	2017	2016
Résultat net consolidé de la période	173 761	7 157
Variation des réserves de conversion des entités contrôlées	(275)	1 239
Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées ⁽¹⁾	67 266	(146 189)
Autres variations des éléments recyclables en résultat ultérieurement	0	0
Total des variations des éléments recyclables en résultat net ultérieurement	66 991	(144 950)
Pertes et gains actuariels comptabilisés en capitaux propres	100	4
Total des variations des éléments non recyclables en résultat net ultérieurement	100	4
RESULTAT GLOBAL	240 852	(137 789)
Dont :		
- Part du Groupe	241 317	(136 047)
- Part des minoritaires	(465)	(1 742)
dont impôt :		
sur juste valeur des instruments financiers	3 650	(806)
sur pertes et gains actuariels	(53)	(1)

(1) Voir Note 5.3 - Autres actifs financiers.

Au 31 décembre 2017, la cession des titres Havas, détenus par la Société Industrielle et Financière de l'Artois, au groupe Vivendi, a conduit à reprendre en résultat un montant de 81 093 milliers d'euros au titre des réserves de réévaluation.

Bilan consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
ACTIF			
<i>Goodwill</i>	9.1	4 637	4 694
Immobilisations incorporelles	9.2	2 981	3 259
Immobilisations corporelles	9.3	38 586	32 983
Titres mis en équivalence	5.2	1 064	1 061
Autres actifs financiers non courants	5.3	1 035 354	1 390 000
Impôts différés	12.2	844	1 071
Autres actifs non courants	8.8.1	3 478	4 004
Actifs non courants		1 086 943	1 437 072
Stocks et en-cours	8.5	24 286	24 850
Clients et autres débiteurs	8.6	42 031	42 520
Impôts courants	12.3	1 430	282
Autres actifs courants		2 703	3 075
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.4	654 234	65 437
Actifs courants		724 684	136 164
TOTAL ACTIF		1 811 627	1 573 236
PASSIF			
Capital		5 324	5 324
Primes liées au capital		4 609	4 609
Réserves consolidées		1 651 591	1 419 297
Capitaux propres, part du Groupe		1 661 524	1 429 230
Intérêts minoritaires		1 441	1 886
Capitaux propres	7.1	1 662 965	1 431 116
Dettes financières non courantes	5.5	0	420
Provisions pour avantages au personnel	11.2	4 131	3 935
Autres provisions non courantes	10	543	4 232
Impôts différés	12.2	3 385	19 755
Autres passifs non courants		(1)	0
Passifs non courants		8 058	28 342
Dettes financières courantes	5.5	58 543	52 533
Provisions courantes	10	4 259	5 340
Fournisseurs et autres créditeurs	8.7	45 810	44 051
Impôts courants	12.3	21 900	226
Autres passifs courants	8.8.2	10 092	11 628
Passifs courants		140 604	113 778
TOTAL PASSIF		1 811 627	1 573 236

Variation de la trésorerie consolidée

(en milliers d'euros)	Notes	2017	2016
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net part du Groupe		174 143	9 491
Part des intérêts minoritaires		(382)	(2 334)
Résultat net consolidé		173 761	7 157
Charges et produits sans effet sur la trésorerie :			
- élimination des amortissements et provisions		(218)	4 912
- élimination de la variation des impôts différés		(12 569)	(750)
- autres produits et charges sans incidence de trésorerie ou non liés à l'activité		952	1 746
- élimination des plus ou moins-values de cession		(163 918)	148
Autres retraitements :			
- coût net du financement		(931)	218
- produits des dividendes reçus ⁽¹⁾		(14 174)	(12 681)
- charges d'impôts sur les sociétés		21 086	32
Dividendes reçus :			
- dividendes reçus des sociétés non consolidées		14 174	12 681
Impôts sur les sociétés décaissés		(655)	774
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement :			
- dont stocks et en-cours		3 385	5 296
- dont dettes		351	1 705
- dont créances		2 759	1 530
		275	2 062
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles		20 894	19 532
Flux d'investissement			
Décaissements liés à des acquisitions :			
- immobilisations corporelles		(9 392)	(10 402)
- immobilisations incorporelles		(2 754)	75
- titres et autres immobilisations financières		(5)	0
Encaissements liés à des cessions :			
- immobilisations corporelles		5	363
- titres ⁽³⁾		581 211	1
- autres immobilisations financières		97	54
Flux nets de trésorerie sur investissements		570 695	(9 909)
Flux de financement			
Décaissements :			
- dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(9 051)	(9 051)
- dividendes versés aux minoritaires nets des impôts de distribution		(4)	(4)
- remboursements des dettes financières	5.5	(2 215)	(515)
Encaissements :			
- augmentation des dettes financières	5.5	712	198
Intérêts nets décaissés		931	(218)
Flux nets de trésorerie sur opérations de financement		(9 627)	(9 590)
Incidence des variations de cours des devises		(258)	(10)
Incidence du reclassement des actifs destinés à être cédés		0	0
Autres		0	2
VARIATION DE LA TRESORERIE		581 704	25
Trésorerie à l'ouverture ⁽²⁾		22 078	22 053
Trésorerie à la clôture ⁽²⁾		603 782	22 078

(1) Voir Note 5.1 - Résultat financier

(2) Voir Note 5.4 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

(3) Cession des titres Havas sur l'exercice 2017

Variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions (1)	Capital	Primes	Juste valeur IAS 39	Réserves de conversion	Pertes et gains actuariels	Réserves	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires (2)	TOTAL
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2016	266 200	5 324	4 609	1 035 269	(608)	(42)	529 733	1 574 285	3 595	1 577 880
Transactions avec les actionnaires	0	0	0	0	0	0	(9 008)	(9 008)	33	(8 975)
Dividendes distribués							(9 051)	(9 051)	(4)	(9 055)
Variations de périmètre								0		0
Autres variations							43	43	37	80
Éléments du résultat global				(146 189)	649	2	9 491	(136 047)	(1 742)	(137 789)
Résultat de l'exercice							9 491	9 491	(2 334)	7 157
Variation des éléments recyclables en résultat										
Variation des réserves de conversion des entités contrôlées					649			649	590	1 239
Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées				(146 189)				(146 189)	0	(146 189)
Autres variations du résultat global								0	0	0
Variation des éléments non recyclables en résultat										
Pertes et gains actuariels						2		2	2	4
Capitaux propres au 31 décembre 2016	266 200	5 324	4 609	889 080	41	(40)	530 216	1 429 230	1 886	1 431 116
Transactions avec les actionnaires	0	0	0	0	0	0	(9 023)	(9 023)	20	(9 003)
Dividendes distribués							(9 051)	(9 051)	(4)	(9 055)
Variations de périmètre								0		0
Autres variations							28	28	24	52
Éléments du résultat global				67 266	(144)	52	174 143	241 317	(465)	240 852
Résultat de l'exercice							174 143	174 143	(382)	173 761
Variation des éléments recyclables en résultat										
Variation des réserves de conversion des entités contrôlées					(144)			(144)	(131)	(275)
Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées ⁽³⁾				67 266				67 266	0	67 266
Autres variations du résultat global								0	0	0
Variation des éléments non recyclables en résultat								0	0	0
Pertes et gains actuariels						52		52	48	100
Capitaux propres au 31 décembre 2017	266 200	5 324	4 609	956 346	(103)	12	695 336	1 661 524	1 441	1 662 965

(1) Voir Note 7.1 - Capitaux propres.

(2) Essentiellement IER SA, BluePointLondon LTD et Automatic Systems America Inc, détenus majoritairement par d'autres entités du Groupe Bolloré.

(3) Voir Note 5.3 - Autres actifs financiers.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**SOMMAIRE DETAILLE DES NOTES ANNEXES**

NOTE 1 - FAITS MARQUANTS.....	84
NOTE 2 - PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX.....	84
2.1 - ÉVOLUTIONS NORMATIVES.....	84
2.2 - MODALITÉS DE PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS.....	85
2.3 - RECOURS À DES ESTIMATIONS.....	86
NOTE 3 - COMPARABILITÉ DES COMPTES.....	86
NOTE 4 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	86
4.1 - VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE.....	87
4.2 - ENGAGEMENTS DONNÉS AU TITRE DES OPÉRATIONS SUR TITRES	87
NOTE 5 - STRUCTURE FINANCIÈRE ET COÛT FINANCIERS	88
5.1 - RÉSULTAT FINANCIER	88
5.2 - TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE	89
5.3 - AUTRES ACTIFS FINANCIERS	89
5.4 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE.....	92
5.5 - ENDETTEMENT FINANCIER	92
5.6 - ENGAGEMENTS HORS BILAN AU TITRE DU FINANCEMENT	94
NOTE 6 - INFORMATIONS SUR LES RISQUES	94
NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION.....	95
7.1 - CAPITAUX PROPRES	95
7.2 - RÉSULTAT PAR ACTION	96
NOTE 8 - DONNÉES LIÉES À L'ACTIVITÉ	96
8.1 - CHIFFRE D'AFFAIRES.....	96
8.2 - INFORMATIONS SUR LES SECTEURS OPÉRATIONNELS.....	96
8.3 - PRINCIPALES ÉVOLUTIONS À PÉRIMÈTRE ET TAUX DE CHANGE CONSTANTS	98
8.4 - RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	98
8.5 - STOCKS ET EN-COURS.....	99
8.6 - CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	99
8.7 - FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS.....	100
8.8 - AUTRES ACTIFS ET PASSIFS	100
8.9 - ENGAGEMENTS HORS BILAN AU TITRE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	100
8.10 - ENGAGEMENTS DE LOCATION.....	101
NOTE 9 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES, INCORPORELLES ET CONTRATS DE CONCESSION	101
9.1 - GOODWILL.....	101
9.2 - AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	103
9.3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	104
9.4 - CONTRAT DE CONCESSION.....	105
NOTE 10 - PROVISIONS	106
NOTE 11 - CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL	106
11.1 - EFFECTIFS MOYENS.....	106
11.2 - ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILÉS	107
11.3 - TRANSACTIONS DONT LE PAIEMENT EST FONDÉ SUR DES ACTIONS.....	110

11.4 - RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION (PARTIES LIÉES).....	110
NOTE 12 - IMPÔTS	110
12.1 - CHARGE D'IMPÔT	111
12.2 - IMPÔTS DIFFÉRÉS	111
12.3 - IMPÔTS COURANTS	112
NOTE 13 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	113
NOTE 14 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	113
NOTE 15 - HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX	113
NOTE 16 - LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	114
16.1 - SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE.....	114
16.2 - SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE	114

La Société Industrielle et Financière de l'Artois est une société anonyme de droit français soumise à l'ensemble des textes applicables aux sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Son siège social se situe au 31-32 Quai de Dion-Bouton, 92 811 Puteaux. La société est cotée à Paris.

La Société Industrielle et Financière de l'Artois est consolidée dans les périmètres Compagnie du Cambodge et Bolloré Participations.

En date du 22 mars 2018, le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés du groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois au 31 décembre 2017. Ceux-ci ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 1^{er} juin 2018.

Note 1 - Faits marquants

Cession à Vivendi de sa participation dans Havas

Le 11 mai 2017, le Conseil d'Administration de Société Industrielle et Financière de l'Artois a pris connaissance de l'offre indicative remise par Vivendi concernant l'acquisition de la participation du Groupe Bolloré d'environ 60 % dans Havas, dont 14,85% sont détenus par Société Industrielle et Financière de l'Artois, au prix de 9,25 euros par action. Cette opération est destinée à faire bénéficier Havas du savoir-faire de Vivendi dans la gestion des talents, la création de contenus et leur distribution.

Le 6 juin 2017, le contrat d'acquisition a été signé par le Groupe.

Le 3 juillet 2017, suite à l'autorisation des autorités de la concurrence concernées, Vivendi a effectivement acquis la participation majoritaire de 59,2 % du Groupe Bolloré dans Havas, entraînant ainsi la cession aux bornes du groupe de la participation de 14,85 % détenue par Société Industrielle et Financière de l'Artois. Cette cession a généré une plus-value de cession de titres disponibles à la vente de 162 559 milliers d'euros.

Cession de la participation dans IER GmbH

Le 22 juin 2017, la société IER S.A.S a convenu de céder l'intégralité du capital social d'IER GmbH à BMS Holding GmbH.

La cession a eu lieu le 5 juillet 2017 pour un montant global de 1 843 457 euros. À cette date, IER S.A.S ne détient plus de part sociale d'IER GmbH.

Note 2 - Principes comptables généraux

Les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2017 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2017 (consultable à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en).

Le Groupe applique le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne. Ce référentiel diffère des normes IFRS d'application obligatoire de l'IASB sur le point suivant :

- normes d'application obligatoire selon l'IASB mais non encore adoptées ou d'application postérieure à la clôture selon l'Union Européenne : voir note 2.1 - Évolutions normatives.

2.1 - Évolutions normatives

2.1.1 - Normes IFRS, interprétations IFRIC ou amendements appliqués par le Groupe à compter du 1er janvier 2017

L'amendement à IAS 7 - État des flux de trésorerie dans le cadre de l'initiative "Informations à fournir" est d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2017 selon l'Union européenne. Cet amendement avait été appliqué par anticipation dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2016.

L'amendement à IAS 12 - Impôt sur le résultat « Comptabilisation d'actif d'impôt différé au titre des pertes latentes » d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2017. Cet amendement adopté en novembre 2017 par l'Union européenne est sans impact sur les états financiers du Groupe.

2.1.2 - Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas encore été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2017; elles ne sont pas appliquées par le Groupe à cette date.

Normes, Amendements ou Interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'application selon l'IASB : exercices ouverts à compter du
Interprétation IFRIC 22 « Transactions en devises étrangères et contrepartie anticipée »	08/12/2016	01/01/2018
Interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux »	07/06/2017	01/01/2019
Amendement à IAS 40 « Transferts d'immeubles de placement »	08/12/2016	01/01/2018
Amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions »	20/06/2016	01/01/2018
Améliorations des IFRS - cycle 2014-2016	08/12/2016	01/01/2017-01/01/2018
Amendement à IFRS 9 « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative »	12/10/2017	01/01/2019
Amendement à IAS 28 « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises »	12/10/2017	01/01/2019
Améliorations des IFRS - cycle 2015-2017	12/12/2017	01/01/2019

L'IASB a publié des normes et des interprétations, adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2017 dont la date d'application est postérieure au 1^{er} janvier 2017. Ces textes n'ont pas été appliqués par anticipation.

Normes, Amendements ou Interprétations	Dates d'adoption par l'Union européenne	Dates d'application selon l'Union européenne: exercices ouverts à compter du
IFRS 9 « Instruments financiers »	29/11/2016	01/01/2018
IFRS 15 « Comptabilisation des produits provenant de contrats avec des clients »	29/10/2016	01/01/2018
IFRS 16 « Locations »	09/11/2017	01/01/2019
Clarification IFRS 15 « Comptabilisation des produits provenant de contrats avec des clients »	09/11/2017	01/01/2018

Le Groupe est en voie de finalisation des travaux relatifs à la mise en œuvre de ces nouvelles normes.

Concernant la norme IFRS 15 « Produit des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients », les travaux d'identification des impacts ont été menés. Le principal sujet d'attention concerne la comptabilisation progressive des produits sur les contrats pluriannuels des terminaux spécialisés.

L'application de cette norme est attendue sans incidence matérielle sur les comptes du Groupe.

Concernant la norme IFRS 9 « Instruments financiers », l'impact porte sur le choix pour chaque participation en portefeuille au 31 décembre 2017 de leur classification comptable compte tenu de la suppression de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » dans laquelle ces participations sont comptabilisées jusqu'au 31 décembre 2017. Celles-ci devraient principalement être classées dans la catégorie « juste valeur par autres éléments du résultat global non recyclables en compte de résultat », sauf exception.

Concernant la norme IFRS 16 « Locations », les travaux d'identification des impacts ont été lancés et le processus de détermination par le Groupe des impacts potentiels de l'application de cette norme est en cours.

2.2 - Modalités de première application des IFRS

En tant que premier adoptant des IFRS, le Groupe a retenu les options de première application suivantes, prévues par IFRS1 :

- les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition aux IFRS n'ont pas été retraités ;
- le montant cumulé des différences de conversion à la date de transition aux IFRS a été considéré comme nul ;
- le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition aux IFRS, sur les avantages au personnel, a été imputé sur les capitaux propres ;
- les immobilisations corporelles ont fait l'objet de réévaluations.

2.3 - Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite de procéder à des estimations et de formuler des hypothèses qui concernent l'évaluation de certains montants qui figurent dans les comptes, notamment pour :

- la durée d'amortissement des immobilisations ;
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraite ;
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur ;
- l'estimation des justes valeurs ;
- le chiffre d'affaires ;
- la dépréciation des créances douteuses ;
- les impôts différés.

Le Groupe revoit régulièrement ses appréciations en fonction, notamment, de données historiques ou du contexte économique dans lequel il évolue. Par voie de conséquence, les montants qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe pourraient en être affectés.

Note 3 - Comparabilité des comptes

Les comptes de l'exercice 2017 sont comparables à ceux de l'exercice 2016.

Note 4 - Périmètre de consolidation

Principes comptables

Périmètre de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Le Groupe apprécie au cas par cas pour chaque participation l'ensemble des éléments permettant de caractériser le type de contrôle qu'il exerce et revoit cette appréciation si des modifications affectant la gouvernance ou des faits et circonstances pouvant indiquer qu'il y a eu une modification du contrôle exercé par le Groupe.

Le Groupe réalise une analyse au cas par cas des droits de vote potentiels détenus sur des entités consolidées. Conformément à la norme IFRS 10 « États financiers consolidés », seuls les droits de vote potentiels conférant seuls ou en vertu des autres faits et circonstances des droits substantiels sur l'entité, sont pris en compte dans l'appréciation du contrôle.

Les sociétés, qui tant individuellement que collectivement sont non significatives par rapport aux états financiers consolidés, sont exclues du périmètre de consolidation. Leur matérialité est appréciée avant chaque clôture annuelle.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe, et qui ne sont pas en situation d'hyperinflation, sont convertis selon la méthode dite "du cours de clôture". Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

Les *goodwill* relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique à compter du 1^{er} janvier 2010 les dispositions de la norme IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises ».

Les regroupements initiés postérieurement au 1^{er} janvier 2004 mais avant le 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés selon l'ancienne version d'IFRS 3.

Le *goodwill* est égal à la différence entre :

la somme de :

- la contrepartie transférée, c'est-à-dire le coût d'acquisition hors frais d'acquisition et incluant la juste valeur des compléments de prix éventuels ;
- la juste valeur à la date de prise de contrôle des intérêts ne donnant pas le contrôle dans le cas d'une acquisition partielle pour laquelle l'option du goodwill complet est retenue ;
- la juste valeur de la quote-part antérieurement détenue le cas échéant ;

et la somme de :

- la quote-part de la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise à la date de prise de contrôle relative aux intérêts donnant le contrôle (y compris le cas échéant, les intérêts précédemment détenus) ;
- la quote-part relative aux intérêts ne donnant pas le contrôle si l'option du *goodwill* complet est retenue.

À la date d'acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments doivent être finalisées dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Une évaluation provisoire est fournie lors des clôtures de comptes intervenant dans ce délai.

Les actifs incorporels sont comptabilisés séparément du *goodwill* s'ils sont identifiables, c'est-à-dire s'ils résultent d'un droit légal ou contractuel, ou s'ils sont séparables des activités de l'entité acquise et qu'ils sont porteurs d'avantages économiques futurs.

En cas de prise de contrôle par acquisitions successives, la quote-part antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur à la date de prise de contrôle en contrepartie du résultat.

- les frais d'acquisition sont comptabilisés en résultat ainsi que toute modification au-delà du délai d'affectation des éléments inclus dans le calcul du *goodwill*.

Le Groupe apprécie au cas par cas pour chaque acquisition partielle le recours à l'option du *goodwill* complet (goodwill y compris pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle).

Le Groupe comptabilise les effets des regroupements d'entreprises en « Autres produits (charges) financiers ».

Comptabilisation des variations de pourcentage d'intérêt de participations consolidées sans perte de contrôle

Conformément à IFRS 10, l'entité comptabilise toute différence entre l'ajustement de la valeur des intérêts ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue est comptabilisée directement en capitaux propres part du Groupe.

Perte de contrôle

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, le Groupe constate en résultat, à la date de la perte de contrôle, l'écart entre :

la somme de :

- la juste valeur de la contrepartie reçue ;
- la juste valeur des intérêts éventuellement conservés ;

et la valeur comptable de ces éléments.

Le Groupe constate l'effet des pertes de contrôle en « Autres produits (charges) financiers ».

4.1 - Variations de périmètre

Le 22 juin 2017, la société IER S.A.S a convenu de céder l'intégralité du capital social d'IER GmbH à BMS Holding GmbH.

La cession a eu lieu le 5 juillet 2017 pour un montant global de 1 843 457 euros. À cette date, IER S.A.S ne détient plus de part sociale d'IER GmbH (voir Note 1 – Faits Marquants).

4.2 - Engagements donnés au titre des opérations sur titres

4.2.1 - Engagements donnés

Société Industrielle et Financière de l'Artois a décidé conjointement avec Compagnie du Cambodge de conclure une promesse de vente sur la totalité des titres de la société IER au profit de la société Blue Solutions. Cette promesse était initialement exerçable entre le 1^{er} septembre 2016 et le 30 juin 2018, sur la base d'une valorisation à la valeur de marché à dire d'expert. Cette promesse a fait l'objet d'un avenant en date du 12 mai 2017 et est venu reporter la fenêtre d'exercice entre le 1^{er} janvier 2020 et le 30 juin 2020.

4.2.2 - Engagements reçus

Néant en 2017 et 2016.

Note 5 - Structure financière et coût financiers**5.1 - Résultat Financier****Principes comptables**

Le coût net du financement comprend les charges d'intérêt sur la dette, les intérêts perçus sur placement de trésorerie et, le cas échéant, les variations de valeur des dérivés qualifiés de couverture, et ayant pour sous-jacent des éléments de l'endettement net du Groupe.

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement, les dépréciations d'actifs financiers, les pertes et gains liés aux acquisitions et cessions des titres, le résultat de change concernant les transactions financières, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les variations des provisions financières.

Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité, au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « Autres produits et charges financiers » pour les transactions financières.

Les pertes et gains sur les produits dérivés de change, utilisés à des fins de couverture, sont enregistrés en résultat financier pour les transactions financières.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Coût net du financement	931	(218)
- Charges d'intérêts	(83)	(89)
- Revenus des créances financières	1 489	295
- Autres produits	(475)	(424)
Autres produits financiers (*)	596 705	12 840
Autres charges financières (*)	(419 442)	(2 560)
Résultat financier	178 194	10 062

* Détails des autres produits et charges financiers :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017			2016		
	Total	Produits financiers	Charges financières	Total	Produits financiers	Charges financières
Revenus des titres et des valeurs mobilières de placement ⁽¹⁾	14 174	14 174	0	12 681	12 681	0
Plus-values sur cession des titres de participation et des valeurs mobilières de placement ⁽²⁾	165 217	580 756	(415 539)	(5)	1	(6)
Effet des variations de périmètre de consolidation	(1 681)	977	(2 658)	0	0	0
Variations des provisions financières	(4)	42	(46)	(153)	26	(179)
Autres ⁽³⁾	(443)	756	(1 199)	(2 243)	132	(2 375)
Autres produits et charges financiers	177 263	596 705	(419 442)	10 280	12 840	(2 560)

(1) Correspond principalement aux produits de dividendes reçus par la Société Industrielle et Financière de l'Artois de la société Havas (11 310 milliers d'euros au 31 décembre 2017 et 9 425 au 31 décembre 2016) et de la société Plantation des Terres Rouges (2 331 milliers d'euros au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016).

(2) Au 31 décembre 2017, essentiellement plus-value de cession des titres Havas pour 162 559 milliers d'euros (voir Note 1 - Faits Marquants).

(3) Les autres produits et charges financiers comprennent principalement des pertes et gains de change sur éléments financiers.

5.2 - Titres mis en équivalence

Principes comptables

Les sociétés mises en équivalence comprennent les sociétés dans lesquelles le Groupe détient une influence notable.

Les prises de participation dans les sociétés associées et les joint-ventures sont comptabilisées selon IAS 28 révisée à compter de l'acquisition de l'influence notable ou de la prise de contrôle conjoint. Toute différence entre le coût de la participation et la quote-part acquise dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels de la société associée est comptabilisée en *goodwill*. Le *goodwill* ainsi déterminé est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Un test de dépréciation est effectué dès qu'un indice objectif de perte de valeur est identifié.

La valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est alors testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers (voir note 9.1 - *Goodwill*). Les dépréciations sont constatées, le cas échéant, en résultat dans la rubrique « Part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence ».

(en milliers d'euros)

Au 31 décembre 2016	1 061
Variation du périmètre de consolidation	0
Quote-part de résultat	3
Autres mouvements	0
Au 31 décembre 2017	1 064

Valeur consolidée des principales sociétés mises en équivalence

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016		
	Pourcentage de contrôle	Quote part de Résultat	Valeur de mise en équivalence	Pourcentage de contrôle	Quote part de Résultat	Valeur de mise en équivalence
Rivaud Innovation	23,45 %	3	1 064	23,45 %	2	1 061
TOTAL	23,45 %	3	1 064	23,45 %	2	1 061

Évaluation des titres mis en équivalence

Conformément à la norme IAS 28, la valeur des participations mises en équivalence est testée à la date de clôture dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation.

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié au 31 décembre 2017.

5.3 - Autres actifs financiers

Principes comptables

Les actifs financiers non courants comprennent les actifs disponibles à la vente, la part à plus d'un an des prêts, dépôts et obligations.

Les actifs financiers courants comprennent les clients et autres débiteurs, la trésorerie et équivalents de trésorerie, et la part à moins d'un an des prêts, dépôts et obligations.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur, c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent essentiellement des titres de participation de sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les actifs disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est la valeur boursière à la clôture.

La juste valeur des titres non cotés est déterminée sur la base de l'actif net réévalué et, le cas échéant, par transparence de la valeur d'actifs sous-jacents.

Les variations de juste valeur temporaires sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles sont transférées en résultat au moment de la cession des titres de participation considérés.

Lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente significative ou durable par rapport au coût d'acquisition, cette perte de valeur est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

Pour les titres en moins-value à la clôture, le Groupe reconnaît de manière systématique une perte de valeur définitive en résultat lorsque le cours de bourse d'un titre coté est inférieur de plus de 30 % à son coût d'acquisition, ou qu'il est inférieur au coût d'acquisition depuis 2 ans. Concernant les participations dans les holdings cotées du Groupe, s'agissant d'investissements de structure à long terme, les critères de dépréciation systématique retenus sont une moins-value de 40 % par rapport au coût d'acquisition, ou une moins-value constatée sur une période de 4 ans.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût d'achat. En cas d'indication objective de dépréciation significative ou durable, une dépréciation irréversible est constatée en résultat.

Les cessions partielles de titres sont effectuées en utilisant la méthode FIFO.

Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé pour les périodes présentées.

Prêts, créances, dépôts et obligations

La catégorie " prêts, créances et obligations " comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, les autres prêts et créances et les obligations.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du " taux d'intérêt effectif ".

Ils font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

Au 31 décembre 2017 <i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	dont	
				non courant	dont courant
Actifs disponibles à la vente	1 040 073	(4 939)	1 035 134	1 035 134	0
Prêts, créances, dépôts et obligations	220	0	220	220	0
Total	1 040 293	(4 939)	1 035 354	1 035 354	0

Au 31 décembre 2016 <i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	dont	
				non courant	dont courant
Actifs disponibles à la vente	1 394 811	(5 096)	1 389 715	1 389 715	0
Prêts, créances, dépôts et obligations	327	(42)	285	285	0
Total	1 395 138	(5 138)	1 390 000	1 390 000	0

Détail des variations de la période

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31/12/2016 Valeur nette	Acquisitions	Cessions ⁽²⁾	Variation juste valeur ⁽¹⁾	Dépréciation constatée en résultat	Autres mouvements	Au 31/12/2017 Valeur nette
Actifs disponibles à la vente	1 389 715	0	(418 197)	63 616	0	0	1 035 134
Prêts, créances, dépôts et obligations	285	5	(55)	0	0	(15)	220
Total	1 390 000	5	(418 252)	63 616	0	(15)	1 035 354

(1) Les variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente concernent essentiellement les titres Havas pour (84 472) milliers d'euros, les titres Financière de l'Odette pour 98 616 milliers d'euros, les titres Plantations des Terres Rouges pour 17 080 milliers d'euros, les titres Compagnie de Pleuven pour 16 805 milliers d'euros et les titres Financière V pour 15 344 milliers d'euros.

(2) Concerne principalement la cession des titres Havas et IER GmbH.

Au 31 décembre 2017, comme au 31 décembre 2016, aucune moins-value n'a été reconnue en capitaux propres au titre des réévaluations des actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs disponibles à la vente

Détail des principaux titres :

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2017		Au 31/12/2016	
	Pourcentage de détention	Valeur nette comptable	Pourcentage de détention	Valeur nette comptable
Sociétés				
Financière de l'Odet	5,63 %	365 597	5,63 %	266 981
Socfinaf	0,99 %	2 844	0,99 %	2 757
Havas ⁽¹⁾	0,00 %	0	14,97 %	502 669
Sous total titres cotés		368 441		772 407
Plantations des Terres Rouges ⁽²⁾	22,81 %	478 062	22,81 %	460 982
Compagnie de Pleuven	12,00 %	121 451	12,00 %	104 647
Financière V ⁽³⁾	4,00 %	65 360	4,00 %	50 016
Autres titres non cotés	-	1 820	-	1 663
Sous total titres non cotés		666 693		617 308
Total		1 035 134		1 389 715

(1) Cession des titres Havas, le 3 juillet 2017. Voir Note 1 - Faits Marquants.

(2) Le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois ne détient pas d'influence notable sur la société Plantations des Terres Rouges malgré sa participation de 22,81 %, ses titres étant privés de droits de vote en raison du contrôle qu'exerce Plantations des Terres Rouges sur Société Industrielle et Financière de l'Artois via ses participations directes et indirectes dans cette dernière. De plus, la Société Industrielle et Financière de l'Artois n'a pas de représentant direct au Conseil d'administration de Plantations des Terres Rouges. Par voie de conséquence, la société Plantations des Terres Rouges n'est pas consolidée dans le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois. Les titres font l'objet d'une réévaluation par transparence basée notamment sur les cours de bourse des titres cotés qu'elle détient, soit Compagnie du Cambodge et Financière de Moncey.

(3) Financière V, contrôlée par Vincent Bolloré est détenue à 50,31 % par Omnium Bolloré, à 22,81 % par la Compagnie du Cambodge, à 10,50 % par la Financière Moncey, à 10,25 % par Bolloré, à 4 % par la Société Industrielle et Financière de l'Artois, à 1,68 % par la Compagnie des Tramways de Rouen et à hauteur de 0,45 % par la société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard. Le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois ne détient pas d'influence notable sur la participation dans la holding Financière V dont le Conseil d'administration comprend six membres dont aucun ne représente la Société Industrielle et Financière de l'Artois. Les titres détenus dans cette entité sont en effet privés de droit de vote, en raison du contrôle que cette holding exerce directement et indirectement sur la Société Industrielle et Financière de l'Artois.

Au cours de l'exercice 2017, avec l'aide d'un expert indépendant, le Groupe a revu la méthode de valorisation de ces titres. Elle est basée sur le cours de bourse des titres Financière de l'Odet et intègre une décote qui reflète la moindre liquidité de ces titres, sur la base d'un modèle de valorisation dite du Protective Put (modèle de Chaffe). Cette évaluation a conduit à reconnaître une décote de 11 % au 31 décembre 2017. Cette nouvelle méthode de valorisation ne présente pas d'écart significatif avec la précédente méthode. Ce changement d'estimation a été traité de manière prospective.

Les titres de participation cotés sont évalués au cours de bourse (voir Note 6 - Informations sur les risques).

L'ensemble des titres cotés est classé en niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13 (comme au 31 décembre 2016). Les titres non cotés évalués à la juste valeur sont classés en niveau 2 (comme au 31 décembre 2016).

5.4 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principes comptables

La rubrique " Trésorerie et équivalents de trésorerie " se compose des fonds de caisse et des soldes bancaires.

Les conventions de trésorerie figurant au bilan consolidé sont établies entre sociétés ayant des liens de filiation, dont l'une des contreparties n'est pas consolidée au sein du périmètre de consolidation du Groupe mais dans un ensemble plus grand. Les intérêts financiers communs de ces sociétés les ont conduites à étudier des modalités leur permettant d'améliorer les conditions dans lesquelles elles doivent assurer leurs besoins de trésorerie ou utiliser leurs excédents de manière à optimiser leur trésorerie. Ces opérations courantes de trésorerie, réalisées à des conditions de marché, sont par nature des crédits de substitution.

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Disponibilités	8 140	0	8 140	5 968	0	5 968
Conventions de trésorerie - actif ⁽¹⁾	646 094	0	646 094	59 469	0	59 469
Trésorerie et équivalents de trésorerie	654 234	0	654 234	65 437	0	65 437
Conventions de trésorerie - passif ⁽¹⁾	(45 854)	0	(45 854)	(38 606)	0	(38 606)
Concours bancaires courants	(4 598)	0	(4 598)	(4 753)	0	(4 753)
Trésorerie Nette	603 782	0	603 782	22 078	0	22 078

(1) Conventions de trésorerie avec Bolloré SA.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés en niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13 (comme au 31 décembre 2016).

5.5 - Endettement financier

Principes comptables

La définition de l'endettement financier net du Groupe respecte la recommandation n°2013-03 du 7 novembre 2013, de l'Autorité des Normes Comptables, relative aux entreprises sous référentiel comptable international.

Les emprunts et autres dettes financières similaires sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers de transaction sont maintenus en juste valeur avec une contrepartie en compte de résultat.

5.5.1 - Endettement financier net

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016		
	dont courant	dont non courant		dont courant	dont non courant	
Emprunts auprès des établissements de crédit	7 671	7 671	0	8 785	8 785	0
Autres emprunts et dettes assimilées	50 872	50 872	0	44 168	43 748	420
Endettement financier brut	58 543	58 543	0	52 953	52 533	420
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	(654 234)	(654 234)	0	(65 437)	(65 437)	0
Endettement financier net	(595 691)	(595 691)	0	(12 484)	(12 904)	420

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie - Voir Note 5.4 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principales caractéristiques des éléments de l'endettement financier

Passifs au coût amorti

Emprunts auprès des établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Valeur ⁽¹⁾	7 671	8 785

(1) Dont 7 671 milliers d'euros au 31 décembre 2017 et 8 785 milliers d'euros au 31 décembre 2016 au titre d'un programme de mobilisation de créances.

Autres emprunts et dettes assimilées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Valeur ⁽¹⁾	50 872	44 168

(1) Comprend principalement :

- un compte courant avec le Groupe Bolloré pour un montant de 45 854 milliers d'euros au 31 décembre 2017 (contre 38 606 milliers d'euros au 31 décembre 2016) ;

- des concours bancaires courants pour un montant de 4 598 milliers d'euros au 31 décembre 2017 et 4 753 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Endettement financier détaillé par devise

Au 31 décembre 2017 <i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Euros	Autres devises
Emprunts auprès des établissements de crédit (a)	7 671	7 671	0
Autres emprunts et dettes assimilées (b)	50 872	50 872	0
Endettement financier brut hors dérivés (a+b)	58 543	58 543	0

Au 31 décembre 2016 <i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Euros	Autres devises
Emprunts auprès des établissements de crédit (a)	8 785	8 785	0
Autres emprunts et dettes assimilées (b)	44 168	44 168	0
Endettement financier brut hors dérivés (a+b)	52 953	52 953	0

Endettement financier détaillé selon le taux (montant avant couverture)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016		
	Total	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable
Emprunts auprès des établissements de crédit (a)	7 671	0	7 671	8 785	0	8 785
Autres emprunts et dettes assimilées (b)	50 872	420	50 452	44 168	809	43 359
Endettement financier brut hors dérivés (a+b)	58 543	420	58 123	52 953	809	52 144

5.5.2 - Variation de l'endettement brut

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31/12/2016	Souscription d'emprunts	Remboursement d'emprunts	Autres variations cash ⁽¹⁾	Variations "non cash"		Au 31/12/2017
					Variations de périmètre	Autres mouvements	
Emprunts auprès des établissements de crédit	8 785	712	(1 826)	0	0	0	7 671
Autres emprunts et dettes assimilées	44 169	0	(389)	7 093	0	(1)	50 872
Endettement financier brut	52 954	712	(2 215)	7 093	0	(1)	58 543

(1) Comprend la variation des concours bancaires courants et des conventions de trésorerie - passifs compris dans la trésorerie nette (voir note 5.4 - Trésorerie et équivalents de trésorerie)

5.5.3 - Échéancier des dettes

Au 31 décembre 2017 <i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit (a)	7 671	7 671	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées (b)	50 872	50 872	0	0
Sous-total : Passifs hors dérivés (a+b)	58 543	58 543	0	0
Dérivés passifs (c)	0	0	0	0
Total : dettes financières (a+b+c)	58 543	58 543	0	0
Dettes des passifs courants				
Fournisseurs et autres créditeurs	45 810	45 810	0	0
Impôts courants	21 900	21 900	0	0
Autres passifs courants	10 092	10 092	0	0

Au 31 décembre 2016 <i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit (a)	8 785	8 785	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées (b)	44 168	43 748	420	0
Sous-total : Passifs hors dérivés (a+b)	52 953	52 533	420	0
Dérivés passifs (c)	0	0	0	0
Total : dettes financières (a+b+c)	52 953	52 533	420	0
Dettes des passifs courants				
Fournisseurs et autres créditeurs	44 051	44 051	0	0
Impôts courants	226	226	0	0
Autres passifs courants	11 628	11 628	0	0

5.6 - Engagements hors bilan au titre du financement**5.6.1 - Engagements donnés**

31 décembre 2017 <i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Cautions et garanties financières	2 845	501	2 344	0

31 décembre 2016 <i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Cautions et garanties financières	2 563	663	1 777	123

5.6.2 - Engagements reçus**Au 31 décembre 2017**

Néant

Au 31 décembre 2016

Néant

Note 6 - Informations sur les risques

Cette présente note est à lire en complément des informations qui sont fournies dans le rapport du Conseil sur le gouvernement d'entreprise inclus en annexe du présent document.

Il n'y a pas eu de modification dans la façon dont le Groupe gère les risques au cours de l'exercice 2017.

Principaux risques concernant le groupe**Risque sur les actions cotées**

Le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois qui détient un portefeuille de titres évalué à 1 035 134 milliers d'euros au 31 décembre 2017, est exposé à la variation des cours de Bourse.

Les titres de participation détenus par le Groupe dans des sociétés non consolidées sont évalués en juste valeur à la clôture conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers » et sont classés en actifs financiers disponibles à la vente (voir note 5.3 - Autres actifs financiers).

Pour les titres cotés, cette juste valeur est la valeur boursière à la clôture.

Au 31 décembre 2017, les réévaluations temporaires des actifs disponibles à la vente du bilan consolidé déterminées sur la base des cours de Bourse s'élèvent à 959 614 milliers d'euros avant impôt, avec pour contrepartie les capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2017, une variation de 1 % des cours de Bourse entraînerait un impact de 8 922 milliers d'euros sur les actifs disponibles à la vente avec comme contrepartie les capitaux propres consolidés, dont 650 milliers d'euros pour les titres Financière V.

Ces titres non cotés, Financière V, dont la valeur dépend de la valorisation dépend de la valorisation des titres de Financière de l'Odet, sont également impactés par les variations des cours de Bourse (voir note 5.3 - Autres actifs financiers). Au 31 décembre 2017, la valeur réévaluée de ce titre s'élève à 65 360 milliers d'euros pour une valeur brute de 3 451 milliers d'euros. Les titres de cette société non cotée revêtent un caractère peu liquide.

Risque de liquidité

Le groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois dispose au 31 décembre 2017 d'un désendettement net de 595 691 milliers d'euros.

Le groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois dispose d'un compte courant avec le Groupe Bolloré qui peut, le cas échéant, couvrir ses besoins de liquidité. Les risques financiers relatifs au Groupe Bolloré sont présentés dans le document de référence 2017 de ce Groupe.

Aucun financement bancaire ne prévoit de clause de remboursement anticipé dépendant du respect de ratios financiers.

Risque de taux

La Direction générale décide de la mise en place de couverture de taux. Des couvertures de type ferme (swap de taux, FRA) sont éventuellement utilisées pour gérer le risque de taux de la dette du Groupe.

Le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois n'utilise pas d'instruments financiers dérivés de couverture de taux au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2017, le Groupe fait apparaître un désendettement net à taux variable de 596 111 milliers d'euros, principalement du fait du compte courant à taux variable avec Bolloré.

Sensibilité : si les taux varient uniformément de +1 % l'impact annuel sur les produits financiers serait de 5 961 milliers d'euros.

Les excédents de trésorerie sont placés dans des produits monétaires sans risque.

Note 7 - Capitaux propres et résultat par action

7.1 - Capitaux propres

Au 31 décembre 2017, le capital social de la Société Industrielle et Financière de l'Artois SA s'élève à 5 324 000 euros, divisé en 266 200 actions ordinaires d'un nominal de 20 euros chacune et entièrement libérées.

7.1.1 - Évolution du capital

Aucune évolution du capital de la société mère n'a été constatée durant l'exercice 2017.

Les événements affectant ou pouvant affecter le capital social de la Société Industrielle et Financière de l'Artois SA sont soumis à l'accord de l'Assemblée générale des actionnaires.

7.1.2 - Dividendes distribués par la société mère

Le montant total des dividendes payés sur l'exercice par la Société mère au titre de l'exercice 2016 est de 9,1 millions d'euros, soit 34 euros par action.

7.2 - Résultat par action

Le tableau ci-dessous fournit le détail des éléments utilisés pour calculer les résultats par action de base et dilué présentés au pied du compte de résultat.

	2 017	2 016
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Résultat net part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action - de base	174 143	9 491
Résultat net part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action - dilué	174 143	9 491
Nombre de titres émis	266 200	266 200
Nombre de titres en circulation	266 200	266 200
Plan d'options de souscription d'actions	0	0
Nombre de titres émis et potentiels	266 200	266 200
Nombre moyen pondéré de titres en circulation - de base	266 200	266 200
Titres potentiels dilutifs résultant de l'exercice d'options de souscription et d'actions gratuites	0	0
Nombre moyen pondéré de titres en circulation et potentiels - après dilution	266 200	266 200

Note 8 - Données liées à l'activité

8.1 - Chiffre d'affaires

Principes comptables

Les produits sont constatés en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acquéreur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ou à la prestation de services.

Le tableau ci-dessous détaille les spécificités sectorielles liées à la comptabilisation des produits des activités ordinaires :

Stockage d'énergie et solutions	Contrats pluriannuels des terminaux spécialisés	Chiffre d'affaires à l'avancement en fonction du type de contrat
--	---	--

	2017	2016
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Ventes de biens	119 740	114 969
Prestations de services	36 569	36 997
Produits des activités annexes	2 574	3 604
Chiffre d'affaires	158 883	155 570

La variation du chiffre d'affaires est présentée par secteur opérationnel dans la note 8.2.1 - Informations par secteurs opérationnels.

8.2 - Informations sur les secteurs opérationnels

Principes comptables

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 "Secteurs opérationnels", les secteurs opérationnels retenus pour présenter l'information sectorielle sont ceux utilisés dans le reporting interne du Groupe, revu par la Direction générale (le principal décideur opérationnel pour le Groupe) ; ils reflètent l'organisation du Groupe qui est basée sur l'axe métier.

Le secteur présenté par le Groupe est décrit ci-dessous :

Stockage d'électricité et solutions qui comprend la conception, la fabrication et la vente de terminaux spécialisés, bornes, contrôle d'accès et identification automatique.

Les holdings ne dépassant pas les seuils quantitatifs prévus par la norme IFRS 8, figurent dans la colonne "Autres activités".

Les transactions entre les différents secteurs sont réalisées aux conditions de marché.

Les résultats opérationnels sectoriels sont les principales données utilisées par la Direction générale afin d'évaluer la performance des différents secteurs, et de leur allouer les ressources.

Les méthodes comptables et d'évaluation retenues pour l'élaboration du reporting interne sont identiques à celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés.

Le chiffre d'affaires et les investissements sont également suivis par la Direction générale sur une base régulière.

L'information concernant les dotations aux amortissements et provisions est fournie pour permettre au lecteur d'apprécier les principaux éléments sans effets monétaires du résultat opérationnel sectoriel mais n'est pas transmise dans le reporting interne.

L'information sectorielle par zone géographique suit le découpage suivant :

- France, y compris Dom-Tom ;
- Europe, hors France ;
- Asie-Pacifique ;
- Amériques.

Les opérations entre les différents secteurs sont réalisées à des conditions de marché.

8.2.1 - Informations par secteur opérationnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	Stockage d'électricité et solutions	Autres activités	Elimination inter secteurs	Total consolidé
En 2017				
Chiffre d'affaires externe	158 883	0	0	158 883
Chiffre d'affaires intersecteurs	0	0	0	0
Chiffre d'affaires	158 883	0	0	158 883
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(3 756)	0	0	(3 756)
Résultat opérationnel sectoriel	566	(531)	0	35
Investissements corporels et incorporels	10 347	0	0	10 347

<i>(en milliers d'euros)</i>	Stockage d'électricité et solutions	Autres activités	Elimination inter secteurs	Total consolidé
En 2016				
Chiffre d'affaires externe	155 570	0	0	155 570
Chiffre d'affaires intersecteurs	0	0	0	0
Chiffre d'affaires	155 570	0	0	155 570
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(4 789)	0	0	(4 789)
Résultat opérationnel sectoriel	(3 294)	(331)	0	(3 625)
Investissements corporels et incorporels	11 553	0	0	11 553

8.2.2 - Informations par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	France et DOM-TOM	Europe hors France	Amériques	Asie/ Pacifique	Total
En 2017					
Chiffre d'affaires	85 999	43 584	22 723	6 577	158 883
Immobilisations incorporelles	830	2 134	17	0	2 981
Immobilisations corporelles	17 909	20 589	69	19	38 586
Investissements corporels et incorporels	628	9 638	65	16	10 347
En 2016					
Chiffre d'affaires	89 581	40 012	20 161	5 816	155 570
Immobilisations incorporelles	929	2 311	13	6	3 259
Immobilisations corporelles	19 028	13 829	113	13	32 983
Investissements corporels et incorporels	985	10 474	74	20	11 553

Le chiffre d'affaires par zone géographique présente la répartition des produits en fonction du pays où la vente est réalisée

8.3 - Principales évolutions à périmètre et taux de change constants

Le tableau ci-dessous décrit l'incidence des variations de périmètre et de change sur les chiffres clés, les données 2016 étant ramenées au périmètre et taux de change de décembre 2017.

Lorsqu'il est fait référence à des données à périmètre et change constants, cela signifie que l'impact des variations de taux de change et de variations de périmètre (acquisitions ou cessions de participation dans une société, variation de pourcentage d'intégration, changement de méthode de consolidation) a été retraité.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016	Variations de périmètre	Variations de change	2016 périmètre et change constants
Chiffre d'affaires	158 883	155 570	(1 269)	(429)	153 872
Résultat opérationnel	34	(3 625)	(42)	361	(3 306)

8.4 - Résultat opérationnel

Principes comptables

Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement les pertes et gains liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations, le résultat de change concernant les transactions opérationnelles, le crédit d'impôt recherche et le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité, au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique «Pertes et gains de change» et présentés en résultat opérationnel pour les transactions commerciales.

Les pertes et gains sur les produits dérivés de change, utilisés à des fins de couverture, sont enregistrés en résultat opérationnel pour les transactions commerciales.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Chiffre d'affaires	158 883	155 570
Achats et charges externes :	(102 533)	(101 618)
- Achats et charges externes	(99 184)	(97 841)
- Locations et charges locatives	(3 349)	(3 777)
Frais de personnel	(52 614)	(52 498)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(3 756)	(4 790)
Autres produits opérationnels (*)	2 400	3 881
Autres charges opérationnelles (*)	(2 346)	(4 170)
Résultat opérationnel	34	(3 625)

* Détails des autres produits et charges opérationnels :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017			2016		
	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles
Plus-values (moins-values) sur cessions d'immobilisations	(126)	5	(131)	(143)	3	(146)
Pertes et gains de change	(279)	836	(1 115)	(744)	2 275	(3 019)
Autres	459	1 559	(1 100)	598	1 603	(1 005)
Autres produits et charges opérationnels	54	2 400	(2 346)	(289)	3 881	(4 170)

8.5 - Stocks et en-cours

Principes comptables

Les stocks sont inscrits au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts directs de matières et, le cas échéant, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais directement attribuables.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente (frais commerciaux essentiellement).

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017			31/12/2016		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Matières premières, fournitures et autres	21 235	(7 251)	13 984	24 123	(7 555)	16 568
Produits en-cours, intermédiaires et finis	11 027	(841)	10 186	8 960	(952)	8 008
Marchandises	733	(617)	116	767	(493)	274
Total	32 995	(8 709)	24 286	33 850	(9 000)	24 850

8.6 - Clients et autres débiteurs

Principes comptables

Les créances clients et autres débiteurs sont des actifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

A chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Les créances clients du Groupe sont provisionnées sur une base individuelle, en tenant compte de l'âge de la créance et des informations externes permettant d'évaluer la santé financière du créancier.

Les créances cédées à des tiers, par le biais de contrats de mobilisation de créances commerciales sont maintenues dans le poste clients lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés est conservé par le Groupe, les emprunts et dettes financières étant majorés à due concurrence.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017			31/12/2016		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	38 404	(868)	37 536	39 090	(707)	38 383
Créances sociales et fiscales d'exploitation	3 949	0	3 949	3 681	0	3 681
Autres créances d'exploitation	546	0	546	456	0	456
Total	42 899	(868)	42 031	43 227	(707)	42 520

8.6.1 - Balance âgée des créances échues non provisionnées à la clôture

31 décembre 2017 <i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Non Echues	Echues	0 à 6 mois	6 à 12 mois	>12 mois
Créances clients nettes	37 536	26 695	10 841	10 063	649	129
31 décembre 2016 <i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Non Echues	Echues	0 à 6 mois	6 à 12 mois	>12 mois
Créances clients nettes	38 383	29 174	9 209	8 894	174	141

Le Groupe analyse ses créances clients au cas par cas, et constate les dépréciations sur une base individuelle en tenant compte de la situation du client et des retards de paiement.

Les créances échues non provisionnées font pour partie l'objet de couvertures d'assurance crédit à hauteur de 8 035 milliers d'euros au 31 décembre 2017 et de 4 598 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

8.6.2 - Analyse de la variation de la provision sur créances clients et comptes rattachés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31/12/2016	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2017
Provisions clients et comptes rattachés	(707)	(176)	0	0	15	0	(868)

8.6.3 - Analyse en compte de résultat des provisions et des charges sur créances clients

	2 017	2 016
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Dotations aux provisions	(176)	(133)
Reprises de provisions	0	4
Pertes sur créances irrécouvrables	(34)	(31)

8.7 - Fournisseurs et autres créditeurs

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31/12/2016	Variations de périmètre	Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2017
Dettes fournisseurs	22 781	(48)	5 035	(145)	0	27 623
Dettes sociales et fiscales d'exploitation	12 461	(188)	471	(93)	0	12 651
Autres dettes d'exploitation	8 809	(124)	(3 175)	26	0	5 536
Total	44 051	(360)	2 331	(212)	0	45 810

8.8 - Autres actifs et passifs
Principes comptables

Les autres actifs non courants comprennent principalement les créances de crédit d'impôt recherche et de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi à plus d'un an. La part à moins d'un an des créances de crédit d'impôt recherche et de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi est comptabilisée en « Clients et autres débiteurs ».

8.8.1 - Autres actifs non courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017			31/12/2016		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Crédit impôt recherche et compétitivité	3 478	0	3 478	4 004	0	4 004
Total	3 478	0	3 478	4 004	0	4 004

8.8.2 - Autres passifs courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31/12/2016	Variations de périmètre	Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2017
Produits constatés d'avance	11 628	(79)	(1 371)	(86)	0	10 092
Autres dettes courantes	0	0	0	0	0	0
Total	11 628	(79)	(1 371)	(86)	0	10 092

8.9 - Engagements hors bilan au titre des activités opérationnelles
8.9.1 - Engagements donnés

Au 31 décembre 2017 <i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres cautions, avals, garanties et ducroires accordés	1 065	752	313	0
Engagements fermes d'investissements et de stocks	843	644	199	0
Au 31 décembre 2016 <i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres cautions, avals, garanties et ducroires accordés	541	507	34	0
Engagements fermes d'investissements et de stocks	821	691	130	0

8.9.2 - Engagements reçus**Au 31 décembre 2017**

Néant

Au 31 décembre 2016

Néant

8.10 - Engagements de location**8.10.1 - Contrats de location en tant que preneur****Échéancier des paiements minimaux à émettre au titre de la location**

Au 31 décembre 2017 <i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Paiements minimaux ⁽¹⁾	(10 415)	(1 864)	(5 766)	(2 785)
Revenus des sous-locations	0	0	0	0
Total	(10 415)	(1 864)	(5 766)	(2 785)

(1) Les paiements minimaux correspondent aux loyers à régler sur la durée des contrats et des baux.

Au 31 décembre 2016 <i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Paiements minimaux ⁽¹⁾	(6 489)	(2 659)	(3 830)	0
Revenus des sous-locations	703	208	396	99
Total	(5 786)	(2 451)	(3 434)	99

(1) Les paiements minimaux correspondent aux loyers à régler sur la durée des contrats et des baux.

8.10.2 - Contrats de location en tant que bailleur**Échéancier des paiements minimaux à recevoir au titre de la location**

Au 31 décembre 2017 <i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Paiements minimaux	1 313	432	881	0
Total	1 313	432	881	0

Au 31 décembre 2016 <i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Paiements minimaux	214	43	171	0
Total	214	43	171	0

Note 9 - Immobilisations corporelles, incorporelles et contrats de concession**9.1 - Goodwill****Principes comptables**

Les *goodwill* relatifs aux sociétés contrôlées sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « *goodwill* ». Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle. Il est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (*badwill*) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

Les actifs immobilisés incorporels et corporels font l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas de *goodwill*), un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler de l'utilisation d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

9.1.1 - Définition et regroupement des UGT

Le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois comprend au 31 décembre 2017, principalement les UGT suivantes: "Automatic Systems" (AS) et "IER", selon les spécificités des différents métiers du Groupe.

9.1.2 - Détermination de la valeur recouvrable

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les *goodwill* font l'objet chaque année de tests de perte de valeur. Les tests sont réalisés au moins une fois par an à la date de clôture.

Lorsque la valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d'utilité) est inférieure à la valeur comptable d'une UGT, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel, dans le poste " Amortissements et provisions ".

La valeur d'utilité est calculée par la méthode d'actualisation des flux de trésorerie opérationnels prévisionnels après impôt.

La juste valeur est calculée à partir des informations de marché.

9.1.3 - Valeur recouvrable basée sur la valeur d'utilité

Les principales hypothèses retenues pour la détermination de la valeur d'utilité sont les suivantes :

- Le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital (WACC) de chaque UGT ; il intègre les éventuels risques spécifiques à chaque activité (métiers, marchés et géographiques) ; le taux retenu a été déterminé sur la base d'informations communiquées par un cabinet d'expertise.

- Les flux de trésorerie sont calculés à partir des budgets opérationnels, puis, sont extrapolés, en appliquant, jusqu'à la cinquième année, un taux de croissance en adéquation avec le potentiel de développement des marchés concernés, et avec les perspectives définies par le management, sur la base de l'expérience passée. Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

Ces tests sont effectués sur la base d'un taux d'actualisation après impôts. La méthode retenue n'entraîne pas d'écart significatif avec un calcul effectué sur la base d'un taux d'actualisation avant impôts (vérification effectuée conformément à la norme IAS 36 BCZ 85).

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2017 sur la base des tests effectués.

Le tableau ci-dessous reprend les hypothèses retenues pour les principales UGT :

(en milliers d'euros)	2017		2016	
	AS	IER	AS	IER
Valeur nette comptable du goodwill	3 469	1 168	3 469	1 225
Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice	0	0	0	0
Base retenue pour la valeur recouvrable	valeur d'utilité	valeur d'utilité	valeur d'utilité	valeur d'utilité
Paramètres du modèle applicable aux flux de trésorerie :				
- Taux de croissance sur prévisions de N+2 à N+5	1 % à 2 %	2 % à 5,8 %	1 % à 2 %	2 % à 5,9 %
- Taux de croissance sur valeur terminale ⁽¹⁾	1 %	1%	1 %	1%
- Coût moyen pondéré du capital (WACC) ⁽²⁾	7,50 %	7,50 %	7,66 %	7,66 %

⁽¹⁾ Les résultats des tests de sensibilité démontrent que les taux de croissance, pour lesquels la valeur recouvrable égale la valeur comptable, sont négatifs.

⁽²⁾ Les résultats des tests de sensibilité démontrent que les taux d'actualisation, pour lesquels la valeur recouvrable égale la valeur comptable, sont supérieurs de plus de 654 points de base à ceux fournis dans le tableau.

9.2 - Autres Immobilisations incorporelles

Principes comptables

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels et licences informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation.

Les durées d'utilité des principales catégories d'immobilisations incorporelles sont les suivantes :

- Logiciels et licences informatiques : de 1 à 5 ans.

Conformément à la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", les dépenses de recherche et de développement sont enregistrées en charge de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement, inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet est démontrée ;
- l'existence d'une intention de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée ;
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Les frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés à compter de la mise à disposition du produit.

Dans le cas spécifique des logiciels, la durée de vie est déterminée comme suit :

- si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée probable d'utilisation ;
- si le logiciel est à usage externe, selon les perspectives de vente, location ou de toute autre forme de commercialisation.

Les frais de développement de logiciels capitalisés sont ceux qui sont encourus pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses encourues préalablement (phase de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

Le montant des dépenses de recherche et développement comptabilisé au compte de résultat s'élève à 10 552 milliers d'euros pour l'exercice 2017.

9.2.1 - Composition

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017			31/12/2016		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Droits d'exploitation, brevets, frais de développement	6 981	(5 488)	1 493	6 366	(4 512)	1 854
Marques, enseignes	505	0	505	523	0	523
Relations clients	504	(144)	360	522	(97)	425
Autres	3 468	(2 845)	623	3 742	(3 285)	457
Total	11 458	(8 477)	2 981	11 153	(7 894)	3 259

9.2.2 - Variation des immobilisations incorporelles

<i>Valeurs nettes</i> <i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31/12/2016	Acquisitions brutes	Cessions VNC	Dotations nettes	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2017
Droits d'exploitation, brevets, frais de développement	1 854	740	0	(1 060)	0	(40)	(1)	1 493
Marques, enseignes	523	0	0	0	0	(18)	0	505
Relations clients	425	0	0	(51)	0	(14)	0	360
Autres	457	177	(6)	0	(4)	0	(1)	623
Valeurs nettes	3 259	917	(6)	(1 111)	(4)	(72)	(2)	2 981

9.3 - Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

- Constructions et agencements	8 à 33 ans
- Installations techniques, matériels et outillages	3 à 13 ans
- Autres immobilisations corporelles	3 à 15 ans

Les durées d'amortissement sont revues périodiquement pour vérifier leur pertinence.

La date de départ des amortissements est la date de mise en service du bien. Dans le cas d'une acquisition, le bien est amorti sur sa durée résiduelle d'utilisation déterminée à compter de la date d'acquisition.

Contrats de location

Les contrats de location pour lesquels le Groupe intervient en tant que preneur sont classés en contrats de location-financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats sont classés en location simple.

En application de l'interprétation IFRIC 4 « Conditions permettant de déterminer si un contrat comporte une location », le Groupe revoit les contrats de fournitures de prestations de biens et services afin de déterminer si ces contrats octroient également à l'acheteur un droit d'usage de certains actifs. Les équipements ainsi identifiés sont comptabilisés comme décrits dans ce paragraphe en application de la norme IAS 17 « Contrats de location ». Les paiements relatifs à ces actifs sont isolés du total des paiements relatifs au contrat.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur à la date d'acquisition. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue des contrats de location-financement. Les frais financiers, qui représentent la différence entre les engagements totaux du contrat et la juste valeur du bien acquis, sont répartis sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice.

Les revenus locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location.

Les charges de loyer, en vertu d'un contrat de location simple, sont comptabilisées en charge dans le compte de résultat de façon linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

9.3.1 - Composition

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017			31/12/2016		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Terrains et agencements	2 417	0	2 417	2 417	0	2 417
Constructions et aménagements	33 291	(18 144)	15 147	32 900	(17 389)	15 511
Installations techniques, matériels	21 687	(10 303)	11 384	14 118	(8 672)	5 446
Autres ⁽¹⁾	16 489	(6 851)	9 638	16 272	(6 663)	9 609
Total	73 884	(35 298)	38 586	65 707	(32 724)	32 983

(1) Dont immobilisations en cours.

9.3.2 - Variation des immobilisations corporelles

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Au 31/12/2016	Acquisitions brutes	Cessions VNC	Dotations nettes	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2017
Terrains et agencements	2 417	0	0	0	0	0	0	2 417
Constructions et aménagement	15 511	113	0	(755)	0	0	278	15 147
Installations techniques, matériels	5 446	6 013	(3)	(1 772)	0	(215)	1 915	11 384
Autres ⁽¹⁾	9 609	3 304	(122)	(560)	(110)	(287)	(2 196)	9 638
Valeurs nettes	32 983	9 430	(125)	(3 087)	(110)	(502)	(3)	38 586

(1) Dont immobilisations en cours.

Les investissements sont détaillés par secteur opérationnel dans la note 8.2.1 - Informations par secteurs opérationnels.

9.4 - Contrat de concession**Principes comptables**

Le Groupe opère un contrat de concession. Cette terminologie regroupe des contrats de natures diverses : concession de secteur public, affermage, contrat de développement et de renouvellement dits « BOT » et droit à exploiter sur le domaine public.

Le Groupe analyse en substance les caractéristiques de tous les nouveaux contrats de concession qui lui sont octroyés afin de déterminer de quelle norme relève le traitement comptable à appliquer, en prenant en compte à la fois les modalités contractuelles et également son expérience de l'exploitation de contrats similaires en revoyant en premier lieu les critères de l'interprétation IFRIC 12.

Les analyses menées par le Groupe ont permis de conclure que le contrat opéré par le Groupe ne relève pas de l'interprétation IFRIC 12.

CONCESSIONS

Concessionnaire	Concédant	Durée du contrat	Infrastructures mises à disposition par le concédant	Obligations contractuelles de construction d'infrastructures revenant au concédant à la fin du contrat	Autres obligations du concessionnaire
BluePointLondon Ltd	Transport for London	illimité	Emplacements en voirie (et bornes existantes)	N/A	Obligation d'entretien et de maintien du parc de bornes de recharge

La concession est assortie du paiement de redevances au concédant en contrepartie du droit d'exploitation accordé. Les redevances sont comptabilisées en charges dans le résultat opérationnel, au cours de l'exercice où elles sont exigibles.

Note 10 - Provisions

Principes comptables

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise.

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le Groupe dispose d'un plan formalisé et détaillé, et que celui-ci a été notifié aux parties intéressées.

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2017	dont courant	dont non courant	Au 31/12/2016	dont courant	dont non courant
Provisions pour litiges	1 463	1 304	159	2 512	2 328	184
Provisions pour risques filiales	104	0	104	108	0	108
Autres provisions pour risques	674	478	196	1 115	946	169
Provisions pour impôts ⁽¹⁾	0	0	0	3 602	0	3 602
Provisions environnementales	469	469	0	467	467	0
Autres provisions pour charges	2 092	2 008	84	1 768	1 599	169
Engagements envers le personnel	4 131	0	4 131	3 935	0	3 935
Provisions	8 933	4 259	4 674	13 507	5 340	8 167

(1) Au 31 décembre 2016, les provisions pour impôts correspondent au redressement fiscal chez Société Industrielle et Financière de l'Artois. Elles portent sur l'intégralité des montants réclamés par l'Administration fiscale. Ces provisions ont été reprises en intégralité au 31 décembre 2017.

Détail des variations de la période

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2016	Augmentations	Diminutions		Autres mouvements	Variations de change	Au 31/12/2017
			avec utilisation	sans utilisation			
Provisions pour litiges ⁽¹⁾	2 512	1 038	(838)	(1 229)	1	(21)	1 463
Provisions pour risques filiales	108	0	0	0	0	(4)	104
Autres provisions pour risques	1 115	79	(52)	0	(446)	(22)	674
Provisions pour impôts	3 602	0	(445)	(3 602)	445	0	0
Provisions environnementales	467	78	0	(76)	0	0	469
Autres provisions pour charges	1 768	618	0	(295)	1	0	2 092
Engagements envers le personnel ⁽²⁾	3 935	426	(77)	0	(153)	0	4 131
Total	13 507	2 239	(1 412)	(5 202)	(152)	(47)	8 933

(1) Correspond à des litiges d'exploitation individuellement non significatifs.

(2) Voir Note 11.2 - Engagements de retraite et avantages assimilés

Impact (net des charges encourues) au compte de résultat en 2017 :

(en milliers d'euros)	Dotations	Reprises sans utilisation	Impact net
Résultat opérationnel	(2 193)	1 600	(593)
Résultat financier	(46)	0	(46)
Charge d'impôt	0	3 602	3 602
Total	(2 239)	5 202	2 963

Note 11 - Charges et avantages du personnel

11.1 - Effectifs moyens

Ventilation des effectifs par secteur

	2017	2016
Stockage d'électricité et solution	718	760
Total	718	760

11.2 - Engagements de retraite et avantages assimilés

Principes comptables

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi incluent les indemnités de fin de carrière, les régimes de retraite, ainsi que la couverture des frais médicaux accordée aux retraités de certaines filiales.

Les engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi concernent majoritairement les filiales de la zone Euro (principalement en France).

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme sont provisionnés au bilan. Il s'agit des engagements relatifs aux gratifications liées à l'ancienneté, ainsi qu'aux mutuelles.

Cette provision est évaluée selon la méthode des unités de crédits projetées.

Les charges relatives à ces engagements sont comptabilisées en résultat opérationnel, à l'exception des charges d'intérêts nettes du rendement attendu des actifs qui sont constatées en résultat financier.

11.2.1 - Présentation des régimes

Régimes à prestations définies

Conformément à la norme IAS 19 révisée « Avantages au personnel », les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédit projetées. Les évaluations ont lieu chaque année pour les différents régimes.

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'un passif au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme passif ou actif au bilan. Cependant, un excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe, par exemple sous la forme de remboursements du régime ou de diminutions des cotisations futures au régime. Si un tel excédent d'actifs n'est pas disponible ou ne représente pas d'avantages économiques futurs, il n'est pas comptabilisé.

Les engagements liés aux avantages au personnel sont valorisés en utilisant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de liquidation de droit, de taux de mortalité, de taux d'inflation, puis actualisés en utilisant les taux d'intérêt des obligations privées à long terme de première catégorie. Les taux de référence utilisés sont l'*iBoxx AA Corporate* à la date d'évaluation des plans.

Un coût des services passés est constaté lorsque l'entreprise adopte un régime à prestations définies ou change le niveau des prestations d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en charge.

La charge actuarielle comptabilisée en résultat opérationnel pour les régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés, ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime. Le coût financier net des rendements attendus des actifs est constaté en résultat financier.

Les écarts actuariels résultent principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs des régimes à prestations définies. Les écarts actuariels sont reconnus dans leur totalité au bilan, avec pour contrepartie les capitaux propres à l'exception des autres avantages à long terme pour lesquels les impacts des variations sont comptabilisés en résultat.

Régimes à cotisations définies

Certains avantages sont également fournis dans le cadre de régimes à cotisations définies. Les cotisations relatives à ces régimes sont inscrites en frais du personnel lorsqu'elles sont encourues.

11.2.2 - Plans à prestations définies

Actifs et passifs comptabilisés au bilan :

	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Valeur actualisée des obligations (régimes non financés)	3 710	421	4 131	3 591	344	3 935
Valeur actualisée des obligations (régimes financés)	0	0	0	0	0	0
Juste valeur des actifs du régime	0	0	0	0	0	0
Coût des services passés non comptabilisés	0	0	0	0	0	0
Montant net au bilan des engagements envers le personnel	3 710	421	4 131	3 591	344	3 935

Composantes de la charge :

	2017			2016		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Coût des services rendus	(273)	(30)	(303)	(241)	(27)	(268)
Montant des gains et pertes actuariels reconnus	0	(53)	(53)	0	(30)	(30)
Charges d'intérêt	(42)	(4)	(46)	(68)	(5)	(73)
Coûts des engagements envers le personnel	(315)	(87)	(402)	(309)	(62)	(371)

Mouvements sur le passif / actif net comptabilisés au bilan :

Evolution de la provision

	Exercice 2017			Exercice 2016		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Au 1^{er} janvier	3 591	344	3 935	3 404	296	3 700
Augmentation par résultat	315	87	402	309	62	371
Reprise par résultat	(67)	(10)	(77)	(101)	(14)	(115)
Écarts actuariels constatés par capitaux propres	(153)	0	(153)	(5)	0	(5)
Ecart de conversion	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	24	0	24	(16)	0	(16)
Au 31 décembre	3 710	421	4 131	3 591	344	3 935

Gains et (pertes) actuariels comptabilisés directement en capitaux propres

L'évolution des gains et pertes actuariels mentionnés dans l'état du résultat global et reconnus directement en capitaux propres est la suivante :

	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Solde d'ouverture	(116)	(121)
Gains et (pertes) actuariels reconnus au cours de la période (pour les entités contrôlées)	153	5
Autres variations	0	0
Solde de clôture	37	(116)

Hypothèses d'évaluation :

Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants du Groupe. Les hypothèses retenues tiennent compte des spécificités des régimes et des sociétés concernées.

Les évaluations actuarielles complètes sont réalisées chaque année au cours du dernier trimestre.

Répartition géographique des engagements en date de clôture :

Au 31 décembre 2017	<i>France</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Valeur actualisée des obligations (régimes non financés)	3 691	19	3 710
Valeur actualisée des obligations (régimes financés)	0	0	0
Avantages postérieurs à l'emploi	3 691	19	3 710
Autres avantages à long terme	72	349	421
Juste valeur des actifs du régime	0	0	0
Coût des services passés non comptabilisés	0	0	0
Montant net au bilan des engagements envers le personnel	3 763	368	4 131

Les taux d'actualisation, déterminés par pays ou zone géographique, sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations privées de première catégorie (de maturité équivalente à la durée des régimes évalués).

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements, sont les suivantes :

<i>en pourcentage</i>	France et autres
Au 31 décembre 2017	
Taux d'actualisation	1,50 %
Rendement attendu des actifs	1,20 %
Augmentation des salaires ⁽¹⁾	2,50 %
Augmentation du coût des dépenses de santé	3,40 %
Au 31 décembre 2016	
Taux d'actualisation	1,20 %
Rendement attendu des actifs	1,20 %
Augmentation des salaires ⁽¹⁾	2,50 %
Augmentation du coût des dépenses de santé	3,40 %

(1) Inflation comprise

Sensibilités

La sensibilité de l'évaluation à une variation de valeur de taux d'actualisation est la suivante :

Evolution du taux d'actualisation	En pourcentage		En milliers d'euros	
	de - 0,5 %	de + 0,5 %	de - 0,5 %	de + 0,5 %
Effet sur l'engagement 2017	7,19 %	-6,54 %	297	-270
Effet sur la charge 2018	2,56 %	-2,44 %	10	-9

Sensibilité des engagements de couverture maladie à un point d'évolution des coûts médicaux:

Evolution des coûts médicaux	En pourcentage		En milliers d'euros	
	de - 1 %	de +1 %	de - 1 %	de +1 %
Effet sur l'engagement 2017	-3,00 %	3,03 %	0,0	0,0
Effet sur le coût normal et les intérêts 2018	-2,40 %	2,43 %	0,0	0,0

11.3 - Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

Principes comptables

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions portant sur les actions de la société mère ainsi que de ses filiales sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ».

L'attribution de *stock-options* représente un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constitue à ce titre un complément de rémunération. Les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charge linéairement sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres pour les plans remboursables en actions, et en dettes vis-à-vis du personnel pour les plans remboursables en numéraire.

Ils sont évalués lors de leur attribution sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Le Groupe n'a émis aucun plan de stock-options ou d'actions gratuites. Cependant, certains des salariés du Groupe ont bénéficié d'actions gratuites Bolloré SA et Blue Solutions dans le cadre de leurs fonctions.

11.4 - Rémunération des organes d'administration et de direction (parties liées)

(en milliers d'euros)	2017	2016
Avantages à court terme	75	46
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Paiement en actions	0	0

Certains salariés ou mandataires sociaux du Groupe ont reçu des actions gratuites et de performance Bolloré SA, Blue Solutions et Havas.

Cependant aucun mandataire social n'en a reçu dans le cadre de son mandat dans le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois et aucune charge n'a donc été comptabilisée à ce titre en 2017 dans les comptes du Groupe. Le nombre total d'actions gratuites et de performance Bolloré SA, Blue Solutions et Havas détenues par les mandataires du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois s'élève à 1 688 000 actions gratuites et de performance Bolloré, 20 000 actions gratuites Blue Solutions et 46 080 actions gratuites et de performance Havas.

Note 12 - Impôts

Principes comptables

Le Groupe calcule les impôts sur les résultats conformément aux législations fiscales en vigueur.

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur les résultats », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles, sauf si l'impôt différé est généré par un *goodwill* ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Un impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, co-entreprises et investissements dans les succursales sauf si la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédit d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés, ou s'il existe des différences temporelles passives.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

12.1 - Charge d'impôt

12.1.1 - Analyse de la charge d'impôt

	2017	2016
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Impôts courants	(21 349)	(207)
(Dotations) reprise provisions pour impôt ⁽¹⁾	4 047	0
Variation nette des impôts différés ⁽²⁾	12 569	750
Autres impôts (forfaitaire, redressements, crédit d'impôts)	773	687
CVAE	(510)	(512)
Total	(4 470)	718

(1) En 2017, correspond à la reprise de provision pour contrôle fiscal sur régime mère-fille chez Société Industrielle et Financière de l'Artois suite à l'arrêt du conseil constitutionnel pour 4 042 milliers d'euros

(2) Correspond principalement à la reprise de l'impôt différé sur la plus-value en sursis d'imposition sur les titres Havas pour 12 730 milliers d'euros suite à leur cession au Groupe Vivendi

12.1.2 - Rationalisation de la charge d'impôt

Par convention, le Groupe a décidé de retenir le taux de droit commun applicable en France, soit 34,43 %.

La Loi de finance pour 2018 votée le 21 décembre 2017 prévoit une baisse progressive du taux d'impôt de droit commun de 34,43 % à 25,83 % à horizon 2022. L'évolution des taux d'impôt est ainsi prise en compte dans l'évaluation des impôts différés au 31 décembre 2017.

L'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge nette d'impôt réelle s'analyse de la façon suivante :

	2017	2016
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Résultat net consolidé	173 761	7 157
Résultat net des sociétés mises en équivalence	(3)	(2)
Charge (produit) d'impôt	4 470	(718)
Résultat avant impôt	178 228	6 437
Taux d'impôt théorique	34,43 %	34,43 %
Profit (charge) théorique d'impôt	(61 364)	(2 216)
<i>Rapprochement :</i>		
Différences permanentes	8 150	3 829
Effet des cessions de titres non imposées au taux courant ⁽¹⁾	48 748	(1)
Activation (dépréciation) de reports déficitaires et dépréciation d'impôts différés	(467)	(920)
Incidences des différentiels de taux d'impôt	(310)	(680)
Autres	773	707
Produit (charge) réel d'impôt	(4 470)	718

(1) Correspond principalement en 2017 à l'impact de la cession des titres Havas au Groupe Vivendi imposée au taux long terme.

12.2 - Impôts différés

12.2.1 - Position au bilan

	31/12/2017	31/12/2016
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Impôts différés - actif	844	1 071
Impôts différés - passif ⁽¹⁾	3 385	19 755
Impôts différés nets	(2 542)	(18 684)

(1) Dont, en 2016, (12 730) milliers d'euros relatifs à la plus-value en sursis d'imposition principalement constatée lors de l'échange des titres Bolloré en décembre 2015 et (6 914) milliers relatifs à la juste valeur des instruments financiers contre (3 264) milliers d'euros en 2017.

12.2.2 - Origine des impôts différés actifs et passifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Reports fiscaux déficitaires activés	4 114	4 461
Provisions retraites et autres avantages au personnel	1 229	1 185
Réévaluation des immobilisations	(3 451)	(3 471)
Plus-value sursis d'imposition sur titres	0	(12 730)
Juste valeur des instruments financiers	(3 264)	(6 914)
Autres	(1 170)	(1 215)
Actifs et passifs d'impôts différés nets	(2 542)	(18 684)

12.2.3 - Évolution de la position nette en 2017

<i>(en milliers d'euros)</i>	Impôts différés nets
31 décembre 2016	(18 684)
Impôts différés comptabilisés par résultat ⁽¹⁾	12 569
Impôts différés comptabilisés directement en autres éléments du résultat global ⁽²⁾	3 597
Variations de périmètre	0
Autres	(24)
31 décembre 2017	(2 542)

(1) Essentiellement extourne de l'impôt différé sur la plus-value en sursis d'imposition Havas pour 12 730 milliers d'euros.

(2) La variation nette comprend essentiellement la variation des impôts différés relatifs à la juste valeur des instruments financiers pour 3 597 milliers d'euros.

12.2.4 - Impôts différés actifs non reconnus au titre des déficits reportables et crédit d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Déficits reportables	20 971	21 287
Total	20 971	21 287

12.3 - Impôts courants
12.3.1 - Impôts courants actifs

	31/12/2017			31/12/2016		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Impôts courants - actif	1 430	0	1 430	282	0	282
Total	1 430	0	1 430	282	0	282

12.3.2 - Impôts courants passifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31/12/2016	Variations de périmètre	Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2017
Impôts courants - passif	226	0	21 699	(25)	0	21 900
Total	226	0	21 699	(25)	0	21 900

Note 13 - Transactions avec les parties liées

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec des sociétés non consolidées qui ont un lien capitalistique direct ou indirect avec le Groupe.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	<i>2016</i>
Chiffre d'affaires		
- entités non consolidées du Groupe ⁽¹⁾	18 601	30 343
- entités mises en équivalence	0	0
- membres du Conseil d'administration	0	0
Achats et charges externes		
- entités non consolidées du Groupe ⁽¹⁾	(9 773)	(5 477)
- entités mises en équivalence	(3)	0
- membres du Conseil d'administration	0	0
Autres produits et charges financiers		
- entités non consolidées du Groupe ⁽¹⁾	15 214	12 603
- entités mises en équivalence	0	(7)
- membres du Conseil d'administration	0	0
Créances liées à l'activité (hors intégration fiscale)		
- entités non consolidées du Groupe ⁽¹⁾	6 059	7 102
- entités mises en équivalence	0	0
- membres du Conseil d'administration	0	0
Provisions pour créances douteuses	0	0
Dettes liées à l'activité (hors intégration fiscale)		
- entités non consolidées du Groupe ⁽¹⁾	3 918	1 533
- entités mises en équivalence	0	0
- membres du Conseil d'administration	0	0
Comptes courants et conventions de trésorerie actif		
- entités non consolidées du Groupe ⁽¹⁾	646 094	59 469
- entités mises en équivalence	0	0
- membres du Conseil d'administration	0	0
Comptes courants et conventions de trésorerie passif		
- entités non consolidées du Groupe ⁽¹⁾	45 854	38 606
- entités mises en équivalence	0	0
- membres du Conseil d'administration	0	0

(1) Entités sous contrôle commun du Groupe Bolloré non consolidées dans le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois ainsi que les holdings de contrôle du Groupe

Note 14 - Événements postérieurs à la clôture

Néant.

Note 15 - Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux
Montant des honoraires par réseau

<i>(En milliers d'euros)</i>	Total 2017	Constantin Associés				AEG Finances - Audit Expertise gestion			
		Commissaire aux comptes		Réseau		Commissaire aux comptes		Réseau	
		Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
Certification des comptes individuels et consolidés									
Société Industrielle et Financière de l'Artois	22	17	16 %	n/a ⁽¹⁾		5	9 %	n/a ⁽¹⁾	
Filiales intégrées globalement	198	80	75 %	69	100 %	49	91 %		
Sous-total	220	97	91 %	69	100 %	54	100 %		
Services autres que la certification des comptes									
Société Industrielle et Financière de l'Artois	10	10	9 %	n/a ⁽¹⁾		0	0 %	n/a ⁽¹⁾	
Filiales intégrées globalement	0	0	0 %		0 %	0	0 %		
Sous-total	10	10	9 %		0 %	0	0 %		
TOTAL HONORAIRES	230	107	100 %	69	100 %	54	100 %		

(1) : non applicable

Note 16 - Liste des sociétés consolidées**16.1 - Sociétés consolidées par intégration globale**

Libellé	Siège	% intérêt 2017	% intérêt 2016	SIREN / Pays Territoire
Société Industrielle et Financière de l'Artois	Puteaux	Mère	Mère	562078261
Automatic Control Systems Inc	New York	52,41	52,41	Etats-Unis
Automatic Systems America Inc	Montréal	52,41	52,41	Canada
Automatic Systems Belgium SA	Wavre	52,41	52,41	Belgique
Automatic Systems Equipment Ltd	Birmingham	52,41	52,41	Royaume-Uni
Automatic Systems Espanola SA	Barcelone	52,41	52,41	Espagne
Automatic Systems France SA	Rungis	52,41	52,41	304395973
Automatic Systems Suzhou Entrance Control Co. Ltd	Taicang	52,41	52,41	Rép. Populaire de Chine
Bluepointlondon Ltd	Londres	52,41	52,41	Royaume-Uni
IER GmbH	Uetze	NC	52,41	Allemagne
IER Impresoras Especializadas	Madrid	52,41	52,41	Espagne
IER Inc	Carrollton	52,41	52,41	Etats-Unis
IER Pte Ltd	Singapour	52,41	52,41	Singapour
I.E.R.	Suresnes	52,41	52,41	622050318
Socarfi	Puteaux	96,20	96,20	612039099

(NC) Non consolidée

16.2 - Sociétés consolidées par mise en équivalence

Libellé	Siège	% intérêt 2017	% intérêt 2016	SIREN / Pays Territoire
Rivaud Innovation	Puteaux	23,45	23,45	390054815

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**Exercice clos le 31 décembre 2017**

À l'Assemblée générale de Société Industrielle et Financière de l'Artois,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Société Industrielle et Financière de l'Artois relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Administration.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "*Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés*" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants :

- Mission d'organisme tiers indépendant sur les informations RSE du rapport de gestion

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation et évaluation des actifs disponibles à la vente (note 5.3 l'annexe aux comptes consolidés)**Point Clé de l'audit**

Les actifs disponibles à la vente s'élevaient à 1 035 M€ au 31 décembre 2017 au regard d'un total bilan de 1 812 M€. Les gains et pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente sont enregistrés en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif financier soit vendu, encaissé ou sorti du bilan d'une autre manière ou lorsqu'il existe des identifications objectives que l'actif financier a perdu tout ou partie de sa valeur. Le gain ou la perte cumulé, enregistré jusque-là alors en capitaux propres, est alors transféré dans le compte de résultat.

La comptabilisation de ces actifs est réalisée (i) au cours de bourse de clôture pour les titres cotés, (ii) sur la base de l'actif net réévalué et, le cas échéant, par transparence de la valeur des actifs sous-jacents pour les titres non cotés.

Notre approche d'audit

Au cas particulier des actifs disponibles à la vente évalués à la juste valeur, nous avons vérifié que la valeur inscrite dans les comptes correspondait à l'évaluation des participations détenues au cours de bourse de clôture lorsqu'il s'agit de participations cotées sur un marché organisé, et revu la méthodologie de détermination de la juste valeur lorsqu'il s'agit de participations non cotées.

Nous avons, par ailleurs, étudié les analyses du management justifiant de la comptabilisation des gains ou pertes latents sur ces actifs, via capitaux propres ou résultat en cas de perte de valeur significative ou durable.

Point Clé de l'audit	Notre approche d'audit
Il appartient au management de qualifier les éventuelles pertes de valeur et, le cas échéant, de comptabiliser celles-ci par contrepartie du résultat, dès lors qu'il considère ces moins-values comme durables ou significatives.	
S'agissant d'estimations significatives impliquant des jugements de la part du management du Groupe, nous considérons que le mode de comptabilisation des variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente ainsi que la détermination des justes valeurs des titres non cotés constituent un point-clé de l'audit	

Vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la Loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil de surveillance.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE DE L'ARTOIS par l'Assemblée Générale du 31 décembre 1997 pour le Cabinet Constantin Associés et du 9 juin 2004 pour le cabinet AEG Finances.

Au 31 décembre 2017, le Cabinet Constantin Associés était dans la 21^e année de sa mission sans interruption et le Cabinet AEG Finances dans la 14^e année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Administration de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Conseil d'Administration

Nous remettons un rapport au Conseil d'Administration qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2018

Les Commissaires aux comptes

CONSTANTIN ASSOCIES
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

AEG FINANCES
Membre français de Grant Thornton International

Jean Paul SEGURET

Jean-François BALOTEAUD

COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Bilan	119
Compte de résultat	121
Annexe aux comptes annuels	122
Notes sur le bilan – notes 1 à 5	123
Notes sur le compte de résultat – notes 6 à 11	125
Informations diverses – notes 12 à 19	127
Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	128
Filiales et participations au 31 décembre 2017	130
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	131
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	134

BILAN**ACTIF**

		31/12/2017		31/12/2016	
(en milliers d'euros)	Notes	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Actif immobilisé					
Immobilisations corporelles					
Autres immobilisations corporelles		4	4	0	0
Immobilisations financières					
Autres participations		93 817	6 691	87 127	502 390
Autres titres immobilisés		0	0	0	0
Total Actif immobilisé	1-2	93 821	6 694	87 127	502 390
Créances					
Autres créances		647 068		647 068	59 338
Trésorerie					
Disponibilités		3		3	0
Comptes de régularisation					
Charges constatées d'avance				0	0
Total Actif circulant	3	647 071	0	647 071	59 338
TOTAL ACTIF		740 892	6 694	734 198	561 728

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	Montant net	
		31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres			
Capital social ou individuel		5 324	5 324
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 609	4 609
Ecart de réévaluation		229	229
Réserve légale		532	532
Autres réserves		144 727	144 727
Report à nouveau		393 167	389 622
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		164 768	12 595
Total Capitaux propres	4	713 356	557 638
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			446
Provisions pour charges			3 602
Total Provisions pour risques et charges	5	0	4 048
Dettes			
Dettes financières			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Dettes d'exploitation			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		98	42
Dettes fiscales et sociales		20 743	0
Dettes diverses			
Autres dettes		0	0
Total Dettes	3	20 842	42
TOTAL PASSIF		734 198	561 728

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	2017	2016
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires net			
Transferts de charges		455	
Autres produits			
Total des produits d'exploitation	8	455	0
Charges d'exploitation			
Autres achats et charges externes	6	(764)	(240)
Impôts, taxes et versements assimilés	7	(148)	(44)
Autres charges	8	(75)	(46)
Total des charges d'exploitation		(987)	(330)
Résultat d'exploitation		(532)	(330)
Produits financiers			
Produits financiers de participations		14 155	12 662
Autres intérêts et produits assimilés		1 480	292
Reprises sur provisions et transferts de charges		275	287
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers		15 910	13 241
Charges financières			
Dotations financières aux amortissements et provisions		0	0
Intérêts et charges assimilés		0	0
Total des charges financières		0	0
Résultat financier	9	15 910	13 241
Résultat courant avant impôt		15 378	12 911
Produits exceptionnels			
Produits exceptionnels sur opérations en capital		580 755	2
Reprises sur provisions et transferts de charges		446	0
Total des produits exceptionnels		581 201	2
Charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		0	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(415 539)	(6)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		0	0
Total des charges exceptionnelles		(415 539)	(6)
Résultat exceptionnel	10	165 662	(4)
Impôts sur les bénéfices	11	(16 273)	(311)
Total des produits		597 566	13 243
Total des charges		(432 799)	(648)
Bénéfice ou perte		164 768	12 595

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Conformément à l'accord signé le 6 juin 2017 et à la suite de l'autorisation des autorités de concurrence concernées, Vivendi a acquis le 3 juillet 2017, au prix de 9,25 € par action, la participation de 59,2 % détenue par le Groupe Bolloré dans Havas. La Société Industrielle et Financière de l'Artois a cédé, à cet effet, les 62 833 575 titres Havas détenus à date pour un montant brut de 581,2 millions d'euros, soit un montant net de 580,8 millions d'euros déduction faite des frais de cession d'un montant 0,4 million d'euros, dégageant ainsi une plus-value de cession de 165,2 millions d'euros et générant un impôt sur les sociétés de 20,3 millions d'euros.

MÉTHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes, normes et méthodes comptables découlant du plan comptable général de 2014 conformément au règlement de l'ANC 2016-07, ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs du Conseil national de la comptabilité et du Comité de la réglementation comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, exception faite de certains titres de participation pour lesquels a été retenue la valeur réévaluée déterminée selon les modalités légales de réévaluation au 31 décembre 1976.

À la fin de l'exercice, une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net comptable corrigé, de la rentabilité et/ou des perspectives d'avenir, ainsi de la valeur d'utilité de la participation.

2. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 1. ACTIF IMMOBILISÉ

Valeurs brutes

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 01/01/2017	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Valeur brute au 31/12/2017
Immobilisations corporelles					
Autres	4				4
Immobilisations financières					
Participations	509 356		(415 539)		93 817
Autres titres immobilisés					
TOTAL	509 360	0	(415 539)	0	93 821

La variation du poste «Immobilisations financières» résulte de la cession de titres HAVAS d'une valeur brute de 415,5 millions d'euros à VIVENDI.

Réévaluation de l'actif immobilisé

L'incidence de la réévaluation légale de 1976 sur les immobilisations existantes au 31 décembre 2017 se résume comme suit :

Immobilisations non amortissables	Valeur en coût historique	Réévaluation	Valeur réévaluée
(en milliers d'euros)			
Participations	890	2 950	3 840

La réserve de réévaluation créée en contrepartie, au passif du bilan, pour un montant de 2,9 millions d'euros, a été incorporée au capital au cours de l'exercice 1984-1985, par décision du Conseil d'administration du 17 octobre 1984.

NOTE 2. AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

(en milliers d'euros)	Amortissements cumulés au 01/01/2017	Dotations financières	Reprises financières	Amortissements cumulés au 31/12/2017
Immobilisations corporelles				
Autres	4			4
Immobilisations financières				
Titres de participation	6 966		275	6 691
TOTAL	6 969		275	6 694

NOTE 3. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES**Etat des créances**

(en milliers d'euros)	Montant brut	à moins de 1 an	à plus de 1 an
Actif circulant			
Créances fiscales et sociales ⁽¹⁾	1 179	1 179	
Autres créances	645 889	645 889	
TOTAL	647 068	647 068	

(1) Dont 1 179 milliers d'euros de réclamation de la contribution de 3% sur les dividendes versés de 2014 à 2017.

Etat des dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut	à moins de 1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunts auprès des établissements de crédit				
Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs	98	98		
Dettes fiscales et sociales	20 743	20 743		
Autres dettes				
TOTAL	20 842	20 842		

NOTE 4. CAPITAUX PROPRES

Le capital social au 31 décembre 2017 est de 5 324 000 euros divisé en 266 200 actions de 20 euros de valeur nominale chacune.

(en milliers d'euros)	Capitaux propres au 01/01/2017	Affectation du résultat 2016	Autres mouvements	Résultat de l'exercice 2017	Capitaux propres au 31/12/2017
Capital social	5 324				5 324
Primes	4 609				4 609
Écarts de réévaluation	229				229
Réserves légales	532				532
Autres réserves	144 727				144 727
Report à nouveau	389 622	3 545			393 167
Résultat de l'exercice	12 595	(12 595)		164 768	164 768
TOTAL	557 638	(9 050)		164 768	713 356

NOTE 5. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	Montant au 01/01/2017	Dotations	Reprises avec utilisation	Reprises sans utilisation	Montant au 31/12/2017
Provisions pour risques ⁽¹⁾	446			446	
Provisions pour charges ⁽¹⁾	3 602			3 602	
TOTAL	4 048			4 048	

(1) La reprise des provisions pour risques et charges fait suite à la décision de l'administration fiscale d'abandonner le redressement fiscal contesté par la société pour sa totalité (soit 3,6 millions d'euros en base et 0,4 million d'euros en intérêts).

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT**NOTE 6. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES**

(en milliers d'euros)	2017	2016
Honoraires ⁽¹⁾	(688)	(219)
Publicité	(11)	25
Services bancaires et frais sur titres ⁽¹⁾	(65)	(46)
TOTAL	(764)	(240)

(1) Dont (379) milliers d'euros de frais liés à la cession des titres Havas en 2017.

NOTE 7. IMPÔTS ET TAXES

(en milliers d'euros)	2017	2016
Autres impôts et taxes ⁽¹⁾	(148)	(44)
TOTAL	(148)	(44)

(1) Dont (76) milliers d'euros de frais liés à la cession des titres Havas en 2017.

NOTE 8. AUTRES CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	2017	2016
Jetons de présence versés	(75)	(46)
Transferts de charges ⁽¹⁾	455	
Autres produits		
TOTAL	380	(46)

(1) Dont 455 milliers d'euros liés à la cession des titres Havas en 2017.

NOTE 9. RÉSULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2017	2016
Revenus des titres de participation	14 155	12 662
Autres intérêts des conventions de trésorerie	1 480	292
Dotations et reprises sur dépréciation	275	287
TOTAL	15 910	13 241

NOTE 10. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	2017	2016
Valeur comptable des actifs financiers cédés ⁽¹⁾	(415 539)	(6)
Prix de cession des actifs financiers cédés ⁽¹⁾	580 755	2
Dotations et reprises exceptionnelles sur provisions ⁽²⁾	446	0
TOTAL	165 662	(4)

(1) En 2017, concerne la cession des titres HAVAS (Plus-value de cession de 165,2 millions d'euros).

(2) Cf note 5 – Provisions pour risques et charges.

NOTE 11. VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

(en milliers d'euros)	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant	15 378	(512)	14 866
Résultat exceptionnel ⁽¹⁾	165 662	(20 271)	145 391
Provision pour impôt ⁽²⁾		3 602	3 602
Contribution additionnelle sur les montants distribués ⁽³⁾		908	908
TOTAL	181 041	(16 273)	164 768

(1) Dont (20 270) milliers d'euros d'impôt lié à la cession Havas.

(2) Cf note 5 – Provisions pour risques et charges.

(3) Dont 1 180 milliers d'euros de réclamation de remboursement de la contribution de 3 % sur les dividendes versés de 2014 à 2017.

INFORMATIONS DIVERSES**NOTE 12. EFFECTIF MOYEN**

Néant.

NOTE 13. ENGAGEMENTS HORS BILAN

La Société Industrielle et Financière de l'Artois a consenti en 2016 une promesse de vente sur les titres IER à Blue Solutions (soit 860 538 titres) à un prix d'exercice à dire d'expert, Blue Solutions pouvant lever cette promesse à tout moment entre le 1er septembre 2016 et le 30 juin 2018.

Le Conseil d'administration de Blue Solutions du 23 mars 2017 a décidé de ne pas exercer l'option dont il disposait et d'entamer au premier semestre 2017 des discussions avec la Société Industrielle et Financière de l'Artois en vue de mettre en place une nouvelle fenêtre d'exercice de cette option. Le 11 mai 2017, le Conseil d'administration de la Société Industrielle et Financière de l'Artois a approuvé la mise en place d'une nouvelle fenêtre d'exercice de cette option d'achat dont bénéficiait Blue Solutions désormais exerçable entre le 1^{er} janvier 2020 et le 30 juin 2020.

NOTE 14. RÉMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

(en milliers d'euros)	2017
Jetons de présence	(75)

NOTE 15. AVANCES ET CREDITS ALLOUÉS AUX DIRIGEANTS

Néant.

NOTE 16. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Cf. ci-après.

NOTE 17. INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIÉES

Concernant les transactions conclues entre les parties liées, la société n'est pas concernée, toutes les opérations étant faites à des conditions normales.

NOTE 18. CONSOLIDATION

Les comptes de la Société sont intégrés :

- *pour l'ensemble le plus grand* : par la méthode de l'intégration globale dans la consolidation de la société :

BOLLORE PARTICIPATIONS (SIREN : 352 730 394)

Odet

29500 Ergué-Gabéric

- *pour le sous-groupe le plus petit* : par la méthode de l'intégration globale dans la consolidation de la société :

Société Industrielle et Financière de l'Artois (SIREN : 562 078 261)

31/32 Quai de Dion Bouton

92800 Puteaux

Les informations financières relatives au Groupe Bolloré sont disponibles sur le site www.bollore.com.

NOTE 19. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Néant.

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2013	2014	2015	2016	2017
I - Situation financière en fin d'exercice					
Capital social ⁽¹⁾	5 324	5 324	5 324	5 324	5 324
Nombre d'actions émises	266 200	266 200	266 200	266 200	266 200
Nombre maximal d'actions à créer	-	-	-	-	-
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice des droits de souscription	-	-	-	-	-
II - Résultat global des opérations effectives ⁽¹⁾					
Chiffre d'affaires hors taxes	83	-	-	-	-
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	13 374	14 755	291 732	12 620	180 320
Impôts sur les bénéfices ⁽²⁾	1 648	1 551	372	311	16 273
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	11 774	12 938	287 338	12 595	164 768
Montant des bénéfices distribués	9 050	9 050	9 050	9 050	9 050
III - Résultat des opérations réduit à une seule action ⁽³⁾					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	44,05	49,60	1 094,52	46,24	616,26
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	44,23	48,60	1 079,41	47,31	618,96
Dividende versé à chaque actionnaire	34,00	34,00	34,00	34,00	34,00
IV - PERSONNEL					
Nombre des salariés	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-

(1) En milliers d'euros.

(2) Entre parenthèses: produit d'impôt.

(3) En euros.

FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2017

	Capital social	Capitaux propres autres que le capital	% du capital détenu	Valeur brute	Valeur nette	Prêts et avances non encore remboursés
Sociétés (en milliers d'euros)						
A. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société						
1. Filiales (50 % au moins du capital de la société)						
IER	4 105	9 189	52,41	15 461	15 461	-
2. Participations (de 10 % à 50 % du capital détenu par la Société)						
Rivaud Innovation	4 800	(264)	23,45	2 852	1 063	-
Plantations des Terres Rouges	17 029	573 374	22,81	11 683	11 683	-
Rivaud Loisirs Communication	7 400	(1 489)	17,71	1 771	1 187	-
Compagnie de Pleuven	136 201	255 247	12,00	16 341	16 341	-
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations						
1. Filiales non reprises au paragraphe A						
Filiales françaises (ensemble)				45	45	-
Filiales étrangères (ensemble)				-	-	-
2. Participations non reprises au paragraphe A						
Participations françaises (ensemble)				-	-	-
Participations étrangères (ensemble)				-	-	-
3. Titres de sociétés détenues à moins de 10 %						
				45 664	41 347	-
TOTAL				93 817	87 127	-

FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2017

Sociétés (en milliers d'euros)	Cautions et avals	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours du dernier exercice	Numéro Siret
A. Renseignements détaillés les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société					
1. Filiales (50 % au moins du capital de la société)					
IER	-	72 610	1 900	-	622 050 318 00063
2. Participations (de 10 % à 50 % du capital détenu par la Société)					
Rivaud Innovation	-	-	12	-	390 054 815 00027
Plantations des Terres Rouges	-	-	18 121	2 331	Société étrangère
Rivaud Loisirs Communication	-	152	96	-	428 773 980 00019
Compagnie de Pleuven	-	-	4 686	-	487 529 828 00013
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations					
1. Filiales non reprises au paragraphe A					
Filiales françaises (ensemble)	-			111	
Filiales étrangères (ensemble)	-				
2. Participations non reprises au paragraphe A					
Participations françaises (ensemble)	-				
Participations étrangères (ensemble)	-				
3. Titres de sociétés détenues à moins de 10 %					
				404	
TOTAL	-			2 846	

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

À l'Assemblée générale de la Société Industrielle et Financière de l'Artois,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Société Industrielle et Financière de l'Artois relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Administration.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre Société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants :

- Mission d'organisme tiers indépendant sur les informations RSE du rapport de gestion.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation (note 1 de l'annexe aux comptes annuels)

Point-clé de l'audit	Notre approche d'audit
<p>Les titres de participation s'élevaient à 87 millions d'euros au 31 décembre 2017, au regard d'un total du bilan de 734 millions d'euros. La valeur d'inventaire des titres de participation cotés est déterminée par rapport à leur cours de bourse ; la valeur des titres non cotés est déterminée en fonction de l'actif net comptable réévalué, de la rentabilité et/ou des perspectives d'avenir, ainsi que de la valeur d'utilité de la participation.</p> <p>En conséquence, une variation des hypothèses d'évaluation est de nature à affecter de manière sensible la valeur d'utilité de ces titres de participation et à nécessiter, le cas échéant, la constatation d'une dépréciation.</p> <p>Nous considérons l'évaluation des titres de participation comme un point-clé de l'audit en raison de leur montant significatif dans les comptes de la Société.</p>	<p>Les travaux réalisés ont été les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Obtention de la documentation relative à l'évaluation de chacune des participations. • Comparaison de la valeur comptable de chacune des participations aux données de marchés (cours de bourse notamment) et/ou aux prévisions de flux de trésorerie futurs et/ou à l'actif net réévalué et/ou à la situation nette comptable. • Appréciation des principales estimations retenues (dont taux d'actualisation). • Analyse, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation, des travaux réalisés par l'expert externe mandaté par la société au cours de l'exercice pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ assister le management dans la définition d'un modèle de valorisation des holdings « de tête » non cotées du Groupe Bolloré. ○ déterminer la valeur d'inventaire de ces holdings au 31 décembre 2017 sur la base du modèle proposé.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la Loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux comptes :

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de Société Industrielle et Financière de l'Artois par l'Assemblée générale du 31 décembre 1997 pour Constantin Associés et 9 juin 2004 pour AEG Finances.

Au 31 décembre 2017, Constantin Associés était dans la 21^e année de sa mission sans interruption et AEG Finances dans la 14^e année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Administration de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles

puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Conseil d'Administration

Nous remettons un rapport au Conseil d'Administration qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

AEG FINANCES

Membre français de Grant Thornton International

Jean-François BALOTEAUD

CONSTANTIN ASSOCIES

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Jean Paul SEGURET

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

À l'Assemblée générale de Société Industrielle et Financière de l'Artois,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants conclus au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration :

- **Avec la société Vivendi**
 - Administrateur intéressé : Vincent Bolloré
 - Nature et objet : conclusion d'un acte de cession de la participation détenue par la Société Industrielle et Financière de l'Artois au sein de la société Havas
 - Modalités : suite à une offre d'achat du bloc d'actions détenues par le Groupe Bolloré dans le capital d'Havas, votre Conseil d'administration du 11 mai 2017 a autorisé la conclusion d'une convention de cessions des actions Havas détenues par la Société Industrielle et financière, soit 62 833 575 actions représentant 14,97 % du capital à la société Vivendi. Le transfert des actions Havas détenues par Société Industrielle et Financière de l'Artois est intervenu le 3 juillet 2017 au prix de 9,25 euros par action.
 - Motifs justifiant de son intérêt pour la société : cette opération permet aux sociétés du périmètre Havas de bénéficier d'un positionnement unique dans un domaine qui lui est proche, savoir celui de la communication et des médias. En retour, Havas pourrait communiquer à Vivendi son expertise dans ses domaines d'activités propres, notamment en matière de « consumer science », permettant une parfaite connaissance de l'évolution de l'habitude des consommateurs.
- **Avec la société Blue Solutions**
 - Administrateurs intéressés : Vincent Bolloré, Sébastien Bolloré, Cyrille Bolloré, Marie Bolloré.
 - Nature et objet : Avenant à la promesse de vente portant sur la totalité des actions émises par IER, soit 860 538 actions pour la Société Industrielle et Financière de l'Artois.
 - Modalités : Blue Solutions disposait de la faculté de lever chacune des promesses qui lui étaient consenties à tout moment entre le 1^{er} septembre 2016 et le 30 juin 2018. Votre Conseil d'Administration en date du 11 mai 2017 a autorisé la société à conclure avec la société Blue Solutions un avenant à la promesse susvisée, intégrant une nouvelle période d'exercice des options entre le 1^{er} janvier 2020 et le 30 juin 2020, les autres conditions et modalités contractuelles demeurent inchangées. L'avenant prévoit notamment, eu égard à la durée de la nouvelle période d'exercice des options qui est envisagée, que la faculté de demander au Président du Tribunal de Commerce de désigner un expert indépendant à l'effet de déterminer le prix de vente des actions ne pourrait être effectuée qu'une seule fois, soit au cours du dernier trimestre 2019, soit au cours du 1^{er} trimestre 2020.
 - L'avenant a été établi en date du 12 mai 2017. Motifs justifiant de son intérêt pour la Société : octroi de nouvelles fenêtres d'options.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvé par l'Assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2018

Les Commissaires aux comptes

AEG FINANCES

Membre français de Grant Thornton International

Constantin Associés

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Jean-François BALOTEAUD

Jean Paul SEGURET

RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2018

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes annuels de l'exercice 2017)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration auquel est joint le rapport sur le gouvernement d'entreprise, qu'elle approuve dans tous leurs termes, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2017)

L'Assemblée générale, après avoir pris acte de la présentation qui lui a été faite des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 et du rapport des Commissaires aux comptes, faisant apparaître un résultat net de 174 millions d'euros, dont 174 millions d'euros part du Groupe, contre un résultat net de 7 millions d'euros pour l'exercice précédent, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils lui sont présentés.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

(en euros)	
Résultat de l'exercice	164 767 881,11
Report à nouveau antérieur	393 166 792,71
Bénéfice distribuable	557 934 673,82
Dividendes	9 050 800,00
Au compte « Report à nouveau »	548 883 873,82

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 34,00 euros par action au nominal de 20,00 euros.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes perçus par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou flat tax) au taux de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % au titre des prélèvements sociaux.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire de l'impôt sur le revenu (12,8 %) les personnes dont le revenu fiscal de référence de l'année précédente est inférieur à un certain *montant (50 000 euros pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés, 75 000 euros pour les contribuables soumis à imposition commune)*.

La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'actionnaire, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

Au moment de leur déclaration, les dividendes peuvent également être soumis sur option, au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après application d'un abattement de 40 %. Cette option donne lieu, le cas échéant, à une régularisation de l'impôt sur le revenu versé au titre du prélèvement forfaitaire unique.

Dans tous les cas, les dividendes perçus doivent être déclarés l'année suivant leur perception et peuvent donner lieu, le cas échéant, à un complément d'imposition au titre de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus.

Les sommes ainsi distribuées seront mises en paiement le 11 juin 2018.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale prend acte de ce que les montants des dividendes par action, mis en distribution au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	2016	2015	2014
Nombre d'actions	266 200	266 200	266 200
Dividendes (en euros)	34,00 ⁽¹⁾	34,00 ⁽¹⁾	34,00 ⁽¹⁾
Montant distribué (en millions d'euros)	9,05	9,05	9,05

(1) Les dividendes perçus avant le 1^{er} janvier 2018 par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après application d'un abattement de 40 %.

Lors de leur versement, ils font l'objet d'un prélèvement à la source non libératoire au taux de 21 %, imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été effectué. Les personnes dont le revenu fiscal de référence de l'année précédente est inférieur à un certain montant (50 000 euros pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés, 75 000 euros pour les contribuables soumis à imposition commune) peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement.

QUATRIÈME RÉOLUTION

(Approbation de l'avenant à une convention réglementée significative)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L.225-38 du Code de commerce, approuve l'avenant à la promesse de vente conclue avec la société Blue Solutions portant sur les titres de la société IER.

CINQUIÈME RÉOLUTION

(Approbation d'une convention réglementée significative)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L.225-38 du Code de commerce, approuve la convention portant cession, au prix unitaire de 9,25 euros, des 62 833 575 actions Havas (soit 14,97 % du capital) détenus par Société Industrielle et Financière de l'Artois à la société Vivendi.

SIXIÈME RÉOLUTION

(Approbation des conventions et engagements réglementés)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés à l'article L.225-38 du Code de commerce, autres que celles plus spécifiquement visées aux quatrième et cinquième résolutions, et statuant sur ce rapport, prend acte des déclarations qui y sont inscrites et en approuve les conclusions.

SEPTIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de Jacqueline de Ribes arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

HUITIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de Céline Merle-Béral arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

NEUVIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'Olivier Roussel arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

DIXIÈME RÉOLUTION**(Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Cédric de Bailliencourt en sa qualité de Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2017)**

En application des articles L.225-37-2 et de l'article L.225-100 du Code de commerce, l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice antérieur, à Cédric de Bailliencourt en raison de son mandat de Président du Conseil d'administration, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise de la société visé à l'article L.225-37 du même Code.

ONZIÈME RÉOLUTION**(Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Cyrille Bolloré en sa qualité de Directeur général jusqu'au 1^{er} septembre 2017)**

En application des articles L.225-37-2 et L.225-100 du Code de commerce, l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués jusqu'au 1^{er} septembre 2017, à Cyrille Bolloré en raison de son mandat de Directeur général, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise de la société visé à l'article L.225-37 du même Code.

DOUZIÈME RÉOLUTION**(Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables, et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables à Cédric de Bailliencourt en sa qualité de Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2018)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et attribuables au titre de l'exercice 2018 à Cédric de Bailliencourt en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

TREIZIÈME RÉOLUTION**(Pouvoirs pour les formalités)**

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant à la page 5 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 27 avril 2018
François Laroze
Directeur général